

*G E O D E*

**SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT  
DE L'AGGLOMÉRATION  
DU PED**

**Thème n°5 : Environnement  
Diagnostic**

*Géographie et Développement*

Christian LAMOUR  
avec la collaboration de  
Patrick BOUSCH  
et  
collectif PED

---

Cahier GEODE n°14

Differdange, juillet 2006



*E O D E*







# SCHEMA DE DEVELOPPEMENT

---

## Thème n°5 : Environnement

- DIAGNOSTIC -

Juillet 2006



Le projet d'agglomération a été cofinancé par la Communauté Européenne (FEDER)

HICI - 2, rue de Lexy  
CS 11432 Réhon  
F-54414 LONGWY Cedex  
Tél : (+33) 03 82 26 03 20  
Fax : (+33) 03 82 23 73 30  
site : [www.agglo-ped.org](http://www.agglo-ped.org)  
e-mail : [contact@agglo-ped.org](mailto:contact@agglo-ped.org)



# SOMMAIRE

---

INTRODUCTION .....	3
1- Paysages, ressources naturelles et patrimoine environnemental .....	4
a- Les traits structurants des unités paysagères .....	4
b- L'état des ressources naturelles .....	9
c- Les héritages environnementaux labellisés .....	16
2- Risques environnementaux .....	19
a- Les risques géologiques .....	19
b- Les risques d'inondations .....	20
c- Les risques industriels .....	22
3- Acteurs publics, gestion de l'environnement et coopérations transfrontalières .....	31
a- Les autorités étatiques, régionales, provinciale et départementale .....	31
b- Les communes et les syndicats intercommunaux .....	33
c- Les coopérations transfrontalières .....	40
CONCLUSION .....	45
ANNEXES .....	48



# Introduction

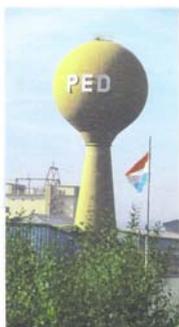
---

La Charte d'Agglomération de l'Association Transfrontalière dispose d'un thème à part entière concernant la conservation et la gestion du patrimoine naturel et culturel. Elle exprime la volonté des élus locaux de préserver certains paysages et les ressources naturelles. Les pouvoirs politiques locaux souhaitent également qu'il y ait une stratégie d'ensemble de gestion des risques environnementaux. C'est pourquoi, afin de faciliter ces coopérations, il apparaît essentiel d'aborder, dans le cadre du schéma de développement, un volet spatial consacré aux problématiques environnementales.

L'environnement représente le milieu dans lequel interagissent les ressources naturelles, et les espèces animales et végétales. Mais, c'est également l'ensemble des facteurs physiques, chimiques, biologiques et humains susceptibles d'avoir un effet direct ou indirect, immédiat et futur, sur ce milieu. La compréhension globale de ces interactions à l'échelle d'un territoire s'avère difficile. Il est cependant possible d'approcher les paysages, partie visible de l'environnement et premier indicateur de l'état du milieu. De plus, certaines ressources naturelles sont analysées d'une manière détaillée et peuvent donner matière à un diagnostic. Enfin, les risques posés à l'environnement sont également connus par les acteurs en charge de ces questions pour prévenir les sinistres.

Le volet « Environnement » du schéma de développement a pour objectif de présenter la situation actuelle des composantes environnementales suivantes : paysages, ressources naturelles, patrimoine environnemental et risques. Il ne prétend pas analyser les interactions s'inscrivant dans le système « Environnement transfrontalier ». Enfin, la démarche « schéma de développement » ne se limite pas à analyser l'espace local. Une mise en réseau des acteurs des trois versants du territoire est recherchée pour aboutir à des opérations concrètes donnant vie à l'Agglomération du PED. C'est pourquoi ce diagnostic présente également les acteurs de l'environnement, l'état de la coopération transfrontalière actuelle dans ce domaine et des pistes de travail pouvant cristalliser, dans une phase ultérieure, de nouvelles coopérations. L'environnement est probablement la thématique la plus porteuse de collaborations de part et d'autre des frontières car les espaces patrimoniaux à préserver et les risques environnementaux ne connaissent pas les limites nationales.

# 1- Paysages, ressources naturelles et patrimoine environnemental<sup>1</sup>



Château d'eau du PED



Château de Cons-la-Granville

Le cadre paysager est subjectif car il est indissociable du regard. Il se rattache à l'identité et au vécu de chaque individu. Souvent, quelques points d'accroche visuels ne reflétant pas nécessairement la diversité en présence, servent à définir les paysages. Ainsi, pour beaucoup, notamment les frontaliers en transit, les paysages de l'Agglomération du PED se limitent à ceux du PED, c'est-à-dire une zone restreinte, symbolisée par des fumées industrielles, des friches, un bâti résidentiel pas toujours entretenu, un boom commercial et un flux routier croissant. Le château d'eau du PED au centre de ce zoning économique transfrontalier symbolise à lui seul cette image très restrictive et pas nécessairement attrayante, d'un territoire en recomposition permanente. On en viendrait à oublier que 80 % de la surface de l'Agglomération sont consacrés à l'économie agricole et à l'exploitation forestière et que le terrain à bâtir localement est aussi cher, voire plus, que dans les métropoles régionales de renom comme Metz. C'est pourquoi une présentation des traits paysagers structurants s'impose. Cependant, le paysage n'est pas le seul élément permettant d'apprécier l'état du milieu. L'analyse des ressources naturelles et une connaissance du patrimoine environnemental reconnu sont également des indicateurs de la situation en présence d'où un développement consacré à ces deux derniers points.

## a- Les traits structurants des unités paysagères

### **Un territoire au relief varié conditionnant en partie le développement urbain**



Vallée de la Chiers

L'Agglomération du PED dispose de paysages variés caractérisés par un relief de cuesta. Ce dernier est le produit d'une longue érosion des cours d'eau qui ont entamé les couches tendres telles que les marnes et mis en relief les couches les plus dures (grès et calcaires). La première des côtes se situe sur le versant belge (cuesta du Lias) et se poursuit au Luxembourg en direction de Dippach. La seconde cerne l'espace longovicien par le nord et suit la frontière franco-luxembourgeoise en direction d'Esch-sur-Alzette et de Dudelange (Cuesta bajocienne ferrifère). Ces côtes sont traversées de vallées creusées par les rivières Chiers, Messancy et leurs affluents. La vallée de la Vire, le long de la frontière franco-belge, occupe un espace de transition entre ces deux cuestas. Elle se continue, vers l'est, par des dépressions ouvertes au pied de côte. Au sud de l'espace transfrontalier, se situe le plateau calcaire et agraire du Pays-Haut. Le plateau est entaillé par des vallées encaissées. Ces conditions physiques, ainsi que la nature du sous-sol (ex : minerai de fer) ont conditionné, en partie, le développement des activités économiques et des espaces résidentiels. Il est possible de distinguer sept unités paysagères (Cf. *Les paysages de l'Agglomération du PED p.6*).

### **Une rurbanisation en marche**



Village de Bébange

**La zone des terrasses du Lias** : cet espace concerne la commune de Saint-Léger et les localités belges de Mussy-la-Ville, Rachecourt, Habergy et Sélange. Son paysage se caractérise par des terrasses cultivées et des crêtes boisées. Des villages se répartissent dans les différents vallons. Sélange, de par sa proximité avec le Grand-Duché de Luxembourg, connaît un développement résidentiel lié aux actifs

<sup>1</sup> Sources photographiques : AGAPE (F), CEPS/INSTEAD (L), Commune de Differdange (L), Commune de Pétange (L), IDELUX (B) et PROSUD (L)

## Un développement axé sur la N81



Cora Messancy

## Ruralité franco-belge, industrie gorcéenne et N88



Paysage de Ville-Houdlémont

## Une côte non bâtie

frontaliers. Un mouvement qui touche progressivement les autres localités.

**La dépression de la Messancy** : cette zone regroupe les localités wallonnes de Hondelange, Wolkrange et Messancy. Ce territoire, de base agricole, a connu des changements à partir des années 1970 avec une expansion des aires résidentielles, impulsée depuis ces dernières années par le pôle d'emploi grand-ducal. Les villages traditionnels (Wolkrange, Buvange, Hondelange) sont marqués par ce dynamisme de la construction. Le développement des zones d'activités dans la vallée, le long de la route nationale N81 (ex : espace Cora), marque aujourd'hui fortement le paysage.

**La vallée de la Vire** : cette vallée transfrontalière franco-belge regroupe les unités d'habitat de Signeux, Ville(-Houdlémont), Baranzy, Musson, Halanzy, Cussigny-Gorcy et Vaux-Warnimont. Elle est traversée par la route nationale N88 Athus-Virton ainsi que par la ligne ferroviaire de l'Athus-Meuse. Le paysage se singularise par une pente douce et herbagée en direction de la côte située au niveau d'Aubange (cuesta du Lias) alors qu'il y a un front abrupt et boisé vers la côte de l'espace longovicien (cuesta bajocienne). Un émiettement urbain le long de la N88 est perceptible. L'ensemble Cussigny-Gorcy et Vaux-Warnimont appartient à cette zone bien qu'il soit enclavé dans la vallée du Cussigny (affluent de la Vire). Gorcy a un développement urbain contraint étant donné son site géographique (vallée encaissée) et la présence de sa zone industrielle qui limite toute expansion. Vaux-Warnimont se caractérise davantage par la structure paysagère rurale que l'on retrouve dans le reste de la vallée de la Vire.

**Le front de la cuesta bajocienne** : la forte déclivité du front de côte explique le peu d'unités d'habitat sur cette partie de l'Agglomération. La seule entité en présence est Houdlémont. Étant donné les contraintes du relief, le développement de la commune s'est fait dans la vallée de la Vire, à Ville-(Houdlémont).

## Espaces agricoles, forteresse longovicienne, boom résidentiel et zones d'activités récentes



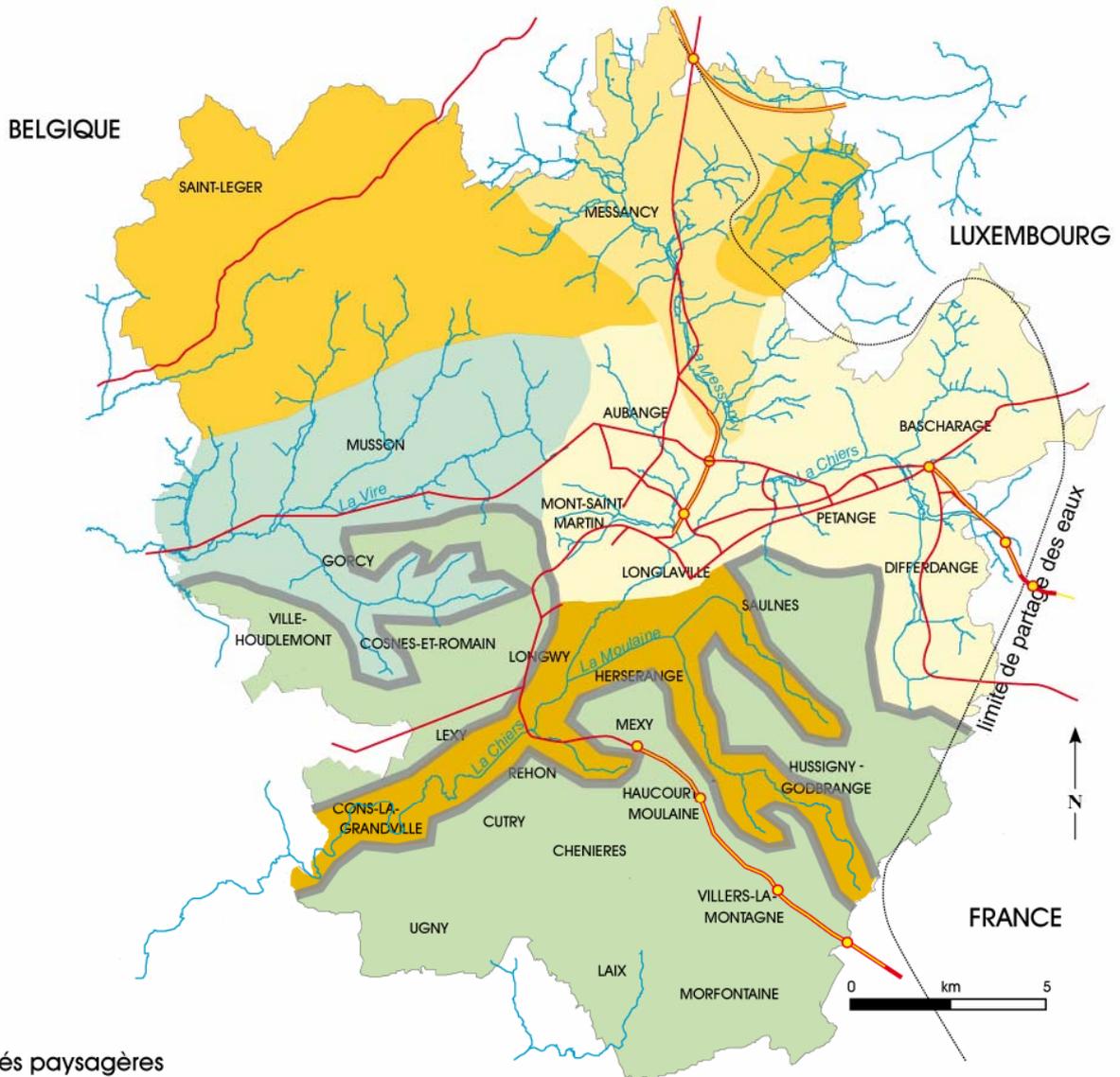
Porte de France à Longwy-Haut

**Le plateau lorrain** : il regroupe les unités d'habitat de Cosnes-et-Romain, Longwy-Haut, Lexy, Mexy, Heumont, Cutry, Ugny, Praucourt, Saint-Charles, Haucourt, Villers-la-Montagne. Longwy-Haut et sa forteresse XVIII<sup>ème</sup> siècle constitue l'entité urbaine la plus ancienne de l'agglomération. Elle se démarque des autres communes du plateau de par son bâti et sa structure d'époque moderne. Les sites ruraux de Heumont, Saint-Charles et Haucourt ont connu un développement résidentiel, dès le XIX<sup>ème</sup> siècle, lié à la carence en terrain à bâtir dans les proches cités industrielles situées dans les vallées enclavées, respectivement Réhon, Herserange et Moulaine. La présence de logements d'initiative patronale à Heumont est l'une des preuves visuelles de ce développement conditionné par l'activité économique des vallées. Actuellement, les communes du plateau, sous l'effet d'un accroissement de l'emploi grand-ducal, connaissent une poussée résidentielle, soit en ruban le long des axes routiers (ex : Cosnes-et-Romain), soit par le biais de lotissements (ex : Mexy). Le plateau occupe toujours une fonction agricole importante. Il faut noter par ailleurs la présence de zones d'activités récentes dont celle de Villers-la-Montagne qui a vu le jour, dans les années 1980, grâce aux dynamiques de réindustrialisation du territoire (l'initiative PED).

Plateau lorrain



# Les paysages de l'Agglomération du PED



## Les unités paysagères

- Terrasses du Lias: terrasses cultivées, crêtes boisées, villages, développement résidentiel à la frontière luxembourgeoise
- Dépression de la Messancy: espace agricole ruralisé, zones d'activités le long de la N81
- Vallée de la Vire: espaces ruraux, villages ouvriers XIX<sup>e</sup> s., développement urbain le long de la N88
- Dépressions ouvertes de pied de côte: petites cités industrielles et villages ouvriers du XIX<sup>e</sup> s., friches sidérurgiques, Parc International d'Activités, développement résidentiel et commercial
- Vallées encaissées du Bajocien: forêts de ravins, cité industrielle de Longwy-bas, villages ouvriers XIX<sup>e</sup> s., friches sidérurgiques, développement commercial en direction de Mont-Saint-Martin
- Plateau Lorrain: espaces agricoles et boisés, cité fortifiée XVII<sup>e</sup> s. de Longwy-Haut, développement résidentiel XIX<sup>e</sup> s. sous l'effet de l'essor industriel des vallées, zones d'activités récentes, développement résidentiel actuel
- Front de côte: forte déclivité, unité d'habitat uniquement à Houdlémont

Sources: Analyse paysagère et typologie de genèse sociale des unités d'habitat - V. DESQUENNES - FUL (1997), CEPS/INSTEAD (2005).

Cartographie: CEPS/INSTEAD (C. LAMOUR) pour le compte du SIKOR (I)

Autoroute

Nationale

Echangeur autoroutier

Réseau hydrographique



## Le creuset de la 1<sup>ère</sup> révolution industrielle



Habitat ouvrier à Herserange

**Les vallées encaissées du Bajocien :** la Chiers et ses affluents ont creusé des vallées encaissées dans lesquelles s'est constitué un ensemble d'unités d'habitat (Cons-la-Granville, Réhon, Longwys-Bas, Herserange, Landrivaux, Moulaine, Saulnes, Lasauvage). Ces unités, mises à part Cons-la-Granville, Landrivaux et une partie d'Herserange, se sont étendues avec l'activité sidérurgique, à partir du XIX<sup>ème</sup> siècle, une expansion souvent poursuivie sur le plateau agraire comme signalé précédemment. L'exiguïté des vallées et la nécessité d'avoir une main d'œuvre nombreuse et proche des usines expliquent la forte densité du bâti localement. Cet habitat dense, de type cité ouvrière, a été renforcé par la construction, dans certaines entités, de logements sociaux collectifs, à partir des années 1960. Les usines qui forgeaient l'image des vallées ont cédé la place, dès les années 1970, à des friches industrielles. La reconversion en cours de ces sites désaffectés donne lieu à l'apparition d'autres paysages urbains (ex : zone de concessionnaires automobiles et espace cinématographique à Longwy-Bas).

## Le trait d'union transfrontalier

**Les dépressions ouvertes de pied de côte :** cet espace comprend les entités d'Aix-sur-Cloie, Aubange, Athus, Guerlange en Belgique, celles de Piedmont, Val-Saint-Martin, Mont-Saint-Martin, Gouraincourt en France et enfin celles de Rodange, Lamadelaine, Pétange, Linger, Bascharage, Hautscharage, Niederkorn, Differdange et Oberkorn au Luxembourg.

## Des paysages forgés par l'industrie lourde...



Differdange : sidérurgie et habitat

Differdange et Oberkorn au Luxembourg, ainsi que Longlaville et Mont-Saint-Martin en France, ont les mêmes caractéristiques paysagères que Gorcy. Leur développement urbain est limité par la présence des activités sidérurgiques et/ou de friches industrielles et d'un relief encaissé. Les localités de Niederkorn et d'Oberkorn sont devenues des unités urbaines dans le sillage du développement industriel de Differdange, constituant ainsi des foyers résidentiels pour la main-d'œuvre ouvrière travaillant à l'Arbed et dans les mines de fer. L'unité de Rodange a connu aussi un développement lié à l'essor des activités sidérurgiques du XIX<sup>ème</sup> siècle, entraînant également Lamadelaine originellement rurale. La ville de Pétange s'est développée, quant à elle, grâce à sa gare de triage nécessitant une main-d'œuvre nombreuse. Elle constitue avec Rodange et Lamadelaine un continuum urbain le long de la route nationale N5. Dans cet espace urbain de pied de côte, la commune de Mont-Saint-Martin se distingue des autres d'un point de vue paysager avec la présence d'un nombre important de logements sociaux en immeubles collectifs depuis les années 1960-70, une partie d'entre eux ayant fait depuis l'objet de démolition. L'unité wallonne d'Athus, au même titre que Rodange et Differdange, a connu une phase d'expansion au cours de la première révolution industrielle. Ce développement économique a également provoqué le dynamisme démographique d'Aubange.

## ...la démarche PED/PIA...



Crassier Differdange-Sanem

Le caractère sidérurgique des paysages réside certes dans les sites de production (exclusivement en secteur luxembourgeois de nos jours), mais surtout dans les friches industrielles dont certaines sont de très grandes tailles (ex : le crassier de Differdange-Sanem occupe 150 ha, soit 25 ha de plus que le site en voie de reconversion de Belval-Ouest). La fermeture des entreprises sidérurgiques sur les trois versants du PED ont incité les pouvoirs publics, avec le soutien de l'Europe, à lancer l'initiative Pôle Européen de Développement en 1985. Les aides accordées aux entreprises disposées à s'installer au cœur de la vallée



Zoning de Hahneboesch

### ... et l'essor actuel des fonctions tertiaires et de transit



Auchan Mont-Saint-Martin



Terminal Container d'Athus



Futur lycée de Pétange



L'Avenue de l'Europe à 16h00

sinistrée ont provoqué la venue d'un certain nombre d'entreprises dans un Parc International d'Activités (PIA). L'aménagement du PIA (établissements de plus petite taille, environnement des entreprises végétalisé, unités rassemblées en zoning, bâti préfabriqué, nouvelle voirie...) a créé un paysage en rupture avec ceux de la sidérurgie. L'initiative PED a remodelé le point triple transfrontalier (Mont-Saint-Martin/Longlaville/Athus/Rodange), mais également des territoires périphériques proches, non industriels, aménagés en zones d'activités, à Aubange, Differdange (Hahneboesch), Bascharage (Bommelscheuer)<sup>2</sup>.

A partir du milieu des années 1990, il n'y a plus eu d'aides spécifiques PED pour implanter de nouvelles entreprises industrielles localement. Certaines installations de montage, attirées par des conditions avantageuses, ont depuis lors fermé leur site de production local. Ce départ a donc donné naissance à de nouvelles friches (ex. sites Daewoo à Mont-Saint-Martin). Aujourd'hui, on assiste à une nouvelle mutation des paysages économiques locaux. Certes, il y a toujours une présence forte de l'industrie, mais ce sont les paysages de l'économie tertiaire qui s'imposent progressivement. La situation géographique du PIA, aux portes du Luxembourg et traversé par un des axes transfrontaliers majeurs (l'Avenue de l'Europe), fait de lui une zone stratégique pour capter les consommateurs belges, français et grand-ducaux aux revenus luxembourgeois élevés. Ce contexte spatial a suscité l'apparition de zoning commerciaux importants (ex : l'un des plus grands Auchan de France à Mont-Saint-Martin) et une réappropriation de friches industrielles à des fins commerciales (ex : site Daewoo racheté par le groupe Frey à Mont-Saint-Martin), mais a contribué également à une disparition de commerce dans les centres-villes locaux, créant ainsi de nouveaux sites désaffectés. Le PIA bénéficie d'un effet de vitrine indéniable. Il faut souligner qu'à la différence des paysages de l'initiative PED/PIA, issus d'une dynamique publique, d'ambition internationale et coordonnée à l'échelle transfrontalière, ces derniers sont impulsés par l'initiative privée et la concurrence commerciale locale (Auchan, Cactus, Cora). La position stratégique de cette aire vaut également pour les fonctions de logistique : se situer aux frontières de trois pays et à proximité des stations essence les moins chères d'Europe (les stations luxembourgeoises dont les plus proches sont à Rodange) est un atout considérable. Ainsi, une partie importante des friches belges d'Athus a été transformée en plateforme container (l'Athus Terminal Container) en constante expansion et qui traite aujourd'hui 65 000 conteneurs par an<sup>3</sup>. A ces équipements privés, il faut ajouter l'ouverture, en 2008, du Lycée de Pétange dans la localité de Rodange. Cet établissement, situé dans le prolongement d'entreprises industrielles, aura une capacité de 1300 élèves. Enfin, outre ces données statiques du paysage, l'image de ce secteur territorial est également structurée par les flux routiers importants sur son axe dominant, l'Avenue de l'Europe. Le flux quotidien équivaut au deux tiers de celui présent au point frontière autoroutier belgo-luxembourgeois (E411/E25) à Sterpenich alors que l'axe PED est essentiellement à deux fois une voie (26 000 équivalents véhicules privés et 3 000 poids lourds par jour)<sup>4</sup>.

<sup>2</sup> Outre les zoning situés sur les autres parties de l'agglomération (Messancy et Villers-la-Montagne).

<sup>3</sup> Les containers arrivent, par fer, des ports de la Mer du Nord et partent sur des camions dans un rayon de 250 km autour d'Athus.

<sup>4</sup> Source : Schéma de Développement – Thème n°3 : Transports – Association Transfrontalière de l'Agglomération du PED – Juillet 2003.

### Entre héritages en attente, fumées industrielles et vitrines commerciales



Vue d'ensemble du PED

La partie du pied de côte fortement marquée par la sidérurgie est probablement la portion de l'Agglomération Transfrontalière ayant subi les plus importantes mutations paysagères au cours de ces trente dernières années. Non seulement les paysages de l'économie ont évolué et les flux routiers ont augmenté aux frontières, mais la découverte visuelle du territoire a également changé. L'ouverture de l'Avenue de l'Europe pour désengorger les petites cités industrielles (Rodange, Athus, Longlaville) et desservir les zonings d'activités, a placé, en façade, les arrières cours pas toujours entretenues du bâti résidentiel datant de la sidérurgie. Cela donne donc au final une image complexe à cette aire urbaine où l'on trouve à la fois des héritages en attente de restauration/réaffectation (bâti/friches), plusieurs générations d'industries, des zonings commerciaux récents et des magasins fermés en centre-ville.

### Des paysages ruraux périphériques en mutation sous l'effet luxembourgeois



Développement résidentiel à Bascharage

A la périphérie de cet espace central, des localités ont bénéficié du dynamisme économique luxembourgeois au cours des dernières décennies. Hautscharage, Linger et Bascharage, initialement des entités rurales, ont ainsi connu un développement résidentiel important. C'est le cas également de Aix-sur-Cloie sur la commune d'Aubange. A Bascharage, la présence d'une zone d'activités nationale employant plus de 2 500 personnes, mais aussi celle du centre commercial CACTUS sont des traits importants du paysage de la commune. L'axe routier N5 et la Collectrice du Sud en direction d'Esch-sur-Alzette marquent aussi fortement la commune étant donné la forte densité du trafic aux heures de pointe.

## b- L'état des ressources naturelles<sup>5</sup>

**Les eaux de surface :** il est tout d'abord important de signaler que la qualité des eaux de surface est mesurée par trois institutions distinctes, une par pays. Les méthodes de détermination de cette qualité varient d'un secteur national à l'autre. Les données disponibles ne sont pas nécessairement comparables. On ne peut donc faire qu'un état des appréciations par les organismes de mesure<sup>6</sup>. Une autre distinction d'un pays à l'autre est le nombre de stations de mesure. Il n'y a pas moins de 21 stations de mesure en Belgique<sup>7</sup>, 10 au Luxembourg<sup>8</sup> et seulement 2 en France<sup>9</sup>.

### La Chiers : un axe transfrontalier pollué

La rivière la plus importante du territoire, la Chiers, souffre d'une pollution chronique depuis la période de la sidérurgie dans la vallée, étant donné l'artificialisation du cours d'eau et son utilisation comme égout à cette époque. La qualité biochimique de la rivière est considérée comme « bonne » à la source sur la localité d'Obercorn à Differdange, mais elle

<sup>5</sup> Ce chapitre se concentre essentiellement sur les eaux de surface, l'air et les espaces forestiers. Les ressources minérales et énergétiques, l'état des eaux souterraines et des sols ne sont pas abordés. L'exploitation agricole du territoire a été traitée dans le volet « Les espaces de l'économie » du Schéma de Développement (Octobre 2002).

<sup>6</sup> A long terme, avec l'application de la directive cadre pour une politique communautaire de l'eau, une harmonisation de ces méthodes devrait avoir lieu, d'autant plus que les paramètres mesurés dans les trois pays sont les mêmes, seules les limites de classes varient ainsi que la prise en compte ou non de certains paramètres. Une pollution peut être considérée faible ou moyenne en fonction du pays où la mesure a été faite.

<sup>7</sup> 12 stations sur le bassin Vire-Batte-Ton, 5 sur la Messancy, 3 sur le Brühl, une sur la Chiers.

<sup>8</sup> 8 stations du réseau de surveillance de la qualité des eaux le long de la Chiers d'Obercorn à Athus ainsi qu'une station de mesure des substances dangereuses et une station de mesure de la qualité biologique à Rodange.

<sup>9</sup> 2 stations sur la Chiers, à Longlaville et Cons-la-Granville. Il y avait également une station sur la Moulaine jusqu'en 1997.

devient ensuite mauvaise et très mauvaise sur les autres points de prélèvement du tronçon luxembourgeois. En territoire grand-ducal, la Chiers est de mauvaise qualité à cause d'un défaut d'assainissement d'une partie des communes de Differdange (Oberkorn) et de Sanem (Belvaux/Soleuvre), de l'absence de bassins d'orage et du fonctionnement non optimal de la station d'épuration de Differdange exploitée par le syndicat intercommunal SIACH à partir de janvier 2006 et préalablement par Arcélor. Entre 2000 et 2004, la qualité hydrobiologique du cours d'eau a été mauvaise, voire très mauvaise (station biff 2004), mise à part une amélioration de courte durée, en 2003, à la station de Rodange (pollution moyenne). La qualité biochimique du cours d'eau est tout aussi mauvaise, au niveau de 4 des 6 stations de mesure utilisées pour ce contrôle<sup>10</sup>. Les prélèvements effectués sur le tronçon belge de la Chiers révèlent surtout une pollution forte concernant les nitrites<sup>11</sup>. Les analyses effectuées en secteur français montre une situation contrastée en fonction des polluants. L'état est qualifié de mauvais, voire très mauvais, à l'entrée en France concernant les matières organiques oxydables, phosphorées et azotées et les particules en suspension. La situation s'améliore ensuite en aval, mais les niveaux de qualité de l'eau sur l'Agglomération de Longwy sont rarement qualifiés de bons pour les différents polluants précités. Aucun relevé n'est effectué sur le secteur de Longwy pour connaître la qualité hydrobiologique (macroinvertébrés) du cours d'eau car la Chiers est considérée de trop mauvaise qualité pour faire une telle analyse<sup>12</sup>.

### **Une pollution variable sur les autres rivières wallonnes...**

La Messancy et le Brühl, cours d'eau belges se jetant dans la Chiers sur l'Agglomération du PED, ont une pollution variable. En 2004, l'indice global de pollution révèle un état de l'environnement très dégradé en amont de la Messancy, à Wolkrange, sur l'Eidenerbaach, puis la présence générale des polluants devient modérée sur la localité de Messancy et faible à Athus. Le Brühl souffre, pour sa part, d'une pollution modérée. Le bassin versant belge traversé par les rivières Batte, Vire et Ton, affluents également de la Chiers, connaît un indice de pollution modéré voire nul avec cependant la présence d'une pollution très forte des nitrites dans le ruisseau du fond de Haza, sur la localité de Rachecourt<sup>13</sup>.

### **...et françaises**

L'affluent français de la Chiers sur l'Agglomération de Longwy, la Moulaine, se caractérise par une qualité passable, voire bonne, d'un point de vue physico-chimique<sup>14</sup>, mais quasi systématiquement très mauvaise concernant les caractéristiques microbiologiques<sup>15</sup>. La qualité biologique (macroinvertébrés) est bonne à passable sur le site de prélèvement d'Haucourt-Moulaine Amont alors qu'elle devient médiocre à la station d'Haucourt-Moulaine. Le Coulmy, ruisseau dont le sous-bassin versant concerne l'Agglomération de Longwy (communes de Ville-Houdlémont, Gorcy et Cosnes-et-Romain), est de trop petite taille pour faire l'objet de relevés de pollution. Cependant, la présence de sites inventoriés comme Espaces Naturels Remarquables le long du cours d'eau<sup>16</sup> et la présence d'un marais et d'une réserve naturelle

<sup>10</sup> Source : Rapport d'Activité 2004 – Ministère de l'Intérieur (L).

<sup>11</sup> Source : Etat des lieux des eaux de surface en Province de Luxembourg – Province de Luxembourg – Dpt Ressources Naturelles – Campagne de prélèvement 2004.

<sup>12</sup> Source : La qualité des cours d'eau des bassins miniers nord-lorrains, Synthèse des données 2002-2003, DIREN/Agence de l'Eau Rhin-Meuse.

<sup>13</sup> Etat des lieux des eaux de surface en Province de Luxembourg – Province de Luxembourg – Dpt Ressources Naturelles – Août 2004.

<sup>14</sup> Les particules en suspension, les nitrates, la minéralisation et les matières organiques oxydables, phosphorées et azotées.

<sup>15</sup> La qualité microbiologique n'est mesurée que sur la station aval du cours d'eau.

<sup>16</sup> Les sites du Parivaux et du Marais du Coulmy.



privée qui s'étend au-delà de la frontière belge, laisse présager une bonne qualité des eaux. Mais, des pollutions sont toujours possibles. En 1999, la qualité écologique du Marais du Coulmy était considérée comme altérée en raison d'une pollution d'origine industrielle excessive de son sol<sup>17</sup>.

### **Une couverture inégale des réseaux de mesure**

**L'air :** la mesure de la qualité de l'air relève également de structures nationales qui ne prennent pas nécessairement en compte les mêmes pollutions. Le secteur français du PED est le seul à disposer d'une station de mesure classique avec un réseau automatique de contrôle<sup>18</sup>. Il s'agit de la station de Longlaville, gérée par l'association lorraine AERFORM<sup>19</sup>. Sur les versants wallon et luxembourgeois, les stations équivalentes les plus proches se situent respectivement à Arlon (Habay) et à Esch-sur-Alzette. Leurs données ne sont donc pas exploitables pour apprécier la qualité de l'air de l'espace PED. Parallèlement à la station française, les communes grand-ducales de Differdange et de Pétange (localité de Rodange) bénéficient de plusieurs réseaux de mesure sous la responsabilité du Ministère de l'Environnement<sup>20</sup>. Ce même ministère conduit également des études ponctuelles pour analyser certaines pollutions très localisées. Enfin, les administrations communales de Bascharage, Differdange et Pétange réalisent des bilans ponctuels de la qualité de l'air<sup>21</sup>.

### **Une station de mesure française en zone résidentielle**

La station de mesure de Longlaville est située en zone résidentielle. Cependant, il est noté par l'association AERFORM que les mesures effectuées peuvent être influencées par l'activité industrielle du bassin de Longwy et du Pôle Européen de Développement. Les données annuelles relevées entre 1994-2003 montrent une présence de polluants très en dessous des valeurs limites. Sur cette période, la densité de polluants dans l'air évolue à la hausse uniquement pour l'ozone<sup>22</sup>. L'état rassurant de la qualité de l'air ressort également des données mensuelles de l'année 2003. Il peut y avoir malgré tout, certains jours, des moyennes horaires maximum d'ozone assez importantes<sup>23</sup>.

### **Des mesures luxembourgeoises nombreuses et proches des sites industriels**

Le réseau de mesure de retombées de poussières à Differdange et à Pétange (réseau Begerhoff) a pour but de surveiller l'environnement en milieu urbanisé, au voisinage d'installations industrielles émettrices de poussières. A Differdange, en 2004, les niveaux de métaux lourds sont faibles. Mais, un changement a été constaté dans les quartiers Cité Thomas Sidney et Cité Henri Grey, avec, selon les périodes, des retombées assez importantes en poussières et des valeurs assez élevées en plomb. La valeur limite (moyenne annuelle) du plomb en vigueur en Allemagne n'y est pas respectée. A Pétange (Rodange), la surveillance ne montre pas, en 2004, de situation anormale. Cela n'a pas toujours été le cas. Ainsi, en 2000, une augmentation sensible des teneurs en

<sup>17</sup> Source : Les Espaces Naturels Remarquables de Lorraine – Département de Meurthe et Moselle – 1999.

<sup>18</sup> Dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>), particules en suspension (PS), oxyde d'azote (No), dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>), ozone (O<sub>3</sub>) et poussières sédimentables (P. Sed).

<sup>19</sup> Cf. site Internet présentant les données en direct de la station d'AERFORM : [www.atmolor.org](http://www.atmolor.org).

<sup>20</sup> Le Ministère de l'Environnement luxembourgeois organise la surveillance de la qualité de l'air selon des réseaux de mesure par polluant : Dioxyde de Soufre (SO<sub>2</sub>) à Rodange et à Differdange, retombées de poussières avec le Réseau Bergerhoff disposant de 20 lieux de mesure à Differdange et 3 à Rodange. Il y a également une biosurveillance autour des sites industriels importants : dioxines, hydrocarbures aromatiques, Polychlorobiphényles (PCB), métaux lourds (Plomb, Zinc, Cadmium, Chrome, Mercure, Vanadium). Differdange et Rodange possèdent chacune 2 stations de biosurveillance.

<sup>21</sup> Aucune donnée publique n'est disponible pour le secteur belge de l'Agglomération du PED.

<sup>22</sup> Passage de 28 à 46 µg/m<sup>3</sup> entre 1994 et 2003.

<sup>23</sup> La moyenne horaire maximum enregistrée par AERFORM sur son réseau de stations lorraines, en 2003, a été de 256 µg/m<sup>3</sup>. Ce dernier relevé a été pris à la station de Longlaville (valeur maximale enregistrée jusqu'à présent sur le réseau lorrain). Le seuil d'information en moyenne horaire concernant l'ozone est de 180 µg/m<sup>3</sup>. Source : Rapport d'activité 2003, AERFORM.



**Une consommation de certains légumes déconseillée dans certains espaces résidentiels proches des entreprises sidérurgiques**

plomb, avec des pics élevés, a pu être détectée sur une courte période<sup>24</sup>.

Parallèlement au réseau Bergerhoff, un réseau de biosurveillance a été mis en place autour des sites industriels importants<sup>25</sup> pour évaluer les retombées atmosphériques et notamment les polluants organiques de type dioxines ainsi que les métaux lourds. Entre 2002 et 2004, les niveaux de dioxines et de furannes détectés par bioaccumulation dans les légumes-feuilles révèlent une pollution bien inférieure au seuil sanitaire préventif sur les sites étudiés. Mais, les niveaux en plomb observés à l'aide de la méthode des mousses montrent des fluctuations importantes, sur la même période, quant à la présence de ce métaux à Differdange (sites les plus exposés : zone proche de la rue des jardins et de la Cité H. Grey). L'existence d'une ou de plusieurs sources d'émissions ponctuelles peuvent être à l'origine de ces variations (ex : les travaux d'assainissement à proximité de l'aciérie d'Arcelor peuvent être des sources d'émissions de polluants métalliques et organiques). La situation à Rodange actuellement est moins contrastée. Une autre mesure du réseau biosurveillance (plomb bioaccumulé dans les légumes à feuille de type chou frisé) montre qu'en 2003, les teneurs en plomb à Differdange (Cité Sidney Thomas, Rue des Jardins) ont été supérieures aux limites maximales définies par la Communauté Européenne. Le même constat a été fait à Rodange-Ouest en 2001<sup>26</sup>. Lors de tels dépassements, les habitants du quartier sont informés par courrier ou par communiqué de presse que les légumes-feuilles sont impropres à la consommation. Cependant, cette information arrive entre trois semaines et un mois après que les prélèvements soient faits étant donné le temps nécessaire pour effectuer les analyses. C'est pourquoi, en 2005, le Ministère de la Santé et le Ministère de l'Environnement ont pris la décision de recommander aux habitants de certains quartiers de communes industrielles du sud du Luxembourg (Esch, Schiffflange et Differdange) de ne plus consommer de légumes-feuilles<sup>27</sup> jusqu'à nouvel ordre étant donné des dépassements ponctuels concernant les dioxines ou le plomb<sup>28</sup>. A Differdange, la cité Sydney-Thomas et la rue des Jardins sont concernées par cette recommandation<sup>29</sup>.

**Des études communales mettant en exergue la pollution émanant des sites industriels, mais aussi du flux routier**

En 2003, l'administration communale de Differdange a mené une étude ponctuelle aux alentours de l'usine ProfilArbed. Cette dernière a révélé une « mauvaise » qualité de l'air. Plusieurs polluants sont présents sur cette zone (métaux lourds, dioxines,..) même si ceux-ci ne dépassent pas les limites de toxicités (normes, valeurs guides...)<sup>30</sup>. Parallèlement à cela, toujours la même année, la commune de Differdange a mis en place un programme de biosurveillance des retombées atmosphériques de polluants persistants (cadmium, chrome, plomb, vanadium et zinc) avec l'objectif de définir les zones les plus exposées sur base d'analyses de mousses terrestres prélevées dans 23

<sup>24</sup> Source : Rapports d'Activité 2003 et 2004 – Ministère de l'Environnement (L).

<sup>25</sup> Differdange et localité de Rodange à Pétange en ce qui concerne l'espace SIKOR.

<sup>26</sup> Le cas de pollution au plomb élevée à Rodange a conduit le Ministère de l'Environnement à faire une analyse des sols. Les analyses ont montré qu'une contamination en métaux lourds en provenance des sols est à exclure. Les jardins ne posent pas de problèmes pour une exploitation normale de végétaux consommables. Source : Rapports d'activité 2001, 2003 et 2004 – Ministère de l'Environnement (L).

<sup>27</sup> Salades à tête ouverte, choux à feuille, épinards. Ces végétaux concentrent dans leurs tissus les métaux lourds et les dioxines.

<sup>28</sup> Seul le seuil sanitaire dit « préventif » a été franchi.

<sup>29</sup> Source : « Salades maudites dans le Sud », article du journal « le Quotidien », 19.04.2005.

<sup>30</sup> Source: Mooskundliche Kartierung zur Darstellung der lufthygienischen Verhältnisse in der Stadt Differdingen (2003) – Oeko-Bureau, Ville de Differdange.



sites. Ce réseau de mesures montre qu'en 2003, la pollution au plomb est estimée certaine dans 8 stations et forte sur deux autres sites, si on prend la grille de qualité de l'Administration de l'Environnement. Une pollution certaine au zinc concerne 13 stations et 5 lieux de prélèvement ont des taux de pollution forte pour ce métal<sup>31</sup>. En 2001, la commune de Pétange souffrait de retombées atmosphériques polluées en métaux lourds, particulièrement en plomb et en chrome, ainsi que pour les Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP)<sup>32</sup>. L'administration communale pétangeoise a alors décidé de faire des études concernant les polluants. La cartographie des retombées établie pour le plomb, permet de délimiter un périmètre fortement touché aux alentours du crassier situé à Longlaville à la frontière franco-luxembourgeoise et exploité par la société SLR. D'autre part, une autre étude sur la présence de Composés Organiques Volatiles (COV) a démontré la présence de 4 de ces substances, dont une, l'acétate d'éthyle, est clairement un traceur de l'activité industrielle de l'entreprise MIPA<sup>33</sup>. En fonction des conditions météorologiques, il peut arriver que le modèle de dispersion présenté dans la demande d'exploitation de cette entreprise pétangeoise (procédure de commodo/incommodo) ne soit pas vérifié dans la pratique. A Bascharage, le diagnostic de la qualité globale de l'air<sup>34</sup> montre une qualité satisfaisante avec, cependant, une diminution significative<sup>35</sup> à l'abord de la N5 dans le centre-ville.

### **Une pollution de l'air réduite aux pompes de Rodange**

Enfin, le Ministère de l'Environnement a effectué, en 2001 et 2002, des campagnes ponctuelles de mesure du benzène dans l'air ambiant sur le site des stations essence à Rodange (route de Longwy). Ces analyses ont donné des résultats rassurants. Les teneurs en benzène sont nettement inférieures à la valeur limite de référence<sup>36</sup>.

### **Une présence forte des zones boisées**

**Les espaces forestiers :** la forêt occupe le tiers de l'espace de l'Agglomération Transfrontalière (12 200 ha d'espaces forestiers dont 13% se situent au Luxembourg, 39% en France et 48% en Belgique). Chaque versant national de la zone PED a une proportion de terrains boisés à peu près équivalente (environ 30 % par secteur). Les bois se situent notamment le long des cuestas et bordent les vallées du territoire. On ne compte pas moins de 23 aires boisées (Cf. *Les espaces forestiers de l'Agglomération du PED p. 14*). Ces zones appartiennent à différents propriétaires. Dans le secteur belge, les communes et les personnes privées se partagent les espaces forestiers. Sur les versants français et grand-ducal, outre ces deux types d'acteurs, on trouve également l'Etat et d'autres organismes publics. En France, le patrimoine communal s'est accru lorsque les sociétés sidérurgiques locales ont cédé leurs parcelles boisées aux communes (espace Longlaville/Herserange/Mont-Saint-Martin). L'Etat et les autres autorités publiques ont également hérité des zones appartenant anciennement à des industriels (ex. : plus de 100 ha de l'ensemble forestier Réhon-Lexy sont la propriété de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine, EPFL, établissement chargé de la reconversion des friches industrielles).

<sup>31</sup> Source : Cartographie des retombées atmosphériques de polluants métalliques dans la Commune de Differdange – BioMonitor – Administration communale de Differdange – Septembre 2004.

<sup>32</sup> Diagnostic intégré de la qualité de l'air - Commune de Pétange - Plan de surveillance 2001 – Biomonitor, administration communale de Pétange.

<sup>33</sup> Diagnostic intégré de la qualité de l'air - Commune de Pétange - Plan de surveillance 2001 – Biomonitor, administration communale de Pétange p.40-41.

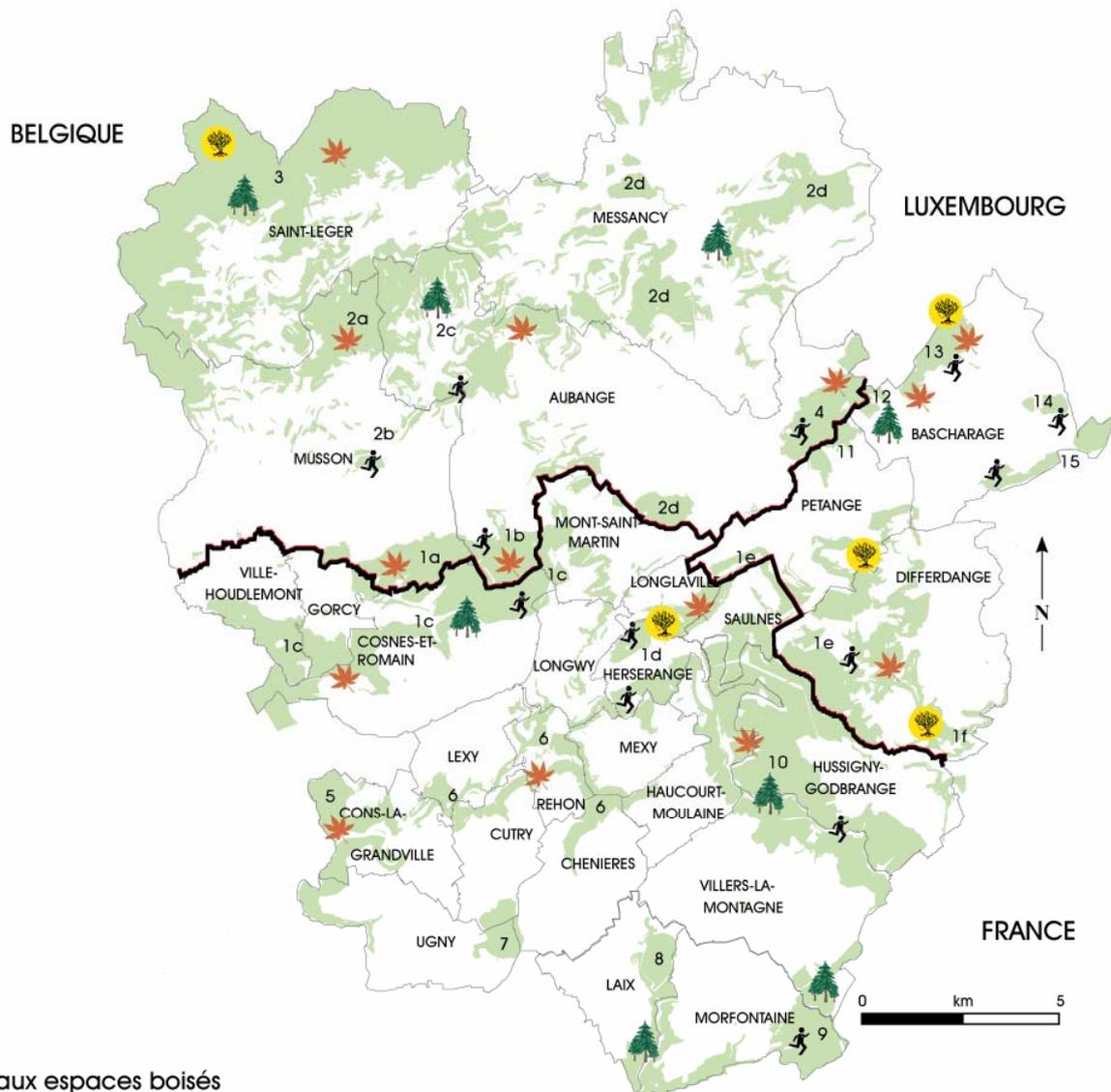
<sup>34</sup> Diagnostic écolichenique de la qualité de l'air (2003) – Biomonitor, Bulletin d'information de la commune de Bascharage.

<sup>35</sup> Tolérance des lichens à la pollution passant de « plutôt faible » à « plutôt forte ».

<sup>36</sup> Source : Rapport d'Activité 2002 – Ministère de l'Environnement (L).



# Les espaces forestiers de l'Agglomération du PED



## Principaux espaces boisés

- 1- Bois de la Cuesta Bajocienne (B/F/L)
  - 1a- Bois de Musson (B)
  - 1b- Bois Haut (B)
  - 1c- Bois du Pas de Bayard ► Bois de Gouraincourt (F)
  - 1d- Bois de Cha - Bois de Longlaville (F)
  - 1e- Triage Pétange-Differdange (L)
  - 1f- Bois de l'Arbed (L)
- 2- Bois de la Cuesta du Lias (B)
  - 2a- Bois de Péronchenois, de Bonaubois, de Willancourt (B)
  - 2b- Le Lua - Bois Pertot (B)
  - 2c- Bois de Pirre (B)
  - 2d- Jugenbusch (B)
- 3- Bois de Saint-Léger et Chatillon (B)
- 4- Bois d'Athus (B)
- 5- Bois le Moine (F)
- 6- Forêts de Ravin de la Chiers (F)
- 7- Bois Praucourt (Forêt militaire - F)
- 8- Bois du Vallon du Nanhol (F)
- 9- Les Hayes Communales (F)
- 10- Forêt de Sélomont et Vallée de la Moulaine (F)
- 11- Rollengerbësch- Stackels - Houbësch (L)
- 12- Lingerbësch (L)
- 13- Schack (L)
- 14- Bommelscheuer (L)
- 15- Bobësch - Groussebësch - Héierschen (L)

## Fonctions majeures des forêts

- écologie
- production
- loisirs

- présence de parcelles à l'état phytosanitaire médiocre
  - Belgique: hêtres anciennement attaqués par les scolytes
  - France: entretien difficile car forte déclivité et proximité des habitations
  - Luxembourg: pluies acides et bois de l'Arbed non entretenus

Frontières nationales

Source : Enquête CEPS/INSTEAD 2004-2005 auprès des préposés forestiers des triages de Differdange-Pétange/ Bascharage (L), des chefs de cantonnement d'Arlon et de Virton (B) et du chef de l'Unité Territoriale ONF du Pays-Haut (F).

Cartographie: CEPS/INSTEAD (C. LAMOUR) pour le compte du SIKOR (L)



Au Luxembourg, l'Etat a acheté progressivement les forêts de la société sidérurgique Arbed (Arcélor) sur l'espace Differdange-Pétange. Cette entreprise dispose encore d'un bois à Differdange, sur la cuesta, en direction de Belvaux. L'Etat, les communes, l'entreprise Arcélor et d'autres propriétaires privés se partagent les forêts de Differdange-Pétange<sup>37</sup>, alors que sur Bascharage, les bois appartiennent presque intégralement à la commune<sup>38</sup>.

### **Des plantations anciennes de feuillus**

...

Les bois de l'agglomération sont composés essentiellement de feuillus. Les aires mixtes (résineux/feuillus) se retrouvent uniquement dans la commune belge de Saint-Léger (bois de Saint-Léger et bois de Châtillon) et celle de Differdange (bois de l'Arbed)<sup>39</sup>. L'âge des plantations est assez avancé mis à part dans les plantations communales belges où il y a une gestion en futaies jardinées, c'est-à-dire un mélange des âges et des essences. On constate également une exception sur le triage de Differdange-Pétange (domaine Etat/communes) avec un peuplement assez jeune. Les bois ont, en moyenne, plus de 100 ans sur les autres parcelles boisées.

### **... à la qualité phytosanitaire généralement satisfaisante...**

L'état phytosanitaire des zones forestières belges est considéré comme satisfaisant. Il y a quelques années, étant donné un accident climatique, les hêtres des bois de Saint-Léger et de Châtillon (B), ont été attaqués par des scolytes, puis des champignons lignivores. Ces attaques sont aujourd'hui terminées mis à part sur une portion assez réduite de bois<sup>40</sup>. Au Luxembourg, la situation est plus contrastée. Les bois de la commune de Bascharage sont en bon état, mais sur la partie la plus haute du Schack, entre Bascharage et Clémency, il y a eu des bois morts sur pied ces dernières années (150 m<sup>3</sup>). Les émissions des usines du PED peuvent être avancées comme les raisons possibles de cette maladie. Au niveau de l'espace Differdange-Pétange, la forêt de Lamadelaine est considérée comme une aire polluée, à cause de la présence de la minière de Rodange dans le passé et de celle des industries du PED aujourd'hui. Une soixantaine d'hectares sont touchés par des pluies acides. Enfin, la forêt d'Arcélor manque considérablement d'entretien. En France, l'état phytosanitaire est bon dans l'ensemble. Mais, il peut être considéré comme « moyen » dans les zones où les arbres sont trop âgés (forêt de Selomont et de la Moulaine, bois de Cha, forêt de Ravins de la Chiers entre Réhon et Lexy) et mauvais dans les zones où l'entretien est difficile étant donné la forte déclivité et la présence proche des habitations (bois de Longlaville).

### **... et aux fonctions multiples**

Les fonctions des aires boisées sont diverses. Selon les gestionnaires locaux et publics de ces espaces, il n'y a que 8 des 23 aires répertoriées pour lesquelles, la fonction « production » est forte alors qu'elles sont 11 à avoir un rôle important en matière de loisir-tourisme et 14 ont une fonction écologique primordiale. Certaines de ces forêts font d'ailleurs partie de zones naturelles protégées (ex : la réserve naturelle Prénzebiert).

<sup>37</sup> Triage de Differdange : Etat (600 ha), Commune de Differdange (420 ha), Commune de Pétange (120 ha), Arcélor (110 ha), Autres propriétaires privés (+/- 50 ha).

<sup>38</sup> Source : Enquête CEPS/INSTEAD 2004-2005 auprès de MM. EICHER et GENGLER, Préposés Forestiers respectivement des triages de Differdange-Pétange/ Bascharage-Clemency (L), de MM. CULOT et VAN DOREN, respectivement Chefs de Cantonement d'Arlon et de Virton (B) et de M. TRAISNEL, Chef de l'Unité Territoriale ONF du Pays Haut (F).

<sup>39</sup> Les bois de l'Arbed (épicéas) étaient anciennement utilisés pour réaliser des piliers pour les exploitations minières grand-ducales.

<sup>40</sup> Les scolytes sont des insectes qui bloquent la sève et entraînent le dessèchement des arbres sur pied.

## c- Les héritages environnementaux labellisés

### **Une reconquête écologique d'anciens sites industriels**

Certaines atteintes à l'environnement sont perceptibles localement, tant au niveau de l'air, des eaux de surface que des espaces boisés. Mais, l'espace PED dispose parallèlement d'un patrimoine environnemental riche<sup>41</sup>. Ce dernier se situe, tout d'abord, dans les zones agricoles et forestières qui constituent 80% de la superficie de l'Agglomération Transfrontalière. Il y a ensuite un biotope original sur des terrains utilisés anciennement par l'industrie minière ou sidérurgique. Ainsi, les galeries de mine des Réserves Naturelles de Musson et d'Halanz y en Belgique sont colonisées par des chiroptères. La Réserve Naturelle luxembourgeoise de Prënzebiërg, située à cheval sur Differdange et Pétange et regroupant des anciennes exploitations minières à ciel ouvert, possède des pelouses maigres calcaires à orchidées (Cf. *Le patrimoine environnemental de l'Agglomération du PED p.17*).

### **Des réserves naturelles dont une transfrontalière**

L'Agglomération du PED dispose de 8 Réserves Naturelles : 4 grand-ducales, 4 belges dont une réserve privée transfrontalière franco-belge (le Marais de la Cussignière, géré par l'asbl wallonne Natagora et situé dans le prolongement d'un terrain français classé en Espace Naturel Sensible, le Marais du Coulmy)<sup>42</sup>. De plus, 3 réserves sont en projet au Luxembourg<sup>43</sup>.

### **Des zones Natura 2000 wallonnes et grand-ducales**

Le territoire est aussi concerné par le réseau européen de biodiversité Natura 2000<sup>44</sup>. Chaque Etat de l'Union a soumis, pour validation, à la Commission Européenne, des zones « Habitat » et des zones « Oiseaux » susceptibles d'intégrer cet ensemble. L'espace PED regroupe 8 sites de ce type dont 5 en Belgique et 3 au Luxembourg<sup>45</sup>. Ce statut implique des restrictions d'usage (ex. : limitation des constructions, des apports en engrais...) et un plan de gestion, même si chaque pays reste libre de choisir les moyens utilisés pour cette protection.

### **Un patrimoine français reconnu, mais non protégé**

Le secteur français de l'espace PED a des espaces considérés d'intérêt environnemental certain, mais qui ne bénéficient pas de protections réglementaires. Ainsi, on constate la présence de 3 Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF)<sup>46</sup> et d'une Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)<sup>47</sup>. L'Agglomération Longovicienne a également 8 zones classées en Espaces Naturels Sensibles (ENS) dont 3 sont également des ZNIEFF.

<sup>41</sup> Cf. *Annexe 1 : Les espaces environnementaux labellisés de l'Agglomération du PED p.49*

<sup>42</sup> Réserves belges : Minière et Crassier de Musson et Pré fleuri (commune de Musson), Marais de la Cussignière (commune belge de Musson et communes françaises de Gorcy et Ville-Houdlémont), Minière d'Halanz y (commune d'Aubange) — Réserves luxembourgeoises : Boufferdanger Muer/ Linger Wiesen (commune de Bascharage), Dreckwies (communes de Differdange et de Bascharage) et Prënzebiërg (communes de Differdange et de Pétange).

<sup>43</sup> Griechten (commune de Bascharage), Neimillen et « A la Haute Saule » (commune de Pétange).

<sup>44</sup> Réseau de biodiversité créé par la directive cadre 79/409 sur la protection des oiseaux et la directive cadre 92/43 sur la protection des habitats et des autres groupes d'espèces.

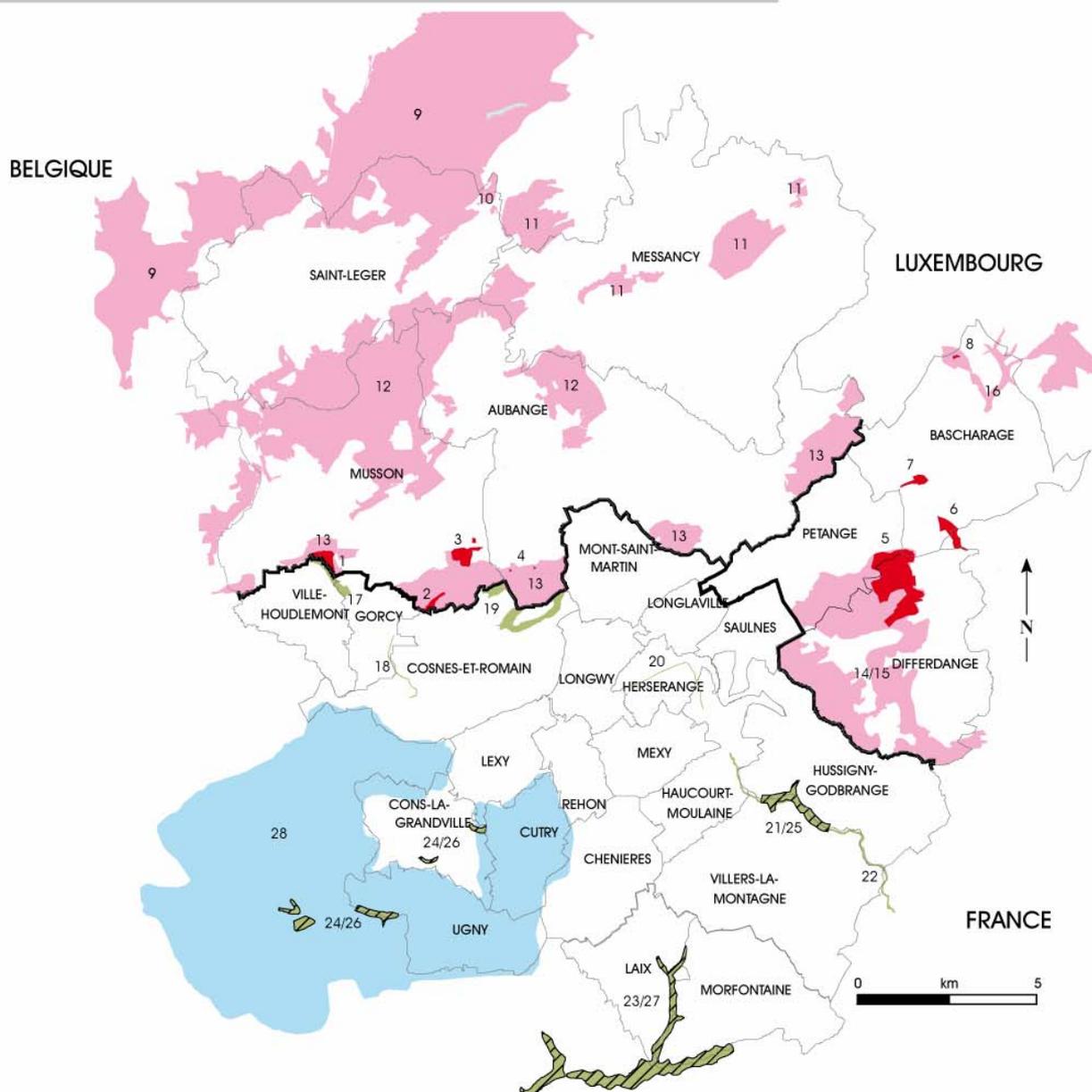
<sup>45</sup> Source : Région Wallonne et Ministère de l'Environnement luxembourgeois.

<sup>46</sup> Seules les zones disposant d'une valeur nationale engendrent des protections juridiques et ce n'est pas le cas localement. Il faut rappeler que la Région Lorraine compte 700 ZNIEFF en 2003. Les trois ZNIEFF locales sont : la Vallée de la Moulaine (communes d'Hussigny-Godbrange et de Villers-la-Montagne), les forêts de ravin de la Chiers en amont et en aval de Longuyon (communes de l'agglomération : Ugn y et Cons-la-Grandville) et l'ensemble « Cranière de Baslieux et méandre de Pierremont/Vallée de Nanheul » (communes de l'agglomération : Laix et Morfontaine). Source : DIREN – 2003.

<sup>47</sup> Les ZICO sont moins nombreuses (14 en Région Lorraine en 2003) et seules les ZICO les plus appropriées deviennent des Zones de Protection Spéciales (ZPS) bénéficiant de protection réglementaire et/ou de restauration. Ces ZPS sont progressivement intégrées dans les zones Natura 2000. Il n'y a pas de ZPS sur l'Agglomération de Longwy. La ZICO concernant l'agglomération de Longwy (« Val de Chiers et environs de Spincourt) se compose de deux territoires. Le premier se compose des communes de Cutry et d'Ugn y (communes de l'Agglomération de Longwy) et de celles de Viviers-sur-Chiers, Montigny-sur-Chiers, Fresnois-la-Montagne et Villers-la-Chèvre. Le second, plus au sud, est centré sur Spincourt. Cette deuxième aire a été classée en ZPS « Forêts et zones humides du Pays de Spincourt » en 2003. Source : DIREN – 2005.



# Le patrimoine environnemental de l'Agglomération du PED



- Réserves Naturelles**
  - 1- Marais de la Cussignière (réserve privée, B/F)
  - 2- Pré fleuri (B)
  - 3- Minière et Crassier de Musson (B)
  - 4- Minière d'Halanzy (B)
  - 5- Prénzeberg (L)
  - 6- Dreckwies (L)
  - 7- Linger Wiesen (L)
  - 8- Boufferdanger Muer (L)
- Zones Natura 2000 (Zones "Habitat" et zones "Oiseaux")**
  - 9- Vallées de la Claireau et du Rabais (B)
  - 10- Camp militaire de Lagland (B)
  - 11- Bassin du Ruisseau du Messancy (B)
  - 12- Bassin Supérieur de la Vire et du Ton (B)
  - 13- Forêts et Marais Bajociens de Baranzly à Athus (B)
  - 14- Differdange Est - Prénzeberg / Anc. Mines et Carrières (L)
  - 15- Min. de la Région de Differdange - Giele Botter, Tilleberg, Rollesberg, Metzberg et Galgeberg (L)
  - 16- Hautscharage / Dalhem - Asselborner et Boufferdanger Muer (L)
- Espaces Naturels Sensibles (F)**
  - 17- Marais du Coulmy
  - 18- Parivaux
  - 19- Vallons des Sources du Coulmy
  - 20- La Moulaine de Moulaine à Herserange
  - 21- Vallée de la Moulaine
  - 22- La Moulaine Amont
  - 23- Vallon du Nanhol
  - 24- Forêts de Ravin de la Chiers
- Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique - ZNIEFF (F)**
  - 25- Vallée de la Moulaine
  - 26- Forêts de Ravin de la Chiers en amont et en aval de Longuyon
  - 27- Cranière de Baslieux, Méandre de Pierrepont et Vallée de Nanheul
- Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux - ZICO (F)**
  - 28- Val de Chiers et Environs de Spincourt
- Frontières nationales**

Sources : Région Wallonne et asbl Natogora (B) - DIREN et Conseil Général de Meurthe et Moselle (F) - Ministère de l'Environnement (L)

Cartographie: CEPS/INSTEAD (C. LAMOUR) pour le compte du SIKOR (L)

© Association Transfrontalière de l'Agglomération du Pôle Européen de Développement - 2006

**Des zones non  
labellisées pouvant  
présenter un intérêt  
écologique**

Celle de « Vallée de la Moulaine », a été désignée ENS « prioritaire » en 2000 par le Conseil Général de Meurthe-et-Moselle sans que cela entraîne pour autant des mesures concrètes de protection<sup>48</sup>. Un certain nombre d'animations pédagogiques à destination de groupes scolaires et du grand public sont cependant financées par le Conseil Général de Meurthe-et-Moselle sur cette zone. Par ailleurs, la commune de Gorcy a fait part, au Conseil Général, de son souhait de valoriser le marais de Cussignière. Ce dossier pourrait être éligible au règlement de soutien financier pour les communes au titre des Espaces Naturels Sensibles<sup>49</sup>.

Enfin, il y a également des espaces ne bénéficiant, pour l'instant, d'aucun label et pouvant posséder un patrimoine écologique intéressant selon certains acteurs de l'environnement. Un récapitulatif exhaustif de ce dernier type de zone n'est pas possible, cela d'autant plus qu'en fonction des acteurs, la valeur environnementale des sites n'est pas la même. On peut cependant énoncer quelques aires locales : le marais du Brühl d'Aubange (B) et la vallée inférieure du ruisseau des écrevisses de Musson (B)<sup>50</sup>, mais également les lieux dits Sart et Clopp<sup>51</sup> ainsi que le site de la Fonderie<sup>52</sup> situés sur des friches industrielles de Rodange (L).

Le passé sidérurgique et minier de l'agglomération a donc donné naissance à une nouvelle donne environnementale sur plusieurs portions du territoire. Mais les héritages et l'activité industrielle actuelle du PED peuvent être également une source de risques environnementaux.

---

<sup>48</sup> En 2000, seuls 10 sites retenus ont été désignés « prioritaires » parmi les 215 sites répertoriés en Meurthe-et-Moselle.

<sup>49</sup> Les 8 sites classés en ENS sont : La Moulaine Amont (communes de l'agglomération : Haucourt-Moulaine, Hussigny-Godbrange et Villers-la-Montagne), la Vallée de la Moulaine (communes : Hussigny-Godbrange et Villers-la-Montagne), la Moulaine de Moulaine à Herserange (communes : Haucourt-Moulaine et Herserange), le Vallon du Nanhoh (Communes de l'agglomération : Laix, Morfontaine), le Parivaux (Communes : Cosnes-et-Romain et Gorcy), le Marais du Coulmy (Communes : Gorcy et Ville-Houdlemont), les Vallons des sources de Coulmy (Commune : Cosnes-et-Romain) et les Forêts de ravin de la Chiers (Communes de l'agglomération : Cons-la-Grandville, Cufry et Ugny). Source : Conseil Général de Meurthe et Moselle – Décembre 2004.

<sup>50</sup> Sites avancés par les responsables des cantonnements locaux de la Division Nature et Forêts de la Région Wallonne. Enquête CEPS/INSTEAD – Volet « Environnement » du Schéma de Développement – 2003.

<sup>51</sup> Etude Ministère de l'Environnement luxembourgeois – 2002.

<sup>52</sup> Le site de la Fonderie est une propriété de la société de mise en valeur des friches luxembourgeoises Agora. Un projet de réaménagement de la zone est envisagé (activités, logements...). Mais, selon la ligue nationale de protection des oiseaux luxembourgeoise (LNVL), ce site joue un rôle écologique important.



## 2- Les risques environnementaux

Les dysfonctionnements environnementaux sont de différents ordres. La distinction entre les risques « naturels » et ceux d'origine humaine n'est pas toujours aisée. Les risques géologiques symbolisent bien cette difficulté, et plus particulièrement les risques d'affaissement des sols du PED, mouvement physique par excellence, mais dont l'origine est liée à l'exploitation minière. A travers ce chapitre, ce n'est pas la cause des risques qui est recherchée, mais leur localisation ainsi que les politiques visant à mieux les cerner dans l'espace ou à réduire leur occurrence. De plus, très souvent, les risques concernent des espaces qui ne cadrent pas avec les limites extérieures de l'Agglomération du PED. A titre d'exemple, les crues de la Chiers impliquent les communes locales traversées par cette rivière, mais également d'autres situées hors de l'espace de coopération PED. Les stratégies d'encadrement des risques impliquent donc des territoires à échelle variable qu'il est nécessaire de connaître pour avoir une vision complète de la situation.

### a- Les risques géologiques

#### **Une définition complexe des risques**

Les risques liés directement ou indirectement à des phénomènes géologiques sont très variés. Il y a les gonflements et les affaissements de sols (affaissements miniers inclus), les glissements de terrain et, enfin, les éboulements de falaises. La détermination précise de zones à risques n'est pas aisée car le risque géologique est, en fait, la probabilité de l'occurrence d'un phénomène géologique dangereux multiplié par la vulnérabilité du site considéré. La vulnérabilité des terrains est composée de plusieurs paramètres comme par exemple la présence locale de population. Les services géologiques en charge des 3 versants du PED ont permis de relever certaines zones à risques sur les communes de l'Agglomération (Cf. *Les risques naturels de l'Agglomération du PED p.21*).

#### **Une présence locale de gonflements de terrain...**

En Belgique, on retrouve des gonflements de terrain sur la commune d'Aubange, et plus particulièrement sur le site de l'Athénée Royal d'Athus. Au Grand-Duché, des parcelles situées sur la rive droite de la Chiers, à Bascharage, sont caractérisées également par ce type de risques, un cas assez unique au Grand-Duché<sup>53</sup>.

#### **...de risques de glissements de terrain et d'éboulements de falaises...**

Des risques de glissements de terrain existent sur plusieurs communes françaises (Cosnes-et-Romain, Gorcy, Haucourt-Moulaine, Herserange, Hussigny-Godbrange, Mont-Saint-Martin, Mexy, Laix, Lexy, Longlaville, Longwy, Réhon, Saulnes et Ville-Houdlémont). Ces derniers touchent essentiellement des prairies et des aires boisées. Cependant, la RN18 à Mont-Saint-Martin et la RN52 à Longwy ont été affectées par ces mouvements de sols. C'est aussi le cas d'habitations à Longwy qui ont dû être démolies après un arrêté de péril. Enfin un glissement de terrain a été perçu au niveau du groupe scolaire de Saulnes<sup>54</sup>. Au Luxembourg, les glissements de terrains ne sont pas impossibles sur la commune de Pétange. Enfin, cette commune et celle de Differdange sont

<sup>53</sup> Sources : Service Géologique de l'Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique – Région Wallonne (DGRNE). Carte des risques géologiques du Grand-Duché de Luxembourg – Ponts et Chaussées – Service Géologique – 2003.

<sup>54</sup> Source : [www.prim.net](http://www.prim.net) et présentation de l'Atlas des Glissements de Terrain – Réunion des Maires à Cosnes-et-Romain – 13 octobre 2000. L'atlas a concerné 14 des 18 communes du secteur français de l'Agglomération du PED (Cosnes-et-Romain, Gorcy, Haucourt-Moulaine, Herserange, Longlaville, Longwy, Mont-Saint-Martin, Réhon, Saulnes, Ville-Houdlémont à la frontière avec la Belgique et le Luxembourg et Cons-La-Granville, Cutry, Lexy et Ugny dans le secteur dit « Vallée de la Chiers »).



susceptibles de connaître des éboulements de falaises, le long de la cuesta bajocienne.

### **...et d'affaissements miniers**

Les trois versants du PED sont concernés par les affaissements miniers. Mais il faut distinguer, d'une part, les parties belge et grand-ducale et, d'autre part, le secteur français. Les deux premiers espaces ont des zones à risque assez réduites et circonscrites à des aires non bâties. Ainsi, les affaissements miniers présents sur les communes wallonnes de Musson et d'Aubange se situent au niveau des anciennes minières d'Halanzu-Musson, aujourd'hui classées en réserve naturelle et ne pouvant donner lieu à aucun développement. Au Luxembourg, c'est le plateau de Differdange, boisé et agricole, qui concentre ce type de problèmes<sup>55</sup>. En France, l'espace potentiellement concerné par ce phénomène est plus étendu. Ce ne sont pas moins de 13 communes de l'Agglomération de Longwy qui font l'objet aujourd'hui d'études des services de l'Etat (la DRIRE<sup>56</sup>) pour établir précisément les zones à risque (Cosnes-et-Romain, Lexy, Mexy, Réhon, Longwy, Mont-Saint-Martin, Herserange, Longlaville, Saulnes, Haucourt-Moulaine, Hussigny-Godbrange à la frontière belgo-luxembourgeoise et les communes de Laix et Morfontaine plus au sud). A la différence du Luxembourg et de la Belgique, plusieurs sites à risque déjà repérés se situent sous des zones bâties et/ou des infrastructures (Cosnes-et-Romain, Mexy Haucourt-Moulaine, Herserange, Hussigny-Godbrange, Laix, Longwy, Mont-Saint-Martin, Réhon, Saulnes)<sup>57</sup>. D'ici fin 2007, toutes les communes du Pays Haut français auront une connaissance précise des problèmes en présence à travers le Plan de Prévention des Risques Miniers (PPRM).

### **b- Les risques d'inondations**

#### **Les crues : un problème récurrent sur la Chiers...**

Des risques d'inondations existent sur l'Agglomération du PED. Ils se concentrent essentiellement sur le tronçon de la Chiers situé en aval de la frontière luxembourgeoise, lorsque cette rivière reçoit les eaux de la Messancy<sup>58</sup>. Ce sont les parties urbanisées d'Athus en Belgique et des communes françaises d'Herserange et de Longlaville qui ont été le siège de débordements les plus significatifs du cours d'eau. Les autres communes de l'Agglomération de Longwy traversées par la Chiers ont également dû faire face à des crues. A titre d'exemple, entre 1982 et 1999, il y a eu pas moins de 9 arrêtés de catastrophe naturelle liés aux inondations et aux coulées de boue sur la Commune de Longwy<sup>59</sup>.

#### **... à l'origine d'une coopération transfrontalière**

Dès janvier 1994, une volonté s'est exprimée en transfrontalier afin de mettre en place une collaboration au sujet des crues. Cela donna lieu l'année suivante à une étude de modélisation des bassins versants. L'objectif de ce travail consistait notamment à définir les risques d'inondation et à prévenir les crues.

<sup>55</sup> Sources : Service Géologique de l'Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique – Région Wallonne (DGRNE). Carte des risques géologiques du Grand-Duché de Luxembourg – Ponts et Chaussées – Service Géologique – 2003.

<sup>56</sup> La Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement.

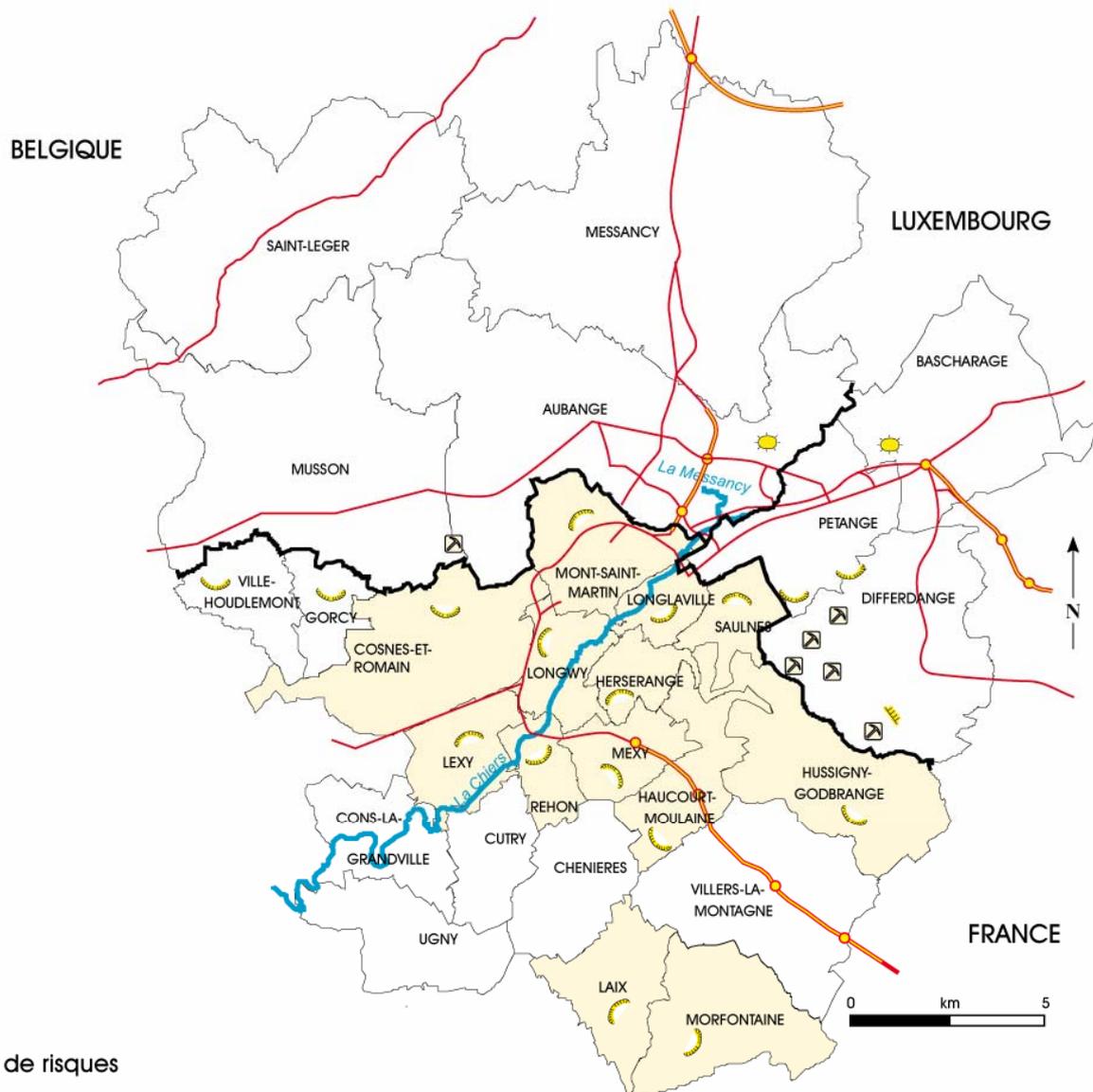
<sup>57</sup> Source : Etat des Zones Influencées Par l'Exploitation Minière (ZIPEM) au 14/05/2002 – DRIRE de Lorraine/GEODERIS.

<sup>58</sup> Les autres cours d'eau présents sur l'Agglomération (ex : la Crosnière entre Differdange et Saulnes à la frontière franco-luxembourgeoise) peuvent également connaître des crues dont les effets restent cependant moins importants que ceux enregistrés sur le tronçon franco-belge de la Chiers.

<sup>59</sup> Source : [www.prim.net](http://www.prim.net)



# Les risques naturels de l'Agglomération du PED



## Types de risques

Eboulement de falaise\*

Glissement de terrain\*

Gonflement de terrain\*

Affaissement de terrain lié à l'activité minière

Communes françaises faisant l'objet d'un Plan de Prévention des Risques Miniers (PPRM)

Sites belges et luxembourgeois repérés

Crues de rivière potentiellement importantes

Frontières nationales

Autoroute

Nationale

Echangeur autoroutier

\* La précision de l'emplacement des risques se situe à l'échelle communale et non infracommunale pour le secteur français

Sources : Service géologique de l'Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique, Région Wallonne DGRNE (Cel. sous-sol) et AIVE (B) DRIRE, www.prim.net (F) - Carte "Risques Géologiques" des Ponts-et-Chaussées (L)

Cartographie: CEPS/INSTEAD (C. LAMOUR) pour le compte du SIKOR (L)

© Association Transfrontalière de l'Agglomération du Pôle Européen de Développement - 2005

Une pré-étude hydrologique fut conduite et un réseau de stations météorologiques et limnimétriques a été installé sur le cours luxembourgeois de la Chiers, le cours de la Messancy wallonne et au confluent de la Chiers et de la Messancy. Enfin, une modélisation des risques de crues ainsi qu'un processus d'alerte en temps réel ont été élaborés. Cette coopération en terme de prévention inscrite dans le cadre du programme européen interreg IIA (1995-2001) se poursuit actuellement dans le programme interreg IIIA (2002-2006), avec une extension du périmètre d'investigation (Chiers Moyenne jusqu'à l'amont de Montmédy en France et diverses zones habitées du bassin du Ton, affluent de la Chiers en Belgique). Une cartographie transfrontalière des zones inondables est également prévue. La collaboration instituée associe l'Association Intercommunale pour la Valorisation de l'Eau (AIVE), la Direction des Cours d'Eau Non Navigables de la Région Wallonne et le Département du Service technique de la Province de Luxembourg en Belgique, le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la Chiers pour le versant français<sup>60</sup> et l'Administration de la Gestion de l'Eau (AGE) du Ministère de l'Intérieur du côté grand-ducal<sup>61</sup>.

### **c- Les risques industriels**

#### **Des classements essentiellement nationaux**

Le mode de classement des entreprises en fonction du risque qu'elles posent pour l'environnement (air, eau, sol) et pour les populations résidentes est différent d'un pays à l'autre<sup>62</sup>. Il n'est pas aisé de comparer ces différentes catégories à l'échelle transfrontalière. Deux mesures communes existent cependant pour les trois pays. La première concerne les établissements classés SEVESO. Cette classification, issue de directives européennes<sup>63</sup>, permet de cibler les établissements présentant des risques importants en cas d'accidents technologiques. Seul le versant luxembourgeois du PED dispose d'entreprises classées SEVESO, deux sur la commune de Pétange (un site classé en seuil haut et un autre en seuil bas) et une sur la commune de Bascharage (site classé en seuil haut)<sup>64</sup>. La seconde mesure a pour objectif de prévenir et

<sup>60</sup> Participation financière du Conseil Général de Meurthe-et-Moselle (F) à l'étude.

<sup>61</sup> Source : Etude transfrontalière de lutte contre les inondations de la Chiers, sous la coordination de l'Association Intercommunale pour la Valorisation de l'Eau de la Province de Luxembourg (AIVE). Fiche-projet interreg IIIA Wallonie-Lorraine-Luxembourg « Prévention des Crues sur le bassin hydrographique de la Chiers, de la Messancy et du Ton », 2002.

<sup>62</sup> En France, les entreprises industrielles relèvent d'un régime d'autorisation ou de déclaration qui dépend de la Préfecture. La déclaration concerne les activités les moins polluantes ou les moins dangereuses. C'est une notification qui consiste à faire connaître au Préfet l'activité de l'établissement en indiquant le respect des prescriptions standardisées. A l'inverse, l'autorisation préfectorale est nécessaire pour les entreprises les plus polluantes ou les plus dangereuses. La procédure d'autorisation débute par la constitution d'un dossier de demande d'autorisation où figure l'étude d'impact et l'étude de dangers. En fonction du dossier, le Préfet accorde ou pas un « permis » d'installation. Si les autorisations sont accordées, les inspections sont faites ultérieurement et principalement par la Direction Régionale, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE).

En Wallonie, les installations et activités sont répertoriées dans des rubriques et réparties en trois classes selon l'importance décroissante de leurs impacts sur l'homme et sur l'environnement. La classe de l'établissement est déterminée par l'installation ou l'activité qui a le plus d'impact sur l'homme ou l'environnement. L'entreprise dispose donc d'un permis d'environnement. La classe 1 regroupe les installations et activités ayant l'impact potentiel le plus important sur l'homme et sur l'environnement. La liste et la classification des installations et activités sont établies par le Gouvernement Wallon. Les contrôles sont effectués par la Division de la Police de l'Environnement (DPE) de la Région Wallonne.

Au Luxembourg, les établissements économiques sont divisés en quatre classes et deux sous-classes. Les autorisations d'installation ou d'agrandissement de sites sont accordées, soit par les ministères ayant en charge l'environnement et le travail (Inspection du Travail et des Mines, ITM), soit par le bourgmestre, en fonction des caractéristiques des établissements. Les entreprises présentant les risques de pollution ou d'accidents les plus importants font partie de la classe 1 et elles sont autorisées par les Ministères compétents. La constatation des infractions est de la responsabilité de plusieurs autorités : les fonctionnaires de l'Administration des Douanes et Accises, de l'Inspection du Travail et des Mines, de l'Administration de l'Environnement et de l'Administration de la Gestion de l'Eau.

<sup>63</sup> Directives européennes SEVESO I (24 juin 1982) et SEVESO II (9 décembre 1996).

<sup>64</sup> Source : Inspection du Travail et des Mines – ITM – Ministère du Travail et de l'Emploi (L) – Janvier 2005. Le nom, la localisation et les risques posés par ces entreprises sont classés confidentiels pour le grand public au Luxembourg pour éviter tout acte de malveillance



contrôler les risques chroniques des industries : la directive européenne IPPC (Integrated Pollution Prevention and Control)<sup>65</sup>. Cette dernière est entrée en vigueur le 30 octobre 1996, mais les pays de l'Union ont jusqu'au 30 octobre 2007 pour que toutes leurs entreprises se conforment à cette directive (régularisation pour les installations existantes).

### **Des risques variant en fonction des entreprises, mais aussi de leur environnement**

Au sein d'un même pays, on ne peut pas affirmer que toutes les entreprises classées dans la catégorie la plus à risque présentent un danger équivalent pour l'environnement et les populations (ex. : au Luxembourg, un centre équestre de plus de 30 chevaux et une entreprise d'explosifs font partie de la même classe). De plus, il ne faut pas oublier qu'il y a deux grands types de risques : ceux liés à des accidents (explosions, fuite, incendie...) et ceux rattachés à une pollution constante de l'environnement dont les effets négatifs sur le milieu se font ressentir sur le plus ou moins long terme. La pollution accidentelle ou récurrente présente une dangerosité variant d'un polluant à l'autre et n'est pas toujours bien connue sur la durée. A ce jour, les effets d'une exposition à long terme d'une population à des polluants de type dioxine et plomb (même à des taux peu élevés) sont peu connus. Enfin, le risque change en fonction de la densité d'entreprises considérées dangereuses (réaction en chaîne) et de la distance entre ces sites et les lieux d'habitation pour ce qui concerne le danger immédiat pour les populations. A titre d'exemple, une station essence éloignée d'espaces résidentiels ne présente pas le même danger pour les populations que plusieurs stations concentrées en milieu urbain. Cette mise en perspective des différents types de problèmes environnementaux ne doit pas faire oublier que les établissements « à risques » ont normalement tous reçus un permis de production. Ils répondent donc à une série de normes environnementales qui rendent les risques posés « acceptables », étant donné que les seuils de pollution considérés comme dangereux ne sont pas dépassés et que toutes les mesures légales sont prises pour limiter les risques d'accidents.

### **Une dangerosité et une localisation des risques pas toujours bien connues en Belgique et au Luxembourg**

Une liste exhaustive des entreprises polluantes (ou à risque) et une catégorisation des risques qui leur sont liés, s'avèrent donc difficiles à établir. De plus, la dangerosité des entreprises n'est pas toujours précisément connue par les services de pompiers locaux (wallons et luxembourgeois) chargés d'intervenir en cas de sinistre. La coopération entre les entreprises et les services de secours n'est pas identique sur l'ensemble du territoire. Certains corps d'intervention possèdent les plans d'entreprises les plus à risques et font des exercices sur site alors que d'autres n'interviennent qu'en situation réelle et sans connaissance préalable des lieux. Cependant, malgré ce manque d'information, des établissements sont mis en exergue lors d'études ciblées ou sont connus d'une manière générale par les corps de pompiers locaux (Cf. *Les risques et les héritages industriels de l'Agglomération du PED p.25*).

### **Les entreprises françaises soumises à autorisation**

L'Agglomération de Longwy dispose de 5 établissements considérés comme cibles par la DRIRE dont un site relevant d'enjeux nationaux (la CGE d'Hussigny-Godbrange, ex-centre de stockage de déchets ultimes, décharge fermée en juillet 2004) et 4 sites relevant d'enjeux régionaux

---

alors qu'en Belgique et en France, les entreprises SEVESO sont signalées sur les sites internet des autorités publiques en charge de surveiller ces établissements.

<sup>65</sup> Directive IPPC 96/61/CE du 24/09/96.



lorrains : la société Affinage de Lorraine de Gorcy (productrice d'alliage et d'aluminium présentant des risques d'accident étant donné la présence d'un dépôt de chlore et l'utilisation de ce produit dans le processus de production), l'entreprise du secteur chimique Longlaville Performance Fibers, ex-Honeywell (rejet annuel de plus de 30 tonnes de Composés Organiques Volatiles), la SLR<sup>66</sup> (exploitant des crasses à Longlaville et à Lexy et dont l'activité donne lieu à des transferts transfrontaliers de déchets)<sup>67</sup>. Outre ces 5 établissements, on dénombre 16 autres entreprises classées soumises également à autorisation sur l'Agglomération de Longwy<sup>68</sup>. Ces établissements sont classés essentiellement sur les aspects « risques technologiques » (incendie, explosion toxique), mais ils peuvent l'être également pour d'autres raisons (pollution de l'air, de l'eau...). Au sein de ce groupe, ce sont les sites spécialisés dans le stockage et/ou le recyclage des déchets qui dominent (8 établissements) avec notamment une forte représentation des entreprises de stockage et récupération des déchets métalliques (5). En terme spatial, c'est la commune de Villers-la-Montagne qui regroupe le plus grand nombre d'entreprises (6) réalisant des productions de pièces plastiques (sociétés Ergom et Metzeller), des productions ou de la transformation de produits métallurgiques (sociétés Eurostamp, MB Automotive Fonderie) ou enfin du stockage ou du traitement de déchets (Recytecnic, Longwy Métaux). Il y a ensuite la commune de Lexy avec 3 établissements (métallurgie : Lorraine Tubes - stockage et récupération de déchets métalliques : Lexy auto-pièces occasions et André ANTOINE) et 3 communes regroupant chacune 2 établissements : Gorcy (composés électroniques : Lorraine Circuits – stockage et récupération de déchets métalliques : Sertic), Mont-Saint-Martin (hypermarché Auchan, Centrale d'enrobés MSME) et Saulnes (déchets : Recyfrance et Sertic). Longwy dispose d'une seule entreprise soumise à autorisation. Celle-ci est spécialisée dans le transit des déchets : Onyx est<sup>69</sup>.

### **Des stocks inflammables wallons aux containers athusiens**

Le secteur wallon du PED dispose également d'entreprises pouvant présenter des risques. A Messancy, on peut distinguer l'entreprise de transports Charlier Logistics SA (présence de deux réservoirs de carburant de 9 800 litres chacun), mais également la fonderie Magolux (pollution atmosphérique potentielle), l'entreprise Ampacet (société réalisant la coloration de pastilles plastiques et qui dispose d'un stock important de caoutchouc inflammable) et enfin l'ensemble commercial Cora-Leroy Merlin (stockage de produits inflammables). A Aubange, des risques de pollution existeraient en cas d'incendie dans les entreprises Michelman (fabricant de résines), EMI (station de peinture aluminium) et dans les halls de stockage de la société Exxon Mobil (stocks plastiques). Les problèmes en cas d'incendie à l'entreprise de stockage des résidus automobiles Luxfer seraient moins importants aujourd'hui qu'hier car les déchets sont régulièrement exportés en France. De plus, le problème de pollution des cours d'eau liée au ruissellement sur ce dernier site est en passe d'être réglé avec la création d'un réseau d'égouttage.

<sup>66</sup> La Société Lorraine de Revalorisation spécialisée dans le négoce et les prestations de services réalisées dans le cadre de la sidérurgie, de la fonderie et de la métallurgie dispose de deux sites : le premier de 70 ha à Longlaville et le second de 10 ha à Lexy. Source : [http://www.societe-lorraine-de-revalorisation.fr/le\\_groupe.htm](http://www.societe-lorraine-de-revalorisation.fr/le_groupe.htm).

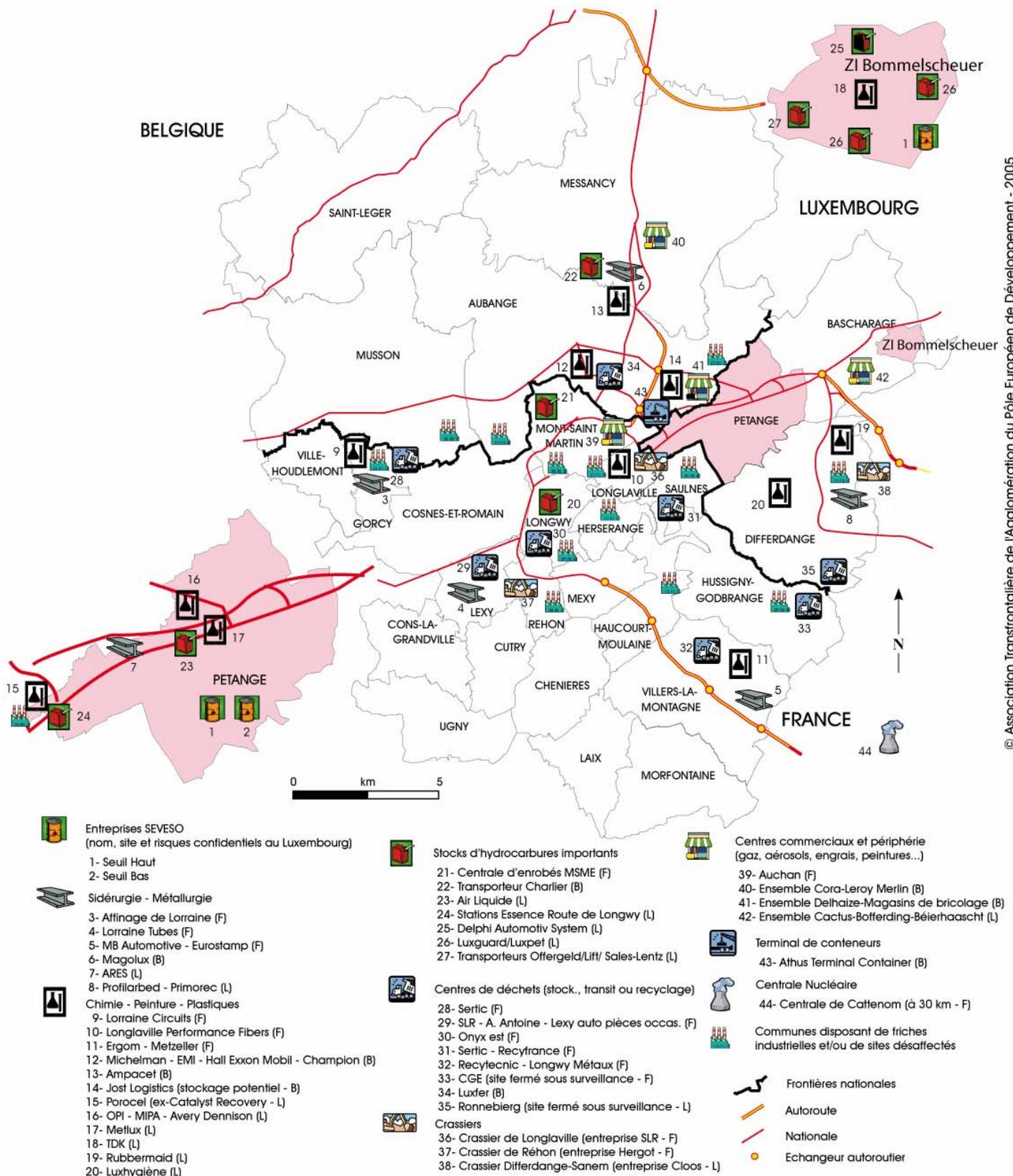
<sup>67</sup> Les établissements cibles sont retenus comme tels en fonction de critères définis aux niveaux national et régional, selon les objectifs annuels. Ce sont généralement les entreprises présentant le plus de risques ou d'inconvénients pour l'environnement. Elles font partie de celles soumises à autorisation préfectorale et sont donc contrôlées par les services de la DRIRE. Source : Liste des établissements cibles - DRIRE de Lorraine – Septembre 2004.

<sup>68</sup> Hors installations classées agricoles et carrières

<sup>69</sup> Source : DRIRE de Lorraine – Octobre 2005.



# Les risques et les héritages industriels de l'Agglomération du PED\*



\* Cette carte signale les entreprises présentant un risque "technologique" (incendies, explosion...) et celles susceptibles d'émettre des polluants (eau, air...). Les risques posés sont considérés "acceptables" car les entreprises se sont engagées à produire selon des normes environnementales et de sécurité réduisant l'occurrence des incidents et limitant la pollution en dessous des seuils maximum édictés par les Etats respectifs.

Sources: Commandant des pompiers des communes d'Aubange et de Messancy (B) - DRIRE pour les entreprises soumises à autorisation (F) - Commandants des pompiers des communes de Bascharage, Differdange et Pétange, Administrations Communales de Differdange et Pétange, ITM pour les entreprises SEVESO (L)

Cartographie: CEPS/INSTEAD (C. LAMOUR) pour le compte du SIKOR (L)



Sur Athus proprement dit, c'est la présence potentielle de produits dangereux qui pourrait poser un problème. Ces derniers peuvent être stocker dans les halls de la société Jost Logistics ou transiter par le Terminal Container d'Athus (des produits arrivant en train, et repartant en camion sur les routes du PED). On note enfin la présence d'une zone commerciale regroupant un établissement Delhaize et des magasins de bricolage aux produits inflammables<sup>70</sup>.

### **L'espace SIKOR : des entreprises SEVESO, un complexe sidérurgique...**

Au Luxembourg, il y a tout d'abord les trois entreprises classées SEVESO dont deux en seuil haut et une en seuil bas. De plus, les relevés environnementaux effectués à proximité des établissements sidérurgiques d'Arcélor sur les communes de Differdange (Profilarbed<sup>71</sup>) et de Pétange (l'Ares à Rodange) mettent en évidence une pollution par les métaux lourds (Cf. Chapitre « Etat des ressources naturelles – air » p.11). La cartographie des retombées atmosphériques de polluants métalliques issue du réseau de biosurveillance de la Commune de Differdange montre que les zones de pollution maximale se situent à l'ouest et au sud de la commune, c'est-à-dire dans les sites urbanisés les plus proches des usines d'Arcélor<sup>72</sup>. En 2005, le Ministère de l'Environnement et le Ministère de la Santé ont transmis une lettre conjointe au groupe Arcélor demandant à ce que les unités du groupe respectent les taux d'émissions de dioxines et de métaux lourds conformément à la législation. Selon Arcélor, aucun dépassement n'a été constaté dans ses aciéries et les émissions autorisées au Luxembourg sont les plus drastiques d'Europe. La dioxine prélevée autour des usines pourrait avoir, selon le groupe sidérurgique, une autre origine<sup>73</sup>. Parallèlement à cela, l'Administration de l'Environnement travaille sur les conséquences de l'exploitation des crassiers de la Région Sud car ces crasses sont composées en partie de boues des hauts fourneaux concentrant notamment des dioxines. Il est donc trop tôt pour connaître les pollutions émises par l'exploitation du crassier Differdange-Sanem<sup>74</sup>. Les entreprises sidérurgiques et notamment Profilarbed à Differdange disposent également de fours électriques, de générateurs et de cuves d'essence pouvant présenter un risque, malgré toutes les mesures de sécurité prises pour éviter un sinistre<sup>75</sup>.

### **...des réserves inflammables ou explosives ...**

Outre les entreprises classées SEVESO et les établissements sidérurgiques, les communes du SIKOR ont également d'autres entreprises émettant des pollutions ou présentant un risque en cas d'incidents. A Pétange, il y a tout d'abord l'entreprise pétrochimique Porocel (ex-catalyst Recovery) qui régénère des filtres pour raffinerie et dispose d'un stock important de soufre. Parallèlement, on constate la présence de l'ensemble MIPA, Metlux<sup>76</sup> et OPI<sup>77</sup>, trois entreprises travaillant ensemble pour réaliser des emballages plastiques. Selon le Registre Européen des Emissions de Polluants (EPER), la MIPA émettait, en 2001, 280 tonnes de Composés Organiques Volatiles (COV) sans méthane<sup>78</sup>. Cette entreprise dispose

<sup>70</sup> Source : Commandant des pompiers des Communes d'Aubange et de Messancy - M. DELCOMMUNE – Octobre 2005.

<sup>71</sup> Outre l'établissement Profilarbed d'Arcélor, la commune de Differdange dispose d'autres établissements impliqués dans le secteur sidérurgique, la société Primorec qui recycle les résidus sidérurgiques pour en retirer du fer et le zinc et la société Cloos spécialisée dans le recyclage des mâchefers en matériaux de construction de route.

<sup>72</sup> Source : Cartographie des retombées atmosphériques de polluants métalliques dans la Commune de Differdange – BioMonitor – Administration communale de Differdange – Septembre 2004.

<sup>73</sup> Source : « Pollution : jeu de piste dans le Sud », journal « Le Quotidien » - 20.04.2005.

<sup>74</sup> Source : « Identifier et combattre », journal « Le Quotidien » - 19.04.2005.

<sup>75</sup> Source : Commandant des pompiers de Differdange – M. BATTISTA – Mai 2005.

<sup>76</sup> Metlux assure la fabrication de films aluminium entrant dans la composition des emballages.

<sup>77</sup> L'OPI assure une production de cylindres pour héliogravure.

<sup>78</sup> Source : [www.eper.cec.eu.int](http://www.eper.cec.eu.int).



parallèlement de stocks d'acide, de plastique et de peinture, produits inflammables. Des volumes importants du même genre sont également présents au sein de la société pétangeoise Avery Dennison qui fabrique des produits autocollants. On constate également à proximité de cette dernière entreprise, un établissement de la société de conditionnement de gaz, Air Liquide. La localité de Rodange, sur laquelle se situe la grande majorité des entreprises signalées, compte enfin une concentration de stations-service au point frontière avec la France, route de Longwy, dans le prolongement d'espaces résidentiels<sup>79</sup>. Cet espace des stations service est utilisé par les populations frontalières du PED élargi, mais également par les poids lourds de passage sur le PED dont ceux transportant potentiellement des produits dangereux<sup>80</sup>. La commune de Differdange a, pour sa part, une entreprise traitant également des stocks de plastiques important : la société Rubbermaid, fabricant d'objets plastiques, situé sur la zone d'activités de Hahneboesch. A Bascharage, on peut distinguer trois grands types d'entreprises. Il y a tout d'abord celles qui disposent de réserves d'essence importantes étant donné qu'elles se situent dans le secteur des transports (Sales-Lentz, Lift, Offergeld Logistic) ou qu'elles fournissent du carburants (trois stations proches les unes des autres à proximité du centre commercial Cactus) ou encore qu'elles utilisent cette source d'énergie dans le process de production (utilisation de kérosène par la firme Delphi automotiv system). On trouve ensuite des sociétés disposant de stocks d'ammoniac pour assurer la chaîne du froid (sociétés Cactus, Bofferding et Béierhaascht). Enfin, deux sociétés disposent de différents stocks explosifs et/ou toxiques en cas d'incidents, des produits nécessaires pour assurer la production (hydrogène, nitrogène et soufre à l'entreprise de fabrication de verre Guardian et solution explosive chez le fabricant de cassettes TDK). La plupart de ces stocks sont enterrés<sup>81</sup>.

### **...et des entreprises de l'avant commodo-incommodo**

Enfin, les entreprises installées dans les communes luxembourgeoises, avant que ne soient mises en place les procédures comodo-incomodo, peuvent produire encore sans que l'on sache officiellement les risques posés par ces établissements. C'est le cas, par exemple, de l'entreprise chimique Luxhygiène de Differdange, installée dans d'anciens locaux de l'Arbed sur le front de côte. Cependant, une procédure de régularisation de ces entreprises est engagée<sup>82</sup>.

### **Des risques à l'origine d'un accord d'entraide perfectible**

La présence des risques industriels sur l'espace PED a donné lieu à la création d'une charte sur l'aide interfrontière pour la « région environnante de Longwy, Aubange et Pétange », signée par les corps de services d'incendie locaux<sup>83</sup>. Cet engagement de coopération local, complémentaire aux accords étatiques de secours mutuels en cas de catastrophes, a été mis à contribution notamment lors de l'incendie de l'entreprise classée SEVESO Daewoo-Orion de Mont-Saint-Martin en 2003<sup>84</sup>. Des corps de pompiers belges et luxembourgeois (venus même d'Esch-sur-Alzette et de Luxembourg-Ville) sont intervenus auprès des services français de Meurthe-et-Moselle et de Moselle. Cependant, cette collaboration souffre de manques. Il y a une certaine

<sup>79</sup> Source : Commandant des pompiers de Pétange, M. BETTENDORFF – Mai 2005.

<sup>80</sup> Selon une enquête de l'ILRES, auprès des conducteurs individuels, 50% du flux au point de passage Longwy-Rodange trouve son origine dans le ravitaillement en essence dans les stations grand-ducales. Source : La mobilité des particuliers par route France-Luxembourg – Enquête aux postes frontières du Sud Luxembourg – ILRES – Octobre 2001.

<sup>81</sup> Source : Commandant des pompiers de Bascharage – M. KINNEN – Mai 2005.

<sup>82</sup> Source : Commune de Differdange – Service Ecologique – M. SCACCHI - Février 2005.

<sup>83</sup> Belgique : Aubange, Virton - France : Longwy, Longlaville, Mont-Saint-Martin, Saulnes – Luxembourg : Pétange, Rodange, Lamadelaine, Bascharage.

<sup>84</sup> Source : « Mont-Saint-Martin – Incendie Daewoo-Orion » - Revue « La liaison » - n°58 – Juillet 2003.



méconnaissance des hommes et des matériels mobilisables de l'autre côté des frontières. Les équipements des trois pays ne sont pas toujours identiques (ex : raccords de tuyaux différents) et les fréquences radio sont incompatibles. Les structures de commandement varient d'un pays à l'autre. Enfin, l'intervention à l'étranger pose le problème de la couverture par les assurances du personnel mobilisé ainsi que la question de la prise en charge des blessés sur site en cas d'accidents<sup>85</sup>. La coopération locale n'a pas donné lieu jusqu'à présent à un Plan d'Urgence Transfrontalier qui impliquerait une mise en réseau transfrontalière plus intégrée (services d'incendie, sécurité civile, structures hospitalières disposant d'un service d'urgence, traitement du problème des assurances...).

### **Les héritages industriels, les décharges et leur difficile traitement**

Outre les entreprises à risques, les trois secteurs nationaux de l'Agglomération du PED disposent de friches industrielles héritées de la sidérurgie. Ces espaces se situent en fonds de vallées, à proximité des zones d'activités économiques existantes (exemple : espace dit du brise-fonte à Rodange au Luxembourg), mais également proches d'espaces résidentiels (ex : la friche Didier à Longwy-bas). La taille de certains sites est importante. A titre d'exemple, le crassier de Differdange-Sanem couvre 150 ha, soit plus que la friche d'Esch/Belval. Ce ne sont pas moins de 12 communes de l'espace PED qui disposent de tels sites, dont le potentiel d'urbanisation est limité par plusieurs facteurs (maîtrise foncière, état des sous-sols, degré de pollution...) : Aubange, Differdange, Gorcy, Herserange, Hussigny-Godbrange, Longlaville, Longwy, Mont-Saint-Martin, Musson, Pétange, Réhon et Saulnes. Parallèlement à cela, les communes de Differdange et d'Hussigny-Godbrange se distinguent par la présence, sur la frontière franco-luxembourgeoise, d'anciens centres d'enfouissement de déchets, et notamment de déchets industriels. Il y a tout d'abord le Ronnebiert, en amont des sources de la Chiers, sur la localité grand-ducale d'Oberkorn. Ce centre ouvert en 1974, et fermé 20 ans plus tard, a reçu des déchets industriels ne faisant l'objet d'aucun contrôle jusqu'en 1991. Ce ne sont pas moins de 120 000 tonnes de déchets qui ont été déposés à cet emplacement entre 1982 et 1991. Un comité d'action « Ronnebiert », composé des représentants de l'Etat et des communes, a été créé dans les années 1990 afin de planifier la fermeture du site, d'assurer son confinement et de faire un suivi écologique concernant la qualité des eaux et les émissions de gaz. Le comité n'a plus été réuni depuis trois ans, mais l'Administration de l'Environnement envoie toujours à la commune de Differdange les résultats des analyses. La pollution du site reste pour l'instant en dessous des normes autorisées. Il est difficile de prédire l'évolution de la pollution sur le long terme car les déchets déposés ne sont pas connus et les gaines de protection du Ronnebiert ont une efficacité limitée dans le temps<sup>86</sup>. A Hussigny-Godbrange, le site d'enfouissement (l'ancienne CGE) fait partie des entreprises cible, relevant d'enjeux nationaux, suivies par la DRIRE, malgré sa fermeture depuis 2004.

### **Des pollutions pouvant venir de l'extérieur**

Outre les risques industriels présents sur l'Agglomération du PED, il y a également des entreprises situées hors du territoire qui, en fonction de l'orientation des vents, émettent des polluants retombant sur le territoire. Ainsi, concernant les pollutions récurrentes, les sites du groupe

<sup>85</sup> Source : Intervention de M. BETTENDORFF – Commandant du service d'incendie et de sauvetage de la commune de Pétange – Session Plénière du Parlement BENELUX à Pétange le 19 Avril 2002 – Informations remises à jour en 2005.

<sup>86</sup> Source : Commune de Differdange – Service Ecologique – M. SCACCHI - Février 2005.



**La Centrale de  
CATTENOM et ses  
périmètres nationaux  
de sécurité**

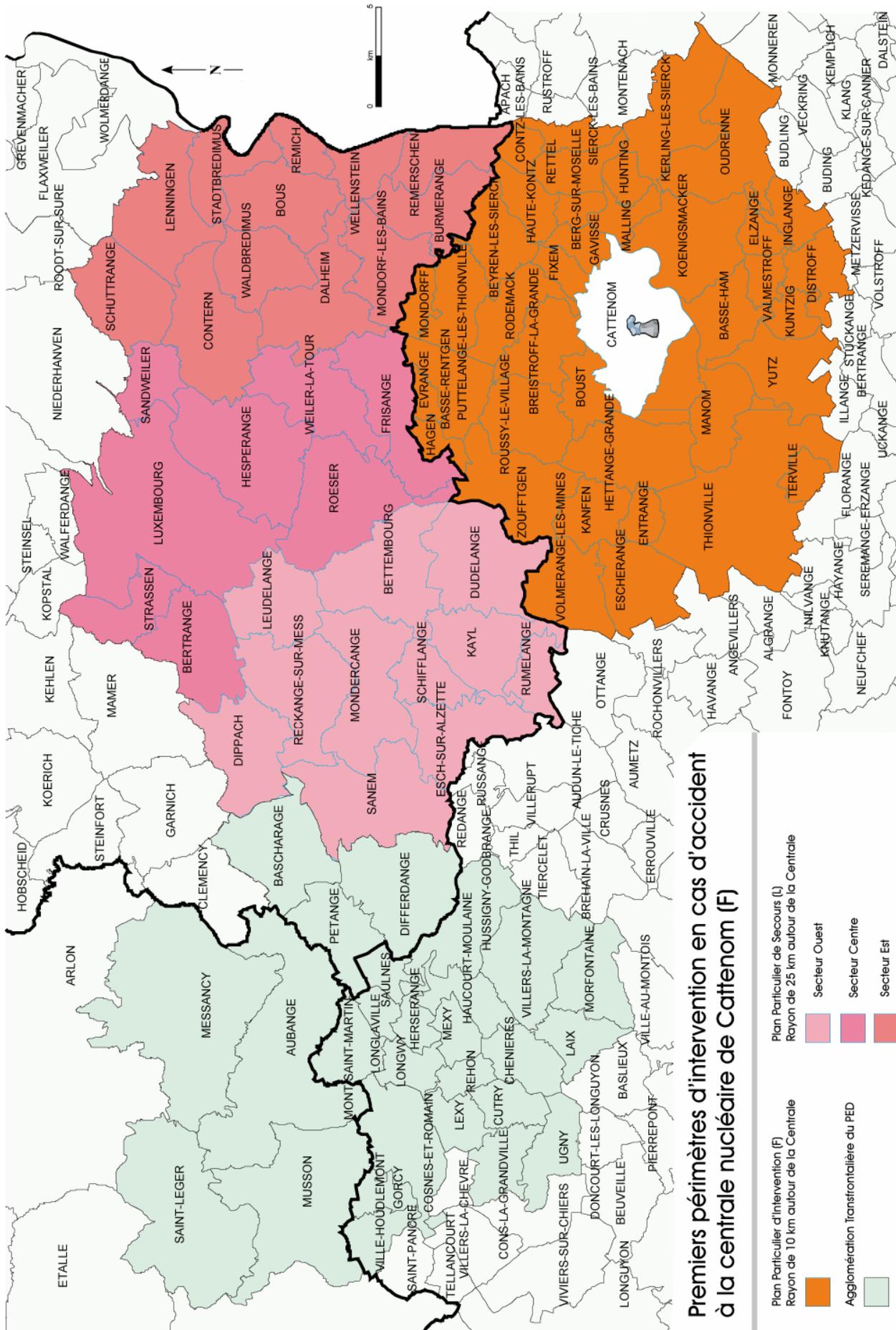
sidérurgique Arcélor d'Esch et de Schifflange rejettent des fumées pouvant aller en direction de la vallée de la Chiers. La pollution olfactive de l'entreprise de pâte à papier Burgo située à Harnoncourt en Belgique (localisée à 30 Km du PED) arrive certains jours jusque sur le versant luxembourgeois de l'Agglomération Transfrontalière<sup>87</sup>.

En terme d'entreprises présentant un risque d'accident majeur et proche de l'Agglomération du PED, il faut citer la centrale nucléaire de Cattenom en France. Cette dernière a donné lieu à des plans d'urgence nationaux français et luxembourgeois qui dépendent respectivement de la Préfecture et des Ministères de la Santé et de l'Intérieur grand-ducaux. Les mesures de protection concernent en premier lieu les populations résidentes dans les environs de la centrale. Ces premiers périmètres de secours ont une échelle variable d'un pays à l'autre. Ainsi, le territoire français faisant l'objet d'un Plan Particulier d'Intervention comprend les communes situées dans un rayon de 10 km du site alors qu'au Luxembourg, le rayon de cette première zone est fixé à 25 km. La zone luxembourgeoise comprend donc un territoire plus vaste et se décompose en trois secteurs d'alarme (est, ouest, centre) pour lesquels les signaux de déclenchement seraient actionnés en fonction de l'orientation des vents. Le système d'alerte luxembourgeois peut être même plus sélectif et s'actionner à l'échelle communale, voire des localités réellement menacées, selon l'avancée des retombées radioactives. Cette spatialisation nationale des zones à risque montre que l'espace luxembourgeois du PED est aux portes du périmètre d'intervention grand-ducal Ouest alors que l'Agglomération de Longwy est relativement éloignée de l'espace d'intervention initial français. La Province du Luxembourg belge n'a pas de plan spécifique pour les communes les plus proches du centre de Cattenom (Cf. *Premiers périmètres d'intervention en cas d'accident à la centrale nucléaire de Cattenom p.30*).

---

<sup>87</sup> La station de contrôle de la qualité de l'air de Beckrerich (L) à la frontière belgo-luxembourgeoise relève des composés soufrés émis sporadiquement par l'entreprise de pâte à papier, notamment lors des dysfonctionnements des installations de dépollution. Ces gaz, même à faible concentration, peuvent incommoder les populations. Ils ont été perçus jusque Luxembourg-Ville. Source : Rapport d'Activité 2002 et 2004 – Ministère de l'Environnement (L).





### Premiers périmètres d'intervention en cas d'accident à la centrale nucléaire de Cattenom (F)

- Plan Particulier d'Intervention (F)  
Rayon de 10 km autour de la Centrale
- Plan Particulier de Secours (L)  
Rayon de 25 km autour de la Centrale
- Agglomération Transfrontalière du PED
- Frontières nationales
- Secteur Ouest
- Secteur Centre
- Secteur Est

Sources : "Que faire en cas d'accident à la centrale nucléaire de Cattenom ?" - Edition 2003 - Préfecture de Moselle (F)  
 "Que faire en cas d'alerte nucléaire?" - Edition 2002 - Ministère de la Santé/Ministère de l'Intérieur (L)  
 Cartographie: CEPS/INSTEAD (C. LAMOURE) pour le compte du SIKOR (L)

### 3- Acteurs publics<sup>88</sup>, gestion de l'environnement et coopérations transfrontalières

Les structures publiques engagées dans des projets environnementaux sont très nombreuses, que soit à l'échelon local ou au niveau des territoires régionaux dans lesquels s'inscrit l'Agglomération du PED. Force est de constater que l'environnement, thème transnational par excellence, ne relève pas, sur le PED, des seuls syndicats intercommunaux présents au sein de l'Association Transfrontalière. Toute action nouvelle en matière de coopération interfrontière impulsée par l'Association impliquera un réseau d'acteurs décisionnels élargis, d'où cette présentation, aux différentes échelles spatiales, des responsables publics de l'environnement et des actions transfrontalières impliquant l'intégralité ou une partie de l'espace PED.

#### a- Les autorités étatiques, régionales, provinciale et départementale

##### **Les cadres législatifs étatiques ou régionaux et les impératifs européens**

Les Etats français et luxembourgeois et le Ministère de la Région Wallonne mettent en place les cadres législatifs relatifs à l'environnement et contrôlent ensuite l'application des politiques adoptées<sup>89</sup>. Les 3 Etats considérés, membres de la Communauté Européenne, doivent transposer dans leur droit national ou régional (pour la Wallonie), les directives européennes sous un délai moyen de 2 ans et les faire appliquer alors que les règlements européens sont applicables immédiatement par les Etats-membres. Les recommandations européennes n'ont, quant à elles, aucune portée juridique.

##### **Les services de la Région Wallonne et les compétences provinciales**

En Belgique, le Ministère de la Région Wallonne dispose d'une Direction Générale des Ressources Naturelles et de l'Environnement (DGRNE) qui se décompose en 6 services : La Division de l'Eau, l'Office Wallon des Déchets<sup>90</sup>, la Division de la Nature et des Forêts, la Division de la Police de l'Environnement, la Division de la Prévention et des Autorisations et le Centre de Recherche de la Nature, des Forêts et du Bois. De plus, la Direction Générale de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Patrimoine (DGATLP) dispose également de fonctions liées à la protection de l'environnement. Elle fixe les lignes de force de la gestion des paysages (Division de l'Aménagement et de l'Urbanisme) et se trouve engagée dans la protection de sites remarquables (Division du Patrimoine). La Province de Luxembourg est également une autorité disposant de compétences en matière d'environnement à travers son Département du Développement Citoyen, lequel comprend un service « Ressources Naturelles » (axé sur la création d'un pôle de compétence du bois) et un service « Environnement-Energies Renouvelables » (promotion des énergies renouvelables, état des lieux des eaux de surfaces, subvention des actions de promotion concernant l'environnement, mise en place prochaine d'une plateforme de formation pour adultes « Guides Environnement et

<sup>88</sup> Cf. Annexe 2 : Les acteurs publics de l'environnement p.57

<sup>89</sup> Les contrôles ne sont pas toujours fait directement par les autorités en charge de l'environnement. Il peut y avoir une délégation auprès d'organismes tiers pour les tâches techniques d'étude et de vérification.

<sup>90</sup> L'Office Wallon des Déchets s'occupe notamment des questions liées aux friches.

Nature »...). De plus, la Province gère l'entretien des cours d'eau de deuxième catégorie et assure un rôle de police sur les ruisseaux non classés. Parallèlement à cela, le Gouverneur de la Province préside l'Agence Prévention et Sécurité (APS) qui gère les questions relatives au Plan d'Urgence.

### **L'Etat français en région et dans les départements : la diversité des services**

En France, il y a une déconcentration locale de la compétence étatique en terme d'application des décisions environnementales nationales. Le Préfet de Département est chargé de coordonner les questions relatives à l'environnement avec les services ministériels implantés au niveau régional (Direction Régionale de l'Environnement – DIREN -, Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement – DRIRE -, Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt et de la Pêche...) et départemental (Direction Départementale de la Sécurité Publique, Direction Départementale de l'Equipement – DDE -, Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales – DDASS -, Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt - DDAF). De plus, l'Etat français s'en remet à des établissements publics disposant de structures régionales ou départementales pour relayer son action, dont l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise d'Energie (ADEME), l'Office National des Forêts (ONF), l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, l'Établissement Public Foncier Lorrain (EPFL)<sup>91</sup>, l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS), le Conseil Supérieur de la Pêche (CSP).

### **La délégation partielle de compétences aux Conseils Régionaux français**

Depuis 1983, les Conseils Régionaux français sont co-responsables avec l'Etat en matière d'environnement. Ils sont notamment à l'initiative de la création des Parcs Naturels Régionaux et peuvent développer des coopérations transfrontalières sur ce thème avec l'autorisation étatique. Enfin, l'autorité régionale peut demander à l'Etat un transfert de compétences, notamment dans la création, l'aménagement et l'exploitation de canaux, de ports fluviaux et de voies navigables. La Région Lorraine a pris l'initiative de créer une association, l'AREL (Agence Régionale de l'Environnement en Lorraine), chargée de susciter la concertation des acteurs publics et privés sur cette thématique ainsi que d'assurer des missions de communication et d'expertise. Cette agence dispose d'un Conseil d'Administration composé de conseillers régionaux, de conseillers généraux et de socioprofessionnels. De plus, le Conseil Régional de Lorraine pilote le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin ferrifère (SAGE) dont le périmètre inclut la partie française de l'espace PED<sup>92</sup>.

### **Une implication à plusieurs niveaux des Conseils Généraux**

Les Conseils Généraux français interviennent en matière d'environnement dans 3 secteurs. Il y a, tout d'abord, la protection de la nature. Ces collectivités locales gèrent le Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR) ainsi que les questions relatives aux Espaces Naturels Sensibles (Cf. Chapitre « Les héritages environnementaux labellisés » p. 16). L'aménagement du cadre de vie constitue le second volet de son implication et plus particulièrement l'urbanisme (participation au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et

<sup>91</sup> Depuis 1973, l'Etat confie à l'EPFL la mission d'accompagner les collectivités locales dans leurs projets de maîtrise foncière, de reconversion d'espaces dégradés et d'aménagement.

<sup>92</sup> Le SAGE consiste à faire un état des lieux pour pouvoir ensuite dégager des enjeux et d'apporter des solutions. C'est un outil de planification de la gestion des eaux permettant de décliner, au niveau local, les orientations du Schéma Directeur d'Aménagement des Eaux.



d'Environnement - CAUE<sup>93</sup>, soutien et conseils aux collectivités locales avec ses services). Enfin, le Conseil Général s'inscrit dans une politique de lutte des pollutions et des risques (financement des collectivités locales dans l'assainissement et la maîtrise des déchets ainsi que dans la gestion de l'eau en partenariat avec l'Agence de l'Eau). En plus de ces 3 axes, le Conseil Général de Meurthe-et-Moselle réalise une politique de sensibilisation à l'environnement, notamment à l'attention des scolaires, par le biais d'une Maison de l'Environnement.

### **L'environnement : une compétence relevant de plusieurs ministères grand-ducaux**

Au Luxembourg, les attributions relatives à l'environnement sont du ressort de plusieurs ministères. Il y a tout d'abord le Ministère de l'Environnement qui dispose de 2 administrations : celle de l'Environnement (dont les divisions traitent de l'air, du bruit, des déchets et des établissements classés) et celle des Eaux et Forêts qui s'occupent de la gestion des espaces boisés publics, de la conservation de la nature (renaturation des cours d'eau incluse) et de la chasse. Il y a ensuite le Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire qui regroupe une Direction pour la gestion de l'eau ainsi qu'une Direction de l'aménagement du territoire (DATER) traitant de plusieurs thématiques environnementales, en coopération avec les autres administrations étatiques (parcs naturels, friches industrielles, plan sectoriel « grands ensembles paysagers et forestiers »<sup>94</sup>, projet européen SAUL sur les paysages urbains de la Région Sud, plans régionaux, inondations). En matière d'établissements classés, l'Inspection du Travail et des Mines (ITM), qui dépend du Ministère du Travail et de l'Emploi, a des responsabilités parallèles à celles de la Division des Etablissements Classés de l'Administration de l'Environnement en ce qui concerne la mise en place de la procédure de classement commodo-incommodo. L'ITM, la Division des Etablissements Classés ainsi que l'Administration des Douanes et Assises du Ministère des Finances ont également un pouvoir de contrôle des entreprises. Ils sont habilités à constater les infractions et les responsabilités des sociétés. Le Ministère de l'Economie et le Ministère des Finances ont, pour leur part, des compétences concernant le traitement des friches. C'est pourquoi ces ministères se retrouvent, avec la DATER et l'Administration de l'Environnement, au conseil de gérance de la société de droit privé AGORA, chargée de viabiliser et développer les friches industrielles situées sur d'anciens sites de sociétés sidérurgiques luxembourgeoises. Enfin, le service géologique du Ministère des Travaux Publics est compétent dans le traitement des questions relatives aux risques géologiques (effondrements miniers...). A l'instar de la France et de la Wallonie, il peut y avoir une présence locale d'administrations centrales grand-ducales. C'est le cas de la gestion de l'eau (3 bureaux régionaux), de la conservation de la nature (3 arrondissements) et du domaine forestier (6 cantonnements).

### **b- Les communes et les syndicats intercommunaux**

#### **Un engagement local multiple**

Les responsabilités des communes et des intercommunalités sont avant tout de 4 ordres : la planification urbaine, le traitement des

<sup>93</sup> La CAUE est un organisme départemental de service public d'information, de conseil, de sensibilisation, de formations, de rencontres et d'initiatives.

<sup>94</sup> La protection des paysages proprement dite relève des attributions du Ministère de l'Environnement (loi du 19.01.2004) et ne concerne le Ministère de l'Intérieur que pour le volet « Aménagement du Territoire ».



déchets ménagers<sup>95</sup>, le traitement de l'eau et la renaturation des cours d'eau (Cf. *Coopération intercommunale en matière d'environnement* p.38). Les communes, à travers les plans d'aménagement locaux (Plans de Secteurs en Belgique, Plans Locaux d'Urbanisme en France, Plans d'Aménagement Généraux au Luxembourg) gèrent le développement et les conditions de l'urbanisation et la protection de l'environnement. Parallèlement à cela, on remarque qu'au Luxembourg, certaines communes urbaines (dont celles de Pétange et de Differdange) ou plusieurs communes rurales associées, ont décidé de créer des postes de conseillers écologiques afin d'améliorer l'environnement des habitants. Les tâches effectuées par ces techniciens sont très nombreuses : l'écoute de la population et la gestion de différents dossiers (ex : procédures commodo-incommodo concernant l'installation des entreprises, pilotage des études de la commune en matière d'environnement, animation des démarches pour faire des économies d'énergie dans les bâtiments publics et aide aux particuliers dans ce domaine, travail en réseau avec les conseillers écologiques des autres communes et l'Administration de l'Environnement...). En Belgique, l'Association Intercommunale pour la Valorisation de l'Eau en Province de Luxembourg (A.I.V.E) a mis sur pied, en 1999, un réseau de conseillers en environnement dont une des missions est d'assister les communes face à la problématique des eaux usées, notamment dans l'application de la législation. En France, le maire a un pouvoir de police de l'environnement (notamment concernant les entreprises soumises à déclaration), mais la commune n'a pas nécessairement de services techniques spécifiques permettant à l'élu de se positionner sur les différents dossiers présentés.

**Le traitement des déchets : une mission intégrale du groupe Idélux/AIVE/Idélux Finances sur le versant wallon...**

Les responsabilités concernant la collecte et l'élimination des déchets, au niveau de l'Agglomération du PED, présentent des différences d'un versant national à l'autre. En Belgique, le Groupe Idélux/AIVE/Idélux Finances<sup>96</sup>, se charge de cette fonction auprès de 55 communes (les 44 communes de la Province de Luxembourg et 11 communes de la Province de Liège). Les déchets non recyclés (déchets résiduels) sont apportés au Centre d'Enfouissement Technique (CET) de classe II d'Habay. Le groupe a également développé un système de tri sélectif. Il y a, à la fois, un système d'apport volontaire en parc container pouvant recevoir, dans la plupart des communes, jusqu'à 22 types de déchets différents, sans compter les bulles à verre présentes d'une manière plus diffuse dans les localités. Il y a ensuite un tri sélectif au domicile (papier/carton, déchets organiques<sup>97</sup>, encombrants)<sup>98</sup>.

**... une intercommunalité incomplète sur Longwy...**

Les communes françaises de l'Agglomération de Longwy bénéficient, quant à elles, d'un service de collecte des déchets ménagers assuré par la Communauté de Communes de l'Agglomération de Longwy (CCAL), à l'exception des communes de Ville-Houdlémont et de Villers-la-Montagne<sup>99</sup>. Les déchets de l'Agglomération de Longwy sont envoyés au CET de Conflans-Jarny situé à 40 km du territoire, d'où un coût « transports » assez important à la charge de l'intercommunalité.

<sup>95</sup> La collecte et le traitement des déchets industriels sont à la charge des entreprises. Les structures hospitalières ont mis en place leur propre filière de traitement des déchets.

<sup>96</sup> Idelux (Intercommunale pour le développement économique durable du Luxembourg belge), l'AIVE (association intercommunale pour la valorisation de l'eau) et Idelux Finances (Financement de l'immobilier d'entreprises).

<sup>97</sup> Les ménages doivent séparer leurs déchets organiques de leurs déchets résiduels (système de duo bac ou de sac + sac). Le compostage de la matière organique est assuré à Habay et à Tenneville.

<sup>98</sup> Collecte des « papiers-cartons » tous les deux mois et des objets encombrants deux fois par an.

<sup>99</sup> La commune de Villers-la-Montagne est présente dans le territoire d'étude du Schéma, mais ne fait pas partie de la CCAL. Elle fait appel aux services du Syndicat Mixte de Traitement des Ordures Ménagères, SMTOM dont le siège est à Villerupt.



La CCAL a également mis en place, en 2002, un système de tri sélectif. La stratégie consiste à collecter les déchets recyclables directement en porte à porte. Au niveau des habitats collectifs, cette collecte se fait par l'intermédiaire de Molloks (conteneurs enterrés de 3 ou 5 m<sup>3</sup>) au pied des immeubles. De plus, il existe des bulles à verre dans les communes, ainsi qu'une seule déchetterie pour toute l'agglomération au Pulventeux<sup>100</sup>. Les déchets recyclables sont ensuite traités au centre de tri de la société privée Onyx de Thionville qui les envoie ultérieurement à des sociétés de recyclage spécialisées.

### **..et une situation contrastée dans les communes du SIKOR**

Au Luxembourg, chaque commune se charge de la collecte de ses déchets ménagers non recyclés. Ces derniers sont ensuite éliminés par incinération à Leudelange par le Syndicat Intercommunal SIDOR (36 communes). Il y a ensuite plusieurs types de collectes sélectives. Les déchets organiques sont collectés de porte à porte par les communes et traités par le syndicat intercommunal « Minett-Kompost » à Mondercange<sup>101</sup>. Les déchets toxiques ou encombrants sont collectés, 4 fois par an, de porte à porte ou dans un centre mobile par la SuperdrecksKëscht<sup>102</sup>. Pour les autres déchets recyclables, chaque commune a mis en place son propre système. La commune de Pétange dispose d'un centre de recyclage pouvant accueillir 23 types de déchets différents et organise un ramassage à domicile du verre et du papier<sup>103</sup>. A Differdange, l'administration communale collecte en porte à porte le verre et le papier. Elle possède également un centre de recyclage et s'interroge aujourd'hui sur la création d'un second point. A Bascharage, le recyclage se fait par l'intermédiaire de containers (papiers, verre, textile, piles). Il existe également un centre de recyclage provisoire en attendant la création possible d'un centre de recyclage intercommunal avec les communes de Clémency et de Dippach.

### **Le traitement difficile des déchets médicaux**

En Belgique et en France, les responsables de la collecte des déchets ménagers doivent faire face au problème des déchets médicaux provenant des soins de santé donnés hors hôpital. Il y a notamment le problème des seringues mises dans les sacs de recyclages et avec lesquelles les personnels chargés de l'enlèvement des déchets peuvent se piquer. Idélux a mis en place, par l'intermédiaire de la société Schanks, un service de collecte des déchets dangereux (« B2 » et toxique) à l'attention des professionnels des secteurs médical, vétérinaire et agricole (médecins généralistes et spécialistes, dentistes, pharmaciens, infirmières indépendantes...). Fin 2004, 262 professionnels de la médecine des communes belges de la Province de Luxembourg sont devenus clients de ce service de collecte<sup>104</sup>. En France, la CCAL a lancé une démarche pour résoudre ce problème, mais le nombre de professionnels de la santé intéressés n'a pas été suffisant, jusqu'à présent, pour mettre en place un service spécifique<sup>105</sup>.

<sup>100</sup> L'Agglomération de Longwy aurait besoin d'une autre déchetterie, mais les coûts actuels du traitement des déchets (coûts de transports jusqu'à Conflant-Jarnisy), coût du recyclage (une tonne de déchets recyclés coûte le double d'une tonne de déchets apportés en décharge) ne permettent pas de faire les investissements requis. Il serait également nécessaire de faire un nouveau quai à la déchetterie de Pulventeux. Source : CCAL – 2003.

<sup>101</sup> 22 communes adhérentes.

<sup>102</sup> Une opération pilotée par le Ministère de l'Environnement avec la coopération des communes et de la Chambre des Métiers (pour le ramassage des déchets encombrant ou dangereux pour l'environnement des ménages et des entreprises).

<sup>103</sup> Il y a eu une suppression des containers étant donné les problèmes de bruit et de saturation de certaines bulles à verre.

<sup>104</sup> Source : Idélux - 2005

<sup>105</sup> Source : CCAL - 2005



## Un assainissement des eaux avant tout intercommunal

L'assainissement des eaux donne plus souvent lieu à des coopérations intercommunales, voire même par de-là les frontières. Dans le secteur wallon de l'espace PED, l'AIVE se charge de l'étude, de la réalisation et de la gestion des équipements d'assainissement des eaux usées (collecteurs d'eaux usées et stations d'épuration). La situation sur le versant français est plus contrastée. Les communes de Gorcy, Lexy, Morfontaine et Ville-Houdlémont gèrent elles-mêmes leurs eaux usées alors que Cons-la-Granville, Uigny font partie d'un Syndicat Intercommunal d'Épuration (SIE) avec Villers-la-Chèvre. Enfin, 12 communes de la CCAL<sup>106</sup> et celle de Villers-la-Montagne adhèrent au SIAAL (le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de l'Agglomération de Longwy). Le développement démographique des communes implique une réflexion sur l'accroissement des capacités de traitement des eaux. Certaines collectivités locales, hors syndicat, font le choix de moderniser leur station (ex : Gorcy) alors que d'autres optent pour un projet intercommunal (ex : Ville-Houdlémont souhaite, pour la partie Ville, être raccordée à la future station belge de Signeux à Musson alors qu'un raccordement sur Gorcy est recherché pour la partie Houdlémont). Au Luxembourg, comme en Belgique, les communes du PED n'adhèrent qu'à un seul syndicat, le SIACH (Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Chiers) qui traite également une partie des eaux de Sanem. Les communes de Differdange et de Sanem disposent également d'une station d'épuration en territoire differdangeois exploitée jusqu'en décembre 2005 par Arcélor et ultérieurement par le SIACH. A moyen terme, (5 ans), il est prévu d'abandonner cet équipement au profit d'un raccordement à la station d'épuration de Pétange. Enfin le traitement des eaux de Lasauvage (localité de Differdange) est assuré en France, par le SIAAL, grâce à un raccordement au réseau français à Saulnes.

## L'eau potable : une gestion non unifiée...

Le traitement et l'approvisionnement en eau potable des ménages et des zonings d'activités relève également de responsabilités communales ou intercommunales. Le versant belge du PED dispose de deux systèmes. Les communes de Saint-Léger et de Musson ont chacune une gestion indépendante (service communal) alors que celles d'Aubange et de Messancy font appel à la Société Wallonne Des Eaux (SWDE) pour gérer ce service<sup>107</sup>. Le secteur français de l'Agglomération Transfrontalière a également un double système. La Communauté de Communes de l'Agglomération de Longwy (CCAL) dispose d'une usine de traitement des eaux à Cosnes-et-Romain, mais seulement 4 des 18 communes de la CCAL font appel à ce service intercommunal (Mont-Saint-Martin, Herserange, Longlaville et Haucourt-Moulaine pour sa localité de Saint-Charles). Les autres gèrent elles-mêmes leur eau potable. Les communes du SIKOR au Grand-Duché (Bascharage, Differdange et Pétange) sont toutes membres du Syndicat des Eaux du Sud (SES) qui regroupe en tout 23 collectivités locales de la Région Sud et du Canton de Capellen. Les communes gèrent l'approvisionnement au sein de leur territoire à partir de leurs réservoirs et le SES assure le traitement de l'eau et son apport dans les réservoirs communaux<sup>108</sup>.

<sup>106</sup> Chesnières, Cosnes-et-Romain, Cutry, Haucourt-Moulaine, Herserange, Hussigny-godbrange, Longlaville, Longwy, Mexy, Mont-Saint-Martin, Réhon et Saulnes.

<sup>107</sup> La SWDE est une entreprise publique à vocation industrielle et commerciale gérant les eaux de 200 communes wallonnes.

<sup>108</sup> Les équipements de traitement des eaux se situent sur 3 communes : Koerich, Kehlen (Dondelange) et Garnich (Réservoirs du Rebiorg).



### **Des ressources multiples et en partie transfrontalières...**

Les approvisionnements sont divers. L'eau traitée par la SWDE pour les communes belges d'Aubange et de Messancy provient de sources (Stockem-Heinsch, Udange-Wolkrange, Pallen), mais aussi de puits (Aubange, Stockem-Heinsch, Platinerie, Sélange), de galeries (Wolkrange, Pallen, Sélange) et de drains de captage (Weyler, Stockem-Heinsch, Turpange, Guelfff). De plus, la SWDE effectue un achat d'eau potable à la Communauté de Communes de l'Agglomération de Longwy (CCAL) en France pour alimenter notamment ces 2 communes. Les communes de Saint-Léger et de Musson utilisent de l'eau de source<sup>109</sup>. En France, les communes faisant appel aux services de la CCAL ont une eau provenant de rivière (l'Othain à Montmédié, le Dorlon) et d'exhaures de mines (Réhon et Moulaine). Les autres communes françaises prélèvent l'eau dans leurs sources. Sur le versant grand-ducal du PED, l'eau potable vient de 63 sources (dont 3 situées en Belgique et qui sont l'objet d'un accord actuellement entre La Province du Luxembourg belge et le SES). De plus, en été, en fonction de l'état des ressources, de l'eau vient également du barrage de la Haute-Sûre dans le cadre d'un accord avec le SEBES (Syndicat des Eaux du Barrage d'Esch-sur-Sûre).

### **Une consommation variable d'une commune à l'autre**

La consommation annuelle des communes en eau potable varie en fonction de la population mais également de la présence ou pas de zones d'activités. En Belgique, la consommation communale se situe entre 150 000 (Saint-Léger) et 180 000 m<sup>3</sup> (Aubange, Messancy) en passant par 165 000 pour la commune de Musson. Sur le secteur français, l'eau potable consommée sur le bassin de Longwy et issue de l'usine de traitement de la CCAL est estimée actuellement à 2 millions de m<sup>3</sup>. La consommation en eau potable au Luxembourg a été de 483 000 m<sup>3</sup> à Bascharage, 1 065 000 m<sup>3</sup> à Pétange et de 1 400 000 m<sup>3</sup> à Differdange pour l'année 2003. De plus, il faut ajouter la consommation des zones d'activités nationales luxembourgeoises gérées par l'Etat, non facturée aux communes : environ 100 000 m<sup>3</sup> pour la Zone d'Activité de Differdange, idem pour celle de Rodange et 560 000 m<sup>3</sup> pour le zoning de Bommelscheuer à Bascharage.

### **Des programmes d'équipements pour maintenir l'approvisionnement**

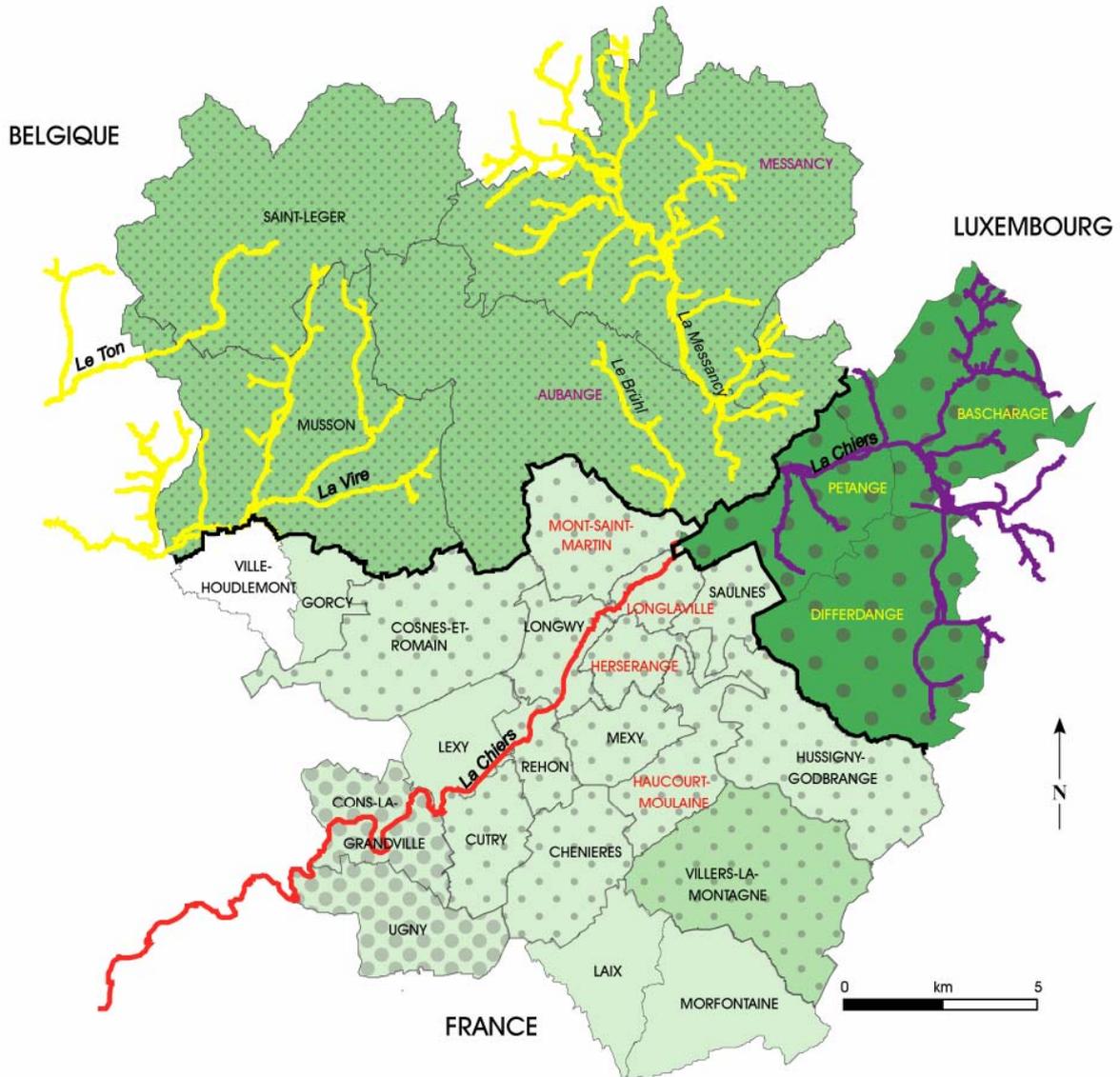
Afin d'assurer un approvisionnement dans les années à venir, les gestionnaires intercommunaux en eau potable sur les 3 versants de l'Agglomération ont mis en place des stratégies en matière d'équipements. La SWDE constate une baisse du niveau des nappes phréatiques belges liées à un affaiblissement des précipitations sur le secteur belge du PED. Mais, les ressources en eaux dans le sud de la Province de Luxembourg restent suffisantes à la condition de faire un certain nombre d'équipements. C'est pourquoi, l'aménagement des stations de traitement d'Aubange, d'Udange-Wolkrange est programmé ainsi que celui de la station de Wolkrange. De plus, une continuation de la sécurisation par la zone d'Arlon sera recherchée. Côté français, depuis 2002, la CCAL a effectué un programme de sécurisation de ses ressources en eau. Entre 2002 et 2006, ce sont 8,3 millions d'euros qui auront été investis dans ses installations. Enfin, le SES grand-ducal effectue actuellement des travaux de forage pour utiliser l'eau de la nappe phréatique. Cette eau souterraine sera pompée à partir de 2006-2007. Parallèlement à cela, les communes de Pétange et de Bascharage (proximité de la Gare) projettent d'ouvrir chacune un nouveau réservoir<sup>110</sup>.

<sup>109</sup> Le recours aux eaux traitées françaises par la SWDE s'élève à 400 000 m<sup>3</sup> pour l'année 2005. Source : CCAL – 2005.

<sup>110</sup> Source : CCAL – SWDE – SES – Communes de Musson et de Saint-Léger (2005-2006).



# Coopération intercommunale en matière d'environnement\*



© Association Transfrontalière de l'Agglomération du Pôle Européen de Développement - 2006

## Déchets

-  B- Groupe Idelix/AIVE/Idelix Finances (collecte/traitement - organisation du tri sélectif)
-  F- CCAL (collecte/traitement - organisation du tri sélectif)
-  F- SMTOM (collecte/traitement - organisation projetée du tri sélectif)
-  L- SIDOR (traitement), Minett-Kompost (traitement déchets organiques)  
Superdreckskescht (collecte/tri de déchets recyclables)

## Gestion de l'eau potable

-  AUBANGE B- SWDE
-  HERSERANGE F- CCAL
-  BASCHARAGE L- SES

## Assainissement (gestion des stations d'épuration)

-  B- Groupe Idelix/AIVE/Idelix Finances
-  F- SIAAL
-  F- SIE
-  L- SIACH

## Renaturation des cours d'eau

-  B- Contrat de Rivière Ton-Messancy
-  F- SIAC (Bassin de la Chiers)
-  L- SIKOR (Bassin de la Chiers)
-  Frontières nationales

\* Des communes situées hors PED adhèrent à certains de ces organismes et de ces projets. La SWDE n'est pas un syndicat intercommunal mais une entreprise publique.

Source : Enquête CEPS/INSTEAD - 2005

Cartographie: CEPS/INSTEAD (C. LAMOUR) pour le compte du SIKOR (L)



### **Des stations d'épuration au gabarit très variable d'un versant à l'autre de l'Agglomération du PED**

Au total, à la fin 2005, l'Agglomération du PED ne dispose pas moins de 15 stations d'épuration cumulant une capacité totale de 176 000 Equivalents-Habitants (EH)<sup>111</sup> pour une population actuellement de 120 000 habitants. De plus, 7 nouveaux équipements sont en projet (exclusivement en Belgique) permettant d'accroître la capacité de 8 150 EH. Parallèlement à cela, il est projeté d'augmenter la capacité de la station du SIACH de Pétange de 40 000 EH en vue de traiter les eaux usées passant actuellement par la station de Differdange (dont la fermeture est programmée – 20 000 EH) et de créer les réserves permettant le développement des communes du bassin de la Chiers. La capacité supplémentaire projetée dans les années à venir est donc de 28 150 EH. Les communes belges qui regroupent plus de la moitié des stations de l'espace transfrontalier<sup>112</sup> ont, en majorité, des sites de petite capacité (inférieure à 2000 EH) comparée à la plupart des stations françaises (entre 1200 et 3500 EH) et surtout luxembourgeoises (entre 20 000 et 50 000 EH). Les stations de grande capacité sont situées à Athus (B- 17 500 EH), Differdange (L- 20 000 EH), Pétange (L- 50 000 EH) et Lexy (F- 64 000 EH) - Cf. Annexe 4 : Les stations d'épuration de l'Agglomération du PED p.62.

### **Des dynamiques en faveur de la renaturation de la Chiers...**

Au Luxembourg, le Syndicat Intercommunal du Kordall, le SIKOR, a décidé d'engager, en 2000, une étude relative à un concept de renaturation pour la Chiers grand-ducale. Les différents tronçons de la rivière ont été analysés et des mesures ont été proposées pour chaque portion traitée, des recommandations reprises par les communes de Bascharage, Differdange et Pétange afin de réaliser les travaux appropriés. Depuis lors, un projet de brochure sur la renaturation de la Chiers a été évoqué avec l'Administration des Eaux et Forêts (service « conservation de la nature »). Enfin, une coopération avec la commune de Sanem et l'entreprise Profilarbebed de Differdange est initiée actuellement pour faciliter ce projet environnemental<sup>113</sup>. Du côté français, la Chiers a également donné lieu à une étude de renaturation en 2002/2003, suivi d'un programme d'actions sur la portion de la Chiers située entre Longlaville et Velosnes-en-Meuse. Ces opérations françaises sont portées par le SIAC (Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Chiers) regroupant toutes les communes traversées par le cours d'eau. Les futurs aménagements ont été confiés, en mai 2005, au groupement solidaire Sinbio-Atelier des Territoires. Parallèlement à cela, le SIAC a collaboré avec l'AIVE (Association Intercommunale pour la Valorisation de l'Eau) concernant les problématiques hydrauliques et hydrologiques des bassins Chiers/Messancy<sup>114</sup>.

### **..et des bassins du Ton et de la Messancy**

En Belgique, les dynamiques de renaturation des cours d'eau concernent depuis plusieurs années le bassin du Ton et ses affluents<sup>115</sup>. Elles sont conduites dans le cadre d'un Contrat de Rivière couvrant Saint-Léger, Musson, Rouvroy et Virton et impliquant un grand nombre d'acteurs. Outre ces 4 communes, la Région Wallonne, la Province de Luxembourg, les intercommunales (AIVE, IDELUX), les organismes du

<sup>111</sup> Belgique : 35 600 EH (19%), France : 72 400 EH (41 %), Luxembourg : 70 000 EH (40 %).

<sup>112</sup> 8 en Belgique, 5 en France et 2 au Luxembourg.

<sup>113</sup> Une partie de la Chiers passe sur des terrains du groupe sidérurgique Arcélor (l'établissement Profilarbebed) et cette entreprise a exploité, jusqu'en décembre 2005, la station d'épuration de Differdange. A partir de janvier 2006, cette fonction sera dévolue au SIACH.

<sup>114</sup> Source : « La restauration de la Chiers plus que jamais d'actualité » - Républicain Lorrain – Edition de Longwy – 29 Mai 2005.

<sup>115</sup> L'AIVE, responsable de la gestion du tronçon belge de la Chiers, n'a pas pour l'instant de projet de renaturation du cours d'eau. Il y aurait plus une volonté de canaliser le cours d'eau pour prévenir les inondations.



développement rural (Office Wallon du Développement Rural et Fondation Rurale de Wallonie) et les usagers (agriculteurs, milieu éducatif, associations dont des associations françaises, les syndicats d'initiative...) sont impliqués dans cette démarche. La principale mission de ce Contrat est de réunir les acteurs du territoire autour d'objectifs visant à optimiser la gestion des ressources en eau. Ainsi, en 1999, 50 objectifs ont été définis, articulés autour de 9 thèmes : la qualité de l'eau, les eaux souterraines, la gestion de cours d'eau, le thème nature-forêts, l'aménagement du territoire, les déchets, l'agriculture, la problématique patrimoine/loisirs, l'éducation. Il s'agit donc d'une démarche globale pour l'amélioration de l'environnement sur le bassin versant en général. Ces objectifs ont ensuite été traduits en un programme de 158 actions. Le suivi de ce programme est effectué par le Département « Sciences et gestion de l'environnement » de l'Université de Liège situé à Arlon. Depuis 2005, cette démarche de renaturation a été étendue aux 3 communes du bassin de la Messancy (Arlon, Messancy et Aubange). Les actions en faveur de ce bassin sont en cours d'élaboration. Le Contrat de Rivière initial du Ton a intégré ce nouveau territoire pour devenir, aujourd'hui, le Contrat de Rivière Ton-Messancy<sup>116</sup>.

### c- Les coopérations transfrontalières

Outre les coopérations très concrètes relatives à l'assainissement des eaux, les risques environnementaux liés aux crues de la Chiers ou encore l'entraide des services de pompiers en cas d'incidents évoqués antérieurement, plusieurs projets ont été initiés à la frontière sur le thème de l'environnement. Ces projets impliquent des acteurs publics, privés et associatifs et se situent sur des territoires qui ne sont pas nécessairement calés sur les limites extérieures de l'Agglomération du PED (Cf. *Les coopérations transfrontalières environnementales p.42*).

#### **La SLR : des poussières du crassier...**

Il peut arriver qu'un problème relatif à l'industrie donne lieu à des échanges entre les structures publiques et les entreprises. En 2004, la commune de Pétange (L) a fait savoir aux autorités françaises que l'exploitation du crassier de Longlaville était, selon elle, à l'origine d'un nuage de poussières polluant ses espaces résidentiels situés à Rodange. Un problème de bruit a également été mentionné par l'administration communale. La DRIRE, mandatée par la Préfecture, est venue sur le site de Rodange pour constater les problèmes. Elle a ensuite pris contact avec l'exploitant du crassier, la SLR, afin de lui faire part de deux changements souhaitables : la création d'un talus antibruit et le goudronnement des pistes empruntées par les camions sur le crassier pour éviter la dispersion des poussières. Cette dernière proposition a été acceptée par la SLR qui a effectué le recouvrement de la voie en 2004-2005.

#### **... à la décharge potentielle**

La commune de Pétange a effectué une autre démarche, en 2005, auprès de la Préfecture française pour connaître la signification d'une coupe faite dans le bois de la SLR, à proximité du crassier, sur les communes de Longlaville et de Saulnes, le long de la frontière franco-luxembourgeoise. Ce passage suffisamment large pour faire passer

<sup>116</sup> Source : Département « Sciences et gestion de l'environnement » de l'ULg – Arlon - 2005



des camions a suscité de nombreuses interrogations. La recherche de sites pour l'enfouissement des sols issus des friches industrielles luxembourgeoises (notamment ceux d'Esch-Belval) et la présence d'une carrière sur la propriété de la SLR ont fait craindre que cette taille soit le premier jalon d'un futur centre de déchets grand-ducaux sur les communes frontalières françaises, soit le passage de 100 camions par jour pendant 10/15 ans étant donné l'espace disponible dans la carrière. La coupe, entamée sans l'accord des communes françaises, a été visitée par les services de l'Etat français mandatés par la Préfecture, suite à la sollicitation des 2 communes françaises et de Pétange. La DDAF (Direction Départementale à l'Agriculture et à la Forêt) a constaté la coupe réalisée et cette dernière n'enfreint pas la loi française. La DRIRE, pour sa part, s'est assurée que le matériau utilisé pour le revêtement du chemin ne présente aucun risque de pollution. Il y a donc eu une autorisation pour le maintien du chemin. Les communes de Longlaville et de Saulnes ont fait part de leur opposition concernant la création d'une décharge. Le flux intensif des camions incommodant les populations, le caractère répulsif des décharges et le patrimoine écologique des anciennes carrières de l'espace PED, sites potentiels d'un parc naturel transfrontalier, sont autant de raisons évoquées par les acteurs français et luxembourgeois défavorables au projet de centre d'enfouissement. Pour l'instant, la SLR n'a pas officiellement de projet de décharge. Elle a présenté son chemin comme un moyen d'exploiter ses parcelles boisées. De plus, si le projet de décharge voyait le jour, les services de l'Etat français (la DRIRE et les services des douanes) seraient amenés à faire des contrôles sur le contenu des chargements arrivant sur le sol national et ceux présentant une pollution ne seraient pas acceptés<sup>117</sup>.

**Les déchets industriels : un problème commun, des échanges transfrontaliers**

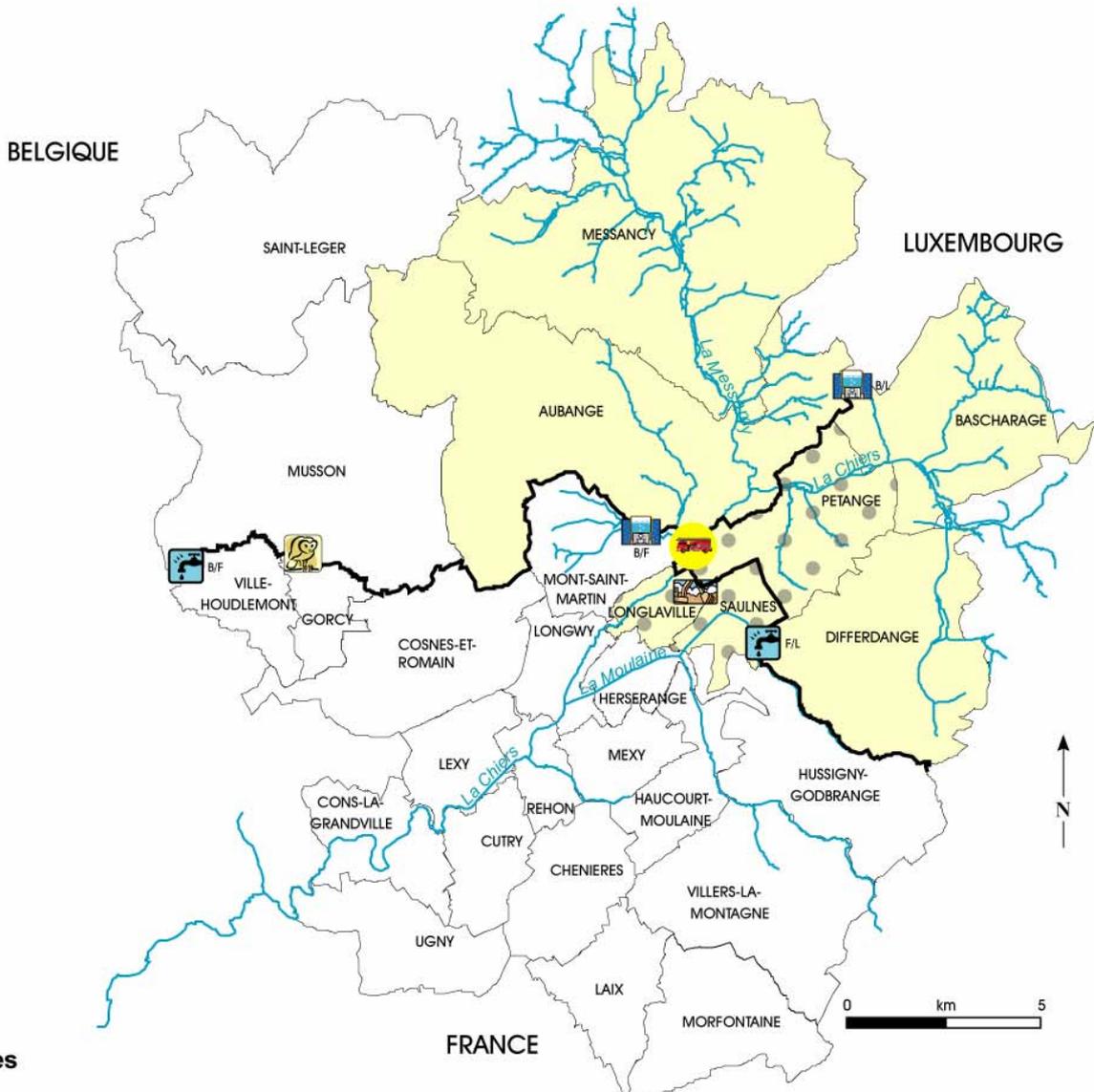
La problématique des déchets industriels a donné lieu à des échanges, tant au niveau du PED que sur des espaces régionaux de la Grande Région. Trois initiatives ont été prises ces dernières années dans le cadre du programme européen Interreg :

- Tout d'abord, une étude sur la création d'un parc à conteneurs a été conduite pour la collecte, la valorisation et l'élimination de certains déchets (au démarrage carton, papier, plastique, bois) des entreprises industrielles françaises et belges du PED, un projet démarré en 1999 et qui a impliqué Idélux (B) et l'ADEME (F)<sup>118</sup>. L'analyse a montré la pertinence d'une valorisation transfrontalière des déchets issus des PME et des entreprises artisanales proches de la frontière. Mais le projet de centre commun n'a pas abouti car les coûts d'exploitation étaient plus importants que ceux proposés par les outils existant dans chaque pays,
- Parallèlement à cela, en 2001, il y a eu une bourse aux projets novateurs concernant le recyclage et la revalorisation des déchets industriels français, wallons et luxembourgeois issus, respectivement, des départements de Moselle et de Meurthe-et-Moselle, de la Province de Luxembourg belge et du Grand-Duché (projet SITE). Ce projet à l'attention des entreprises a été initié par les CCI. Il a pour objectif de constituer l'embryon d'un grand réseau transfrontalier entre les producteurs de déchets et les fournisseurs de solution,

<sup>117</sup> Source : Conseil d'Administration de l'Association Transfrontalière de l'Agglomération du PED du 17 Décembre 2004 – DRIRE 2005.

<sup>118</sup> L'Agence pour le Développement de l'Environnement et la Maîtrise de l'Énergie (structure publique).

# Les coopérations transfrontalières environnementales



© Association Transfrontalière de l'Agglomération du Pôle Européen de Développement - 2006

## Risques

-  Aide interfrontière des corps de pompiers PED et régions environnantes en cas d'incidents
-  Coopération trinationale pour prévenir les crues du bassin de la Chiers
-  Communes ayant sollicité l'Etat français concernant l'activité et les projets de la société SLR de Longlaville 

## Gestion de l'eau

-  F/L Raccordement de la localité de Lasauvage (L) au réseau d'assainissement du SIAAL (F)
-  B/F Raccordement envisagé de Ville-Houdlémont (F) à la future station d'épuration de Signeux (Commune de Musson - B)
-  B/F Transfert d'eau potable entre la CCAL (F) et la SWDE (B) à destination des communes belges
-  B/L Accord projeté entre la Province de Luxembourg (B) et le SES (L) concernant le transfert d'eau de source vers le GDL

## Patrimoine environnemental

-  Plan de Base Ecologique et Paysager Transfrontalier Wallonie-Luxembourg (PBEPT)\*
-  Aménagement du Marais de la Cussignière - Musson (B)/Réserves Naturelles RNOB (B)/Gorcy (F)

\* Le PBEPT concerne, hors PED, toutes les communes situées à la frontière GDL/Province de Luxembourg belge



Source : Enquête CEPS/INSTEAD - 2005

Cartographie: CEPS/INSTEAD (C. LAMOUR) pour le compte du SIKOR (L)



## Les réseaux du patrimoine écologique

- Enfin, une étude de faisabilité a été financée sur une filière de recyclage-valorisation des déchets de la métallurgie des régions Lorraine, Wallonie et du Luxembourg. Un projet associant le CRITT Métal 2T nancéen, le CRTE Technoport d'Esch-sur-Alzette (L) et la FUL d'Arlon (B). L'inventaire des technologies de traitement-valorisation a permis de cibler deux axes prioritaires d'intervention sur les secteurs fonderie-traitement de surface : des programmes sectoriels associant les entreprises pour la fonderie et des réseaux Recherche-Développement pour le traitement de surface<sup>119</sup>.

Le patrimoine environnemental a également suscité des coopérations, tant au niveau local que régional :

- En 2005, à travers le Contrat de Rivière du Ton, la commune de Musson (B) a collaboré avec celle de Gorcy (F) et l'asbl belge Réserves Naturelles RNOB (Natagora) pour procéder à des aménagements de mise en valeur du Marais de la Cussignière, réserve naturelle en situation transfrontalière. Ces travaux ont eu pour but l'ouverture de la réserve au public en toute saison (caillebotis, circuit didactique de 5 km)<sup>120</sup>,
- A l'échelle régionale, les ligues de protection des oiseaux grand-ducale (LNVL) et lorraine (LPO) ont collaboré pour l'élaboration d'un observatoire du patrimoine ornithologique (recherche, pédagogie, tourisme), mais la disparition de la LPO lorraine n'a pas permis au projet d'arriver à son terme,
- Parallèlement à cela, un Plan de Base Ecologique et Paysager Transfrontalier (PBEPT) Wallonie-Luxembourg est actuellement en cours. Il a pour objectif une étude des paysages, du réseau écologique et des contraintes en terme d'utilisation et d'affectation du sol. Ce dernier projet associant l'Université de Liège (unité de recherche aCREA) et le Ministère de l'Environnement luxembourgeois est financé par le programme interreg III A (2002-2006). Il couvre toute la bande frontière entre la Province de Luxembourg belge et le Grand-Duché. Cela concerne, sur l'Agglomération du PED, les collectivités locales wallonnes d'Aubange, Messancy, et l'ensemble luxembourgeois Bascharage, Differdange et Pétange<sup>121</sup>,
- Enfin, trois associations/fondations engagées dans l'environnement, Hëllef fir d'Natur (L), le Conservatoire des Sites Lorrains (F) et la Fondation des Paysages de la Sarre (D) ont signé, en 2004, une convention transfrontalière définissant plusieurs axes de travail : échange d'information au moyen d'un groupe de coordination, travail collectif dans le cadre de projets européens, études scientifiques, actions de communication et coopération financière. L'objectif de cet accord est triple : la protection des milieux naturels et des paysages, l'accueil du public sur des sites protégés, le souci d'exemplarité vis-à-vis d'acteurs de l'environnement d'autres pays qui pourraient s'inspirer de cette expérience<sup>122</sup>.

<sup>119</sup> Source : Rapport final d'exécution – PIC Interreg IIA Wallonie-Lorraine-Luxembourg 1994-1999 - Novembre 2003.

<sup>120</sup> Source : « Marais franco-belge : un parcours pédestre » - Le Républicain Lorrain – Edit. de Longwy – 7 juin 2005.

<sup>121</sup> Source : Fiche-projet interreg III WLL « Plan de Base Ecologique et Paysager Transfrontalier ».

<sup>122</sup> Source : « La nature au-delà des frontières » – Le Quotidien – 3 septembre 2004.



## **Les recommandations du CPI et les résolutions de la Commission Saar-Lor- Lux/Palatinat occidental**

Au niveau de la Grande Région, le Conseil Parlementaire Interrégional (CPI) dispose d'une Commission "Environnement et agriculture"<sup>123</sup>. Cette dernière prépare les travaux devant permettre d'établir les recommandations et les avis pris par le CPI, en général, deux fois par an, en session plénière. En 1999, le CPI a constaté notamment la nécessité de fixer un cadre juridique précis à la coopération en matière de secours dans la zone frontalière en distinguant 3 niveaux:

- les secours quotidiens pour lesquels les structures en charge de l'organisation des secours disposent de leurs moyens et techniques d'intervention propres, dans le respect de leurs limites territoriales,
- les secours liés aux catastrophes de tous ordres et pour lesquelles des dispositifs d'entraide internationale existent,
- les secours dits exceptionnels et pouvant entraîner une intervention de part et d'autre des frontières. Le caractère exceptionnel est défini par le fait que, suite à l'épuisement de toutes les possibilités de réponses opérationnelles face à la situation, l'autorité responsable fasse appel aux secours de la région voisine.

Pour la mise en œuvre de ce troisième niveau, le CPI a insisté sur l'évidente nécessité de poursuivre les rencontres déjà engagées entre tous les partenaires concernés afin d'aboutir à des schémas d'intervention. Il a souhaité également que ce partenariat s'élargisse à tous les territoires frontaliers de la Grande Région<sup>124</sup>.

Enfin, la Commission Régionale Saar-Lor-Lux-Trèves/Palatinat occidental dispose de deux groupes de travail permanents, « Environnement » et « Sécurité/Prévention », chargés de préparer les résolutions de la Commission dans ces domaines<sup>125</sup>.

---

<sup>123</sup> Le CPI est une assemblée parlementaire consultative de la Grande Région. Il a été créé en 1986 et se compose de membres du Conseil Régional de Lorraine, de la Chambre des Députés du Grand-Duché de Luxembourg, du Landtag de Rhénanie-Palatinat, du Landtag de la Sarre et du Parlement Wallon, chacune de ces Assemblées déléguant 7 parlementaires au CPI.

<sup>124</sup> Source : [www.cpi-ijr.com](http://www.cpi-ijr.com)

<sup>125</sup> La Commission Régionale se compose des délégations des exécutifs des quatre régions membres. La Région Wallonne, la Communauté germanophone et la Communauté française de Belgique participent, depuis 1998, à cette institution et à ses groupes de travail en tant qu'observateurs. Source : [www.granderegion.net](http://www.granderegion.net)



## Conclusion

---

L'Agglomération du PED se caractérise par une grande diversité de paysages. Les mutations économiques de ses trente dernières années ont engendré des changements tant au niveau des vallées industrielles que des espaces ruraux. Les zones économiques d'avant la crise de la sidérurgie ont très souvent cédé la place à des zones en friche reconquises par l'activité industrielle, puis ensuite par le secteur tertiaire. Aujourd'hui, l'essor économique grand-ducal est le facteur déterminant des changements paysagers locaux. Le cœur du PED, ancien creuset de la révolution industrielle, propose une offre en service suscitée par la présence d'une population active disposant de revenus luxembourgeois élevés (centres commerciaux, cinéma multiplexe, projet de golf). L'impact économique grand-ducal se traduit également par l'expansion résidentielle sur les espaces autrefois agraires. Parallèlement à cela, des aires restent à l'écart de cette dynamique spatiale : l'espace forestier et les aires patrimoniales labellisées.

La présence moins prégnante de l'industrie lourde et les richesses environnementales locales ne doivent pas laisser à penser que l'état de l'environnement est bon sur l'intégralité de l'Agglomération. La Chiers, trait d'union hydrologique du territoire, souffre d'une pollution chronique. La qualité de l'air n'est pas toujours satisfaisante, surtout à proximité des établissements sidérurgiques. Parallèlement à cela, des risques écologiques existent. Outre les inondations de la Chiers, aujourd'hui heureusement moins fréquentes qu'hier, des espaces sont touchés par des affaissements miniers. Enfin, le secteur industriel actuel pose également des problèmes immédiats ou potentiels. Chaque versant du PED dispose d'établissements présentant un danger pour l'environnement en cas d'incidents, même si toutes les mesures légales sont prises pour éviter un sinistre.

Les politiques environnementales dans les trois pays relèvent de plusieurs autorités dont les fonctions sont très thématiques. Rares sont les approches intégrées de l'environnement impliquant tous les acteurs du territoire. Le Contrat de Rivière Ton-Messancy en Belgique fait figure d'exception. De plus, force est de constater que les réseaux de partenariat restent très nationaux et impliquent des espaces de taille différente d'un pays à l'autre. Les périmètres d'intervention en cas d'incidents à la Centrale de Cattenom en sont l'expression la plus visible. Dans ce contexte, la coopération transfrontalière trinationale, au niveau du PED, concerne avant tout la gestion de risques locaux : les inondations de la Chiers et les sinistres industriels.

La charte d'agglomération, déclaration d'intention des maires et bourgmestres de l'espace PED, dispose d'un thème consacré à l'environnement. Elle signale plusieurs options politiques consacrées à cette problématique et notamment :

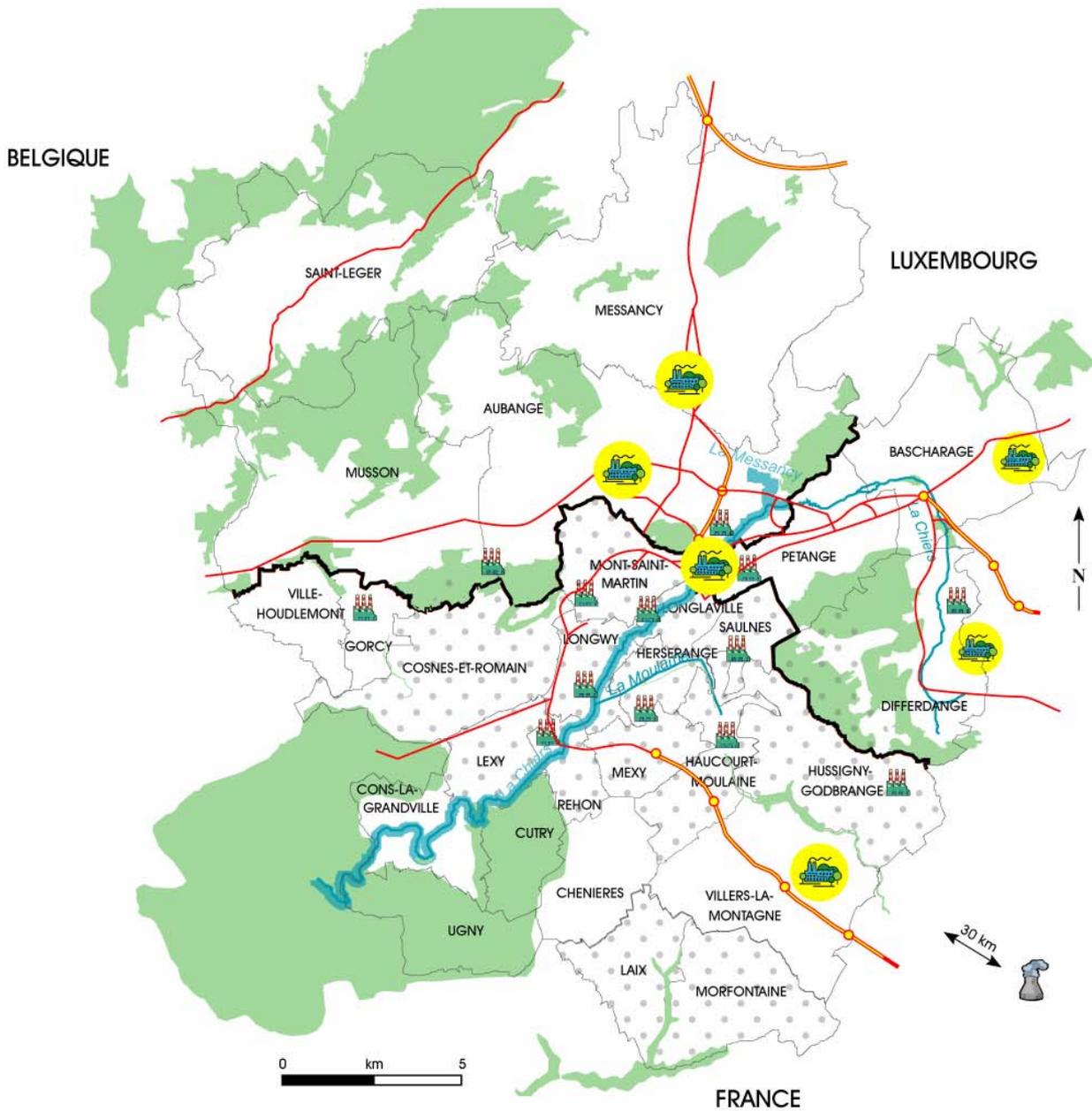
- la création d'un réseau écologique reliant les sites protégés.
- l'élaboration d'une stratégie d'ensemble de gestion des risques.

Au regard de la richesse environnementale et des dynamiques engagées de part et d'autre des frontières, plusieurs pistes de coopération potentielles apparaissent :

- une gestion concertée SIKOR/SIAC de la renaturation de la Chiers.
- un réseau des 28 espaces d'intérêt environnemental labellisés

La Chiers, rivière traversant les 3 pays pourrait être la colonne vertébrale de cette mise en réseau dans le cadre d'un **Contrat de Rivière Transfrontalier**. La démarche engagée serait triple : préservation, pédagogie, notamment auprès des enfants, et mise en valeur pour un tourisme vert avec notamment des sentiers didactiques.

# Patrimoine et risques environnementaux



© Association Transfrontalière de l'Agglomération du Pôle Européen de Développement - 2006

-  Patrimoine environnemental labellisé
-  B/L: secteurs présentant des risques d'affaissements miniers
-  F: communes faisant l'objet d'un Plan de Prévention des Risques Miniers (PPRM)
-  Crues potentiellement importantes
-  Rivière subissant une pollution chronique
-  Concentration de risques industriels (pollution et/ou risques de pollution si incidents)
-  Friches industrielles et sites désaffectés
-  Centrale Nucléaire de Cattenom
-  Autoroute
-  Nationale
-  Echangeur autoroutier
-  Frontières nationales

Cartographie: CEPS/INSTEAD (C. LAMOUR) pour le compte du SIKOR (L)



En terme de gestion des risques, l'Association Transfrontalière a déjà sollicité les acteurs publics en charge des secours pour demander s'il n'était pas pertinent de mettre en place un **plan d'urgences transfrontalier** suite à la prise de connaissance du volet « Equipements Hospitaliers » du Schéma de Développement. Les risques industriels évoqués dans le présent volet « Environnement » du Schéma ne font que confirmer la pertinence d'une coopération à renforcer sur ce thème pour gérer les incidents majeurs. Non seulement les entreprises sont nombreuses, mais on assiste à une diversification des fonctions au cœur du PED (centres commerciaux, futur lycée) impliquant la venue de nombreuses populations dans le zoning industriel, sans compter les flux de transit croissants. Ces derniers peuvent être d'origine commerciale (ex : flux des populations grand-ducales du sud-ouest du Grand-Duché vers le nouvel IKEA situé aux portes d'Arlon), mais également professionnelle. Le point frontière de Rodange constitue la deuxième porte d'entrée des frontaliers automobilistes employés au Luxembourg après le passage autoroutier Thionville-Luxembourg<sup>126</sup>.

Concernant les polluants, force est de constater aujourd'hui que les mesures effectuées sur le PED sont déséquilibrées d'un versant à l'autre du territoire et que la comparaison des résultats n'est pas toujours facile. De plus, en cas de sinistre environnemental sur un des 3 secteurs (ex : pollution d'un cours d'eau), il n'y a pas de procédure pour prévenir les acteurs compétents de l'autre côté de la frontière pour circonvier les dommages potentiels. L'harmonisation des contrôles des polluants voulus par l'Union Européenne et les réseaux de prévention transfrontaliers trouvent tout son sens sur l'Agglomération du PED. **Un réseau transfrontalier concernant les pollutions** permettrait d'avancer sur cette question.

Les pistes de travail évoquées ont un objectif unique : promouvoir une gestion territoriale et transfrontalière du cadre environnemental car les polluants ou le patrimoine environnemental ne connaissent pas les limites nationales. De plus, en terme d'attractivité des espaces, une coopération écologique à l'échelle du PED, associée à une communication appropriée, est le plus sûr garant d'une amélioration de l'image véhiculée par les communes locales.

---

<sup>126</sup> Le point frontière de Rodange arrive en deuxième position avec 11% des navetteurs automobilistes enquêtés. Celui situé sur l'axe Thionville-Luxembourg est en première position avec 20%. 44 points frontières ont été répertoriés. Les résultats sont basés sur deux vagues d'enquête effectuées conjointement par le STATEC et le CEPS/INSTEAD en 2002 et 2003. Source : Stratégie de déplacement des navetteurs frontaliers du bassin de main-d'œuvre luxembourgeois – P. GERBER – Cahier CEPS/INSTEAD – Statec n°99 – à paraître.



## Annexes

---

Annexe 1 : Les espaces environnementaux labellisés de l'Agglomération du PED.....	49
Annexe 2 : Les acteurs publics de l'Environnement .....	57
Annexe 3 : Les acteurs contactés dans le cadre du volet « Environnement » du Schéma de Développement de l'Agglomération du PED.....	60
Annexe 4 : Les stations d'épuration de l'Agglomération du PED .....	62
Annexe 5 : L'équipe technique de l'Association Transfrontalière de l'Agglomération du PED en charge du volet « Environnement » du Schéma de Développement .....	63



## Annexe 1 : Les espaces environnementaux labellisés de l'Agglomération du PED<sup>1</sup>

Pays	Label	Nom	Commune	Site	Spécificités
B	Réserve naturelle domaniale	Minière d'Halanzey	Aubange	Ancienne mine	- 8 espèces de chauves-souris dont le grand rhinolophe ( <i>Myotis myotis</i> ), le ferretin ( <i>Myotis bechsteinii</i> ), le ferretin de Natterer ( <i>Myotis nattereri</i> ) et le grand murin ( <i>Myotis myotis</i> ), toutes espèces en forte régression en Wallonie - Plusieurs espèces d'orchidées - Plusieurs papillons menacés, dont le grand cuivré des marais ( <i>Lycaena dispar</i> ) - Un orthoptère protégé, le criquet à ailes bleues ( <i>Oedipoda caerulescens</i> ) - Petite population de lézards agiles ( <i>Lacerta agilis</i> ) - 7 espèces de chauves-souris dans la galerie de mine
		Minière et crassier de Musson	Musson	Crassier de l'ancienne minière de Musson et ancienne mine de fer	- Flore et faune locales encore peu connues étant donné la création récente de cette zone (2004)
		Pré fleuri	Musson	Prés mésophiles, haies, plusieurs sources. Ensemble cerné par un vaste massif forestier essentiellement feuillu, le Bois de Musson.	
	Réserve naturelle privée	Marais de la Cussignière	Musson	Marais transfrontalier (B/F). Présence de roselières, caricale, prairies mésophiles fauchées ou pâturées et de différents milieux forestiers feuillus.	- Site accueillant une avifaune nicheuse diversifiée (traquets, fauvettes, bruants, pies grièches, bécassines, râles d'eau, canards...)
	Natura 2000	Forêts et marais bajociens de Baranzey à Athus (ZPS)	Aubange Musson	Site correspondant à la réserve naturelle de la Cussignière, à quelques prairies de fauche à proximité, et aux bois de Musson et de Halanzey.	- Halte migratoire pour de nombreuses espèces d'anatidés ou de limicoles - Présence d'espèces typiques des milieux ouverts comme la pie-grièche écorcheur - Site intéressant pour l'avifaune forestière (pic cendré, pic mar, bondrée apivore, milan noir)

<sup>1</sup> Sources: Région Wallonne (DGRNE – Système d'Informations sur la Biodiversité en Wallonie - B) – DIREN (Service « Nature, Aménagement et Paysages » - F) – Conseil Général de Meurthe-et-Moselle (Direction de l'Aménagement des Territoires – F) – Ministère de l'Environnement (Administration des Eaux et Forêts – Service « Conservation de la Nature » – L).

Pays	Label	Nom	Commune	Site	Spécificités
B	Natura 2000	Forêts et marais bajociens de Baranzay à Athus (ZSC)	Aubange Musson	Bois d'Athus et de Jongesbech sur la cuesta bajocienne	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Vaste hêtraie à galium odoratum</li> <li>- Site de très grande valeur pour beaucoup d'espèces forestières</li> <li>- Milieux alluviaux et prairies de fauche de bonne qualité hébergeant une avifaune rare</li> </ul>
		Bassin supérieur de la Vire et du Ton (ZPS)	Aubange Messancy Musson Saint-Léger Virton	Milieux variés, ouverts et fermés. Vallées encaissées de plusieurs affluents de la Vire et du Ton	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Site de très grande valeur pour beaucoup d'espèces forestières</li> <li>- Importantes populations de pies-grièches écorcheurs et de râles des genêts</li> </ul>
		Bassin supérieur de la Vire et du Ton (ZSC)	Aubange Messancy Musson Saint-Léger Virton	Vaste site forestier de la cuesta charmoitienne entre Saint-Léger et Battincourt. Vallées encaissées de plusieurs affluents de la Vire et du Ton.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Vaste hêtraie à galium odoratum</li> <li>- Site de très grande valeur pour beaucoup d'espèces forestières</li> <li>- Milieux alluviaux de grande qualité</li> </ul>
		Camp militaire de Lagland (ZPS)	Arlon Etalle Saint-Léger	Camp militaire et quelques zones contiguës. Vaste aire située sur la cuesta sinémurienne. Relief varié couvert notamment de larges étendues de landes. Zone incluant les marais du Landbruch.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Site remarquable de par son étendue et la variété de ses habitats et partant de son avifaune, en particulier celle des landes (engoulevent d'Europe, alouette lulu...)</li> <li>- Avifaune forestière rare et diversifiée (présence de la bondrée apivore...)</li> </ul>
		Camp militaire de Lagland (ZSC)	Arlon Etalle Saint-Léger	Vaste site sur la cuesta sinémurienne. Relief varié couvert de larges étendues de landes. Site complexe par la variété de ses habitats (landes, tourbières, hêtraies à luzule, chênâles acidophiles diverses, boulaies tourbeuses ou non, aulnaies, pessières, pinèdes...). Marais du Landbruch inclus.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Site remarquable de par son étendue et la variété de ses habitats : seul site wallon pour les landes sablonneuses à conyephorus canescens</li> <li>- Site extrêmement riche en espèces rares et menacées, tant végétales qu'animales (beaucoup parmi elles trouvant les conditions écologiques idéales à leur maintien)</li> <li>- <i>Lucanus cervus</i>, <i>cottus gobius</i> et plusieurs oiseaux de l'annexe I de la directive de 1979</li> <li>- Les marais du Landbruch (qui ont bénéficié d'un projet LIFE) comprennent des sites tourbeux d'une grande qualité.</li> </ul>

Pays	Label	Nom	Commune	Site	Spécificités
B	Natura 2000	Vallées de La Claireau et du Rabais (ZPS)	Etaille Saint-Léger Virton	Site englobant deux vallées gaumaises typiques. Forêts de versant et d'autres milieux forestiers comme le Bois de l'Acquet et le Bois de Châtillon.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Grand intérêt ornithologique de la Vallée de La Claireau: présence du faucon pèlerin, de la gelinotte des bois, du pic mar et du pic noir</li> <li>- Alouette lulu dans les milieux ouverts</li> <li>- Engoulevent d'Europe dans les lisières forestières.</li> </ul>
		Vallées de La Claireau et du Rabais (ZSC)	Etaille Saint-Léger Virton	Site englobant deux vallées gaumaises typiques, d'intéressantes forêts de versant et autres milieux forestiers comme le Bois de l'Acquet et le Bois de Châtillon. Les sites concernés sont notamment le Cion de Buzenol, Morih, La Claireau, la campagne d'Ethe.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plusieurs crons (dont celui de Buzenol) et sources pétrifiantes parmi les plus riches (lichens, bryophytes, phanérogames, invertébrés) et les plus représentatifs en Wallonie</li> <li>- Plusieurs espèces rares, voire uniques en Belgique</li> <li>- Milieux botaniquement très riches, dans le prolongement du camp militaire de Lagland</li> <li>- Vastes prés de fauche mésophiles extensifs</li> <li>- Grand intérêt ornithologique de la Vallée de La Claireau: gelinotte (bonasa bonasia), pic mar (Dendrocopos medius)</li> <li>- Intérêt également entomologique (Coenagrion mercuriale...) et botanique (asplenium trichomanes-ramosum) de cette vallée.</li> <li>- Espèces rares inféodées aux tufs</li> </ul>
		Bassin du Ruisseau du Messancy (ZPS)	Arlon Messancy	Prairies humides et de fauche en bordure du Schiewerbach (sud de Hondelange). Site englobant un massif feuillu (hêtraie) à l'ouest d'Udange, et des prairies (nord de Bébange).	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Grands oiseaux typiques des massifs forestiers (bondrées, pics noir et mar...) et espèces aviennes liées aux milieux ouverts : pie-grièche écorcheur, râle des genêts...</li> <li>- Grands rapaces en migration comme le busard Saint-Martin</li> </ul>
		Bassin du Ruisseau du Messancy (ZSC)	Arlon Messancy	Massif forestier situé à l'ouest d'Udange, prairies de fauche et prairies humides au sud d'Hondelange.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diverses hétraies de grand intérêt avec sources et fonds humides</li> <li>- Prairies mésophiles de fauche et zones humides diverses (dont une roselière à phragmites australis), de plus en plus rares dans cette région, et conservant de bonnes potentialités de restauration</li> </ul>

Pays	Label	Nom	Commune	Site	Spécificités
F	Espace Naturel Sensible (ENS)	Marais du Coulmy	Gorcy Ville- Houdlémont	Site naturel transfrontalier avec la Belgique. Végétation herbacée haute. Roselières et prairies à laïches sur la majorité du site. Quelques boisements d'aulnes et de frênes. Il semble que la zone tende à s'assécher du fait de la perte des apports d'eau du ruisseau. Le rôle épurateur et régulateur du marais demeure moins important.	- Nidification d'oiseaux devenu rares tant en Belgique qu'en Lorraine : quelques couples de busards cendrés - Pie grièche écorcheur et torcol fourmilier dans les zones arbustives et les boisements
		Le Parivaux	Cosnes-et- Romain Gorcy	Petit ruisseau sur tuf préservé de pollution. Il s'écoule dans une aulnaie-frênnaie d'un parc urbain fréquenté. Excellente capacité d'autoépuration.	- Une algue supérieure traduisant un fort taux de calcaire dissous dans l'eau : le batrachospermum - La qualité des eaux et des habitats aquatiques permet la présence du chabot
		Vallons des sources de Coulmy	Cosnes-et- Romain	Vallons drainés par des ruisseaux temporaires ou permanents. Paysages forestiers diversifiés : la hêtraie-chênaie sur les hauteurs, l'érablière sur les pentes et des aulnaies-frênnaies, en fonds de vallon, localement dégradées par des plantations de peupliers	- Fougère particulièrement rare en Lorraine : la doradille verte - Cardère poilue qui émerge des fleurs à plus d'un mètre du sol de juin à août dans la frênaie - Rapaces diurnes et nocturnes dans les boisements, notamment la chouette hulotte
		Mouline de Mouline à Herserange	Haucourt- Mouline Herserange	Cours d'eau dans un vallon en berceau. Forêts naturelles. Rives herbacées. Prairie humide à Reine des Prés.	- Richesse de la faune piscicole - Présence de poissons menacés (truite fario, chabot)

Pays	Label	Nom	Commune	Site	Spécificités
F	Espace Naturel Sensible (ENS)	Vallée de la Moulaine	Hussigny-Godbrange Villers-la-Montagne	Vallon forestier encaissé parcouru par un ruisseau. Belles frénaiées humides, près inondables et plusieurs sources. Bords de ruisseau colonisés par des plantes herbacées de haute taille et par les grandes feuilles des Pétasites officinales. Une frénaiée-érablière et des hétraies à Aspérule odorante.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Flore comprenant quelques espèces montagnardes telles que l'aconit tue-loup (plante la plus toxique de Lorraine), et le sceau-de-Salomon à feuilles verticillées, rare en dehors du massif vosgien</li> <li>- Parallèlement, une espèce peu fréquente : l'orme lisse.</li> <li>- Quelques espèces de milieux plus secs qui croissent sur les versants ensoleillés comme la ronce des rochers</li> </ul>
		Moulaine amont	Houcourt-Moulaine Hussigny-Godbrange Tiercelet Villers-la-Montagne	Vallée dont les versants sont majoritairement recouverts de forêts naturelles. Des friches humides et de nombreux étangs ponctuent son cours.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Végétation des rives bien diversifiée</li> <li>- Sans posséder de plantes protégées, elle comporte des espèces typiques comme le cresson de fontaine</li> <li>- Plante d'origine montagnarde dans les friches humides : la renouée biscoite aux épis floraux roses</li> <li>- Parmi les poissons, présence du chabot</li> </ul>
		Vallon du Nanthol	Baslieux Boismont Laix Morfontaine Pierrepont Ville-au-Montois	Longue coupure verte dans le plateau du Pays-Haut. Ancien méandre de la Crusnes inclus dans le site.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Milieux aquatiques très variés avec des cours d'eau permanents ou temporaires et des sources « tufeuses »</li> <li>- Versants forestiers composés de plusieurs types de forêts de feuillus : hêtraies, chênaies, groupements d'essences variées</li> <li>- Prairies du fond de Baslieux, par endroit très humides, bien diversifiées avec des espèces intéressantes</li> <li>- Vallée relativement isolée au milieu d'un vaste plateau de terres cultivées. Cet ensemble participe à la protection et à la régulation des eaux</li> <li>- Intéressante flore printanière : La gagée jaune (espèce protégée à l'échelle nationale), la lathrée écaillée (plante parasite rare, typique des sous-bois frais) et la pesse d'eau</li> <li>- Grande variété d'espèces animales : le chat sauvage (espèce rare en Europe) et la salamandre tachetée</li> </ul>

Pays	Label	Nom	Commune	Site	Spécificités
F	Espace Naturel Sensible (ENS)	Forêts de ravin de la Chiers	Cons-la-Granville Cufry Longuyon Montigny-sur-Chiers Ugny Viviers-sur-Chiers	huit secteurs forestiers ou prairiaux recensés pour leur qualité écologique entre Cons-la-Granville et Viviers-sur-Chiers dans une vallée encadrée. Forêts de pentes surplombant des forêts humides et des prairies marécageuses en bord de Chiers : la filiale de ravin et la hêtraie. Frénaiie-établière dans les quelques vallons adjacents de la Chiers. Ruisseaux très calcaires ayant formé du tuf.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Frénaiie-établières de fond de vallon abritant de nombreuses plantes de grand intérêt : la gagée jaune (protégée en France), l'aconit-tue-loup et l'aïl des ours.</li> <li>- En matière de faune, sept espèces de chauves-souris mettant à profit les ressources alimentaires de la vallée dont le murin à oreilles échancrées, le vesperillon à moustaches et la grande murin occupent ces espaces forestiers et prairiaux.</li> </ul>
	ZNIEFF	Vallée de la Moulaine	Hussigny-Goabrangre Villers-la-Montagne	Vallon boisé avec hêtraie sur versants, frénaiie basicline sans fonds, avec quelques étangs. Plusieurs suintements dont une source incrustante.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Espèces montagnardes rares pour le Nord de la Lorraine française (ex : le crepis paludosa et le polygonatum verticillatum)</li> </ul>
		Cranière de Baslieux et méandre de Pierrepont et vallée de Nanheul	Baslieux Boismont Laix Morfontaine Pierrepont Ville-au-Montois	Tuf calcaire actif et subfossile. Carrière avec rochers et éboulis. Hêtraie à mélèze. Hêtraie à allium ursinum.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombreuses espèces du muil vernal avec des plantes montagnardes (irradiation mosellane)</li> <li>- Espèces calcicoles sur tufs et intérêt palynologique de ces tufs</li> <li>- Colonies d'ornithogalum pyrenaicum les plus riches de Lorraine</li> <li>- Populations mélangées de phyteuma nigrum (2 morphes)</li> <li>- Chat sauvage</li> <li>- Salamandre</li> </ul>
		Forêt de ravin de la Chiers en amont et en aval de Longuyon	Cons-la-Granville Longuyon Montigny-sur-Chiers Ugny Viviers-sur-Chiers	Portions de la vallée de la Chiers entre Cons-la-Granville et Longuyon	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ensemble remarquable de forêts de ravin et de forêts alluviales comportant quelques espèces montagnardes</li> <li>- Présences de tufs calcaires en exposition au nord</li> <li>- Grande richesse floristique (orchidées rares, importante chute floristique du sillon catésien, flore messicole devenue rare)</li> <li>- Pelouse rase</li> <li>- Richesse de la faune : rapaces, martin pêcheurs, chats sauvages</li> </ul>

Pays	Label	Nom	Commune	Site	Spécificités
F	ZICO	Val de Chiens et environs de Spincourt	Territoire Nord : Cutry Ugny Viviers-sur-Chiers Montigny-sur-Chiers Fresnois-la-Montagne Villers-la-Chèvre.	Zone composée de feuillus, de prairies, de cours d'eau, de bocages et de fîches.	- Intérêt ornithologique fort - Nombreuses espèces protégées : bondrée apivore, milan royal, busard cendré, pic noir, pic mar, pie-grèche écartcheur...
L	Réserve naturelle	Boufferdanger Muer	Bascharage	Tourbière et bosquet allongé se trouvant au milieu d'un paysage de pâturages	- Intérêt floristiques : aulnes noirs, bouleaux véruqueux et pubéscents, saules, coussins de mousses et de plantes herbacées entre les poches d'eau, ceinture de roseaux, sphaignes, laïches, aubépines et prunelliers - Intérêt faunistique : chevreuil et lièvre, avifaune importante et diversifiée (une quarantaine d'oiseaux inventoriés dont le colvert et la bécassine double)
		Linger Wiesen	Bascharage	Vaste zone humide en rive droite de la Chiens. Un des derniers vestiges de la végétation paludéenne qui recouvrait autrefois la vallée.	- Intérêts floristiques : roselières et marécages à grande laïches ; prairies humides à marécageuses avec les unités des moliniétalia et les espèces caractéristiques du calthion et du filipendulion (reine des prés) ; espèces caractéristiques de l'agropyro-rumicion crispi ; vases colonisées par les espèces des isoëta nanajuncetea et des bidentetalia ; forêt alluviale - Intérêts faunistiques : insectes rares au Luxembourg de la famille des orthoptères (espèces de criquets et de sauterelles) ; héteroptères (teratocaris paludum) ; grand nombres d'oiseaux (bécassine des marais – rôle d'eau, foulque macroule, perdrix grise, milan royal, héron cendré, martin pêcheur...); gibier (chevreuil, lièvre, lapin, faisan, renard, martre, putois)
		Dreckwies	Bascharage Sanem Differdange	Vaste prairie marécageuse dans la plaine alluviale de la Chiens	- Intérêts floristiques : saulaie, phalaridaie, cariçaie - Intérêts faunistiques : papillons menacés (apatara iris, hipparchia semele et thecla betulae) ; metioptera roeseliana roesseli (espèce de sauterelle menacée) ; grenouille verte, renard, lapin, lièvre, oiseaux (de passage : exemple du chevalier cul-blanc – nicheur : exemple du faucon crécerelle)

Pays	Label	Nom	Commune	Site	Spécificités
L	Réserve naturelle	Prinzebielg	Differdange Pétange	Ensemble de biotopes très différents	<p>- Intérêts floristiques : Prinzebielg (hêtraie à orchidées, érablières de ravin et chênacée thermophile) ; Tiresbielg (vaste pelouse sèche et petite zone humide) ; Giel Botter (végétation paludéenne autour du plan d'eau, avec caricales et roselières) ; plusieurs plantes rares</p> <p>- Intérêts faunistiques : 83 espèces d'oiseaux observées ; 3 espèces de reptiles ; plusieurs amphibiens et batraciens ; 55 espèces de papillons diurnes et 250 papillons nocturnes</p> <p>- Intérêts floristiques : boisement de peupliers à <i>angelica sylvestris</i>, <i>filipendula ulmaria</i>, <i>galium aparine</i>, <i>heracleum sphondylium</i>... Rangées de haies constituées notamment de <i>fraxinus excelsior</i>, <i>quercus robur</i>, <i>rosa canina</i>... Végétation de berges composée de saules, aubépines, peupliers et quelques saules têtards</p> <p>- Intérêts faunistiques : autrefois, site de nidification de la bécassine des marais, du bruant des roseaux et de la roussetolle verdetolle</p> <p>- Intérêt Habitats : prairies maigres de fauche, tourbières de transition et tremblantes, hêtraies du <i>asperulo-fagetum</i>, chênacées du <i>stellation-carpinetum</i>, tourbières boisées, forêts alluviales résiduelles</p> <p>- Intérêt Espèces : triton crêté dans un des étangs, oiseaux (<i>lanius collurio</i>, <i>milvus migrans</i>, <i>milvus milvus</i>, <i>perisoreus</i>)</p> <p>- Intérêt Habitats : pelouses calcaires, prairies maigres de fauche, éboulis calcaires, grattes non exploitées par le tourisme , hêtraies, forêts de ravin et forêts alluviales résiduelles</p> <p>- Intérêts Espèces : plusieurs espèces animales dont le triton crêté et plusieurs oiseaux (<i>dendrocopos medius</i>, <i>dyocopus martius</i>, <i>falco peregrinus</i>, <i>lanius collurio</i>, <i>lullula arborea</i>, <i>milvus migrans</i>)</p>
		Neimillen	Pétange	Zone humide en partie boisée de peupliers et bordée de longues rangées de haies	
	Natura 2000	Hautscharage/Dalthem – Asselborner et Boufferdanger Muer	Bascharage (sur espace PED)	Présence de tourbières partiellement boisées et de marécageuses autour de plusieurs étangs	
		Differdange Est – Prinzebielg / Anciennes mines et carrières et Min. Région de Differdange – Giele Botter, Rollesbielg, Metzbielg et Galgebielg	Differdange (sur espace PED)	Présence de pelouses calcaires sèches, d'éboulis, de fortes pentes et de hêtraies	

## Annexe 2: Les acteurs publics de l'environnement

Thème	Pays	Structure	Nom	Fonction	Commune d'implantation	Téléphone*
Paysages	B	MIRW-DGATLP - Div. de l'Aménagement et de l'Urbanisme Univ. Liège - Dpt Acteq - proj. PBEPT	M. MARECHAL	Inspecteur Général	NAMUR	081 33 25 40
	F	DIREN - Serv. Nature/Amen./Paysages DDE de Meurthe-et-Moselle - Serv. Aménagement (SERAM)	M. MELIN Mme LHOIE	Chercheur Chef de Service	LIEGE METZ	04 366 38 68 03 87 39 99 70
	L	Cons. Reg. de Lorraine - MATIDD - Envir./DVI Durable et Assoc. AREL Min. de l'Environnement	M. LEROUX	Chargée d'Etudes	NANCY	03 83 91 40 59
		Min. de l'Environnement - Proj. PBEPT	M. FELTGEN	Responsable	METZ	03 87 33 62 22
		Min. Intérieur - Dir. Aménagement du Territoire - Proj. SAUL	M. ORIGER	Conseiller de Direction 1ère Classe	LUXEMBOURG	478 6813
		PROSUD - Proj. SAUL	M. PETERS	Conseiller de Direction Adjoint	LUXEMBOURG	478 6826
			Mme RENIOR	Attaché de Gouvernement	LUXEMBOURG	478 6924
			M. MATERNE	Gestionnaire	ESCHALZETTE	54 73 83 536
			M. TRICOT	Directeur	NAMUR	081 336 335
			M. DELOGNE	1er attaché	NAMUR	081 33 63 24
Eau qualité renaturation cours d'eau	B	MIRW-DGRNE - Dir. Cours d'eau non navigables MIRW-DGRNE - Dir. Eau de surface Prov. du Luxembourg - Dpt DVI citoyen/Environnement	M. DELOGNE	Eco-conseiller	SAINT-HUBERT	061 61 00 55
	F	Univ. Liège - Contrat de rivière Ton-Messancy Univ. Liège - Qualité eau de surface - Prov. du Luxembourg ISSEP - Cel. Qualité des eaux	Mme MARCHAL M. DEBBAUT	Coordonnatrice Chercheur	ARLON	063 23 09 41 063 23 09 34
		Agence de l'eau Rhin-Meuse	M. VAN DAMME	Responsable	LIEGE	04 229 83 11
		DIREN - Serv. Eau et milieux aquatiques	M. LAIGRE	Directeur	MOULINS LES METZ	03 87 34 47 00
		DDAF - Serv. Ingénierie de l'eau	M. VISON	Chef de Service	METZ	03 87 39 99 55
		DDASS de Meurthe-et-Moselle - Pôle Santé	M. MANNSCHOTT	Chef de Service	NANCY	03 83 37 71 39
		Cons. Reg. de Lorraine - MATIDD - Envir./DVI Durable et Assoc. AREL	M. LEROUX	Responsable	NANCY	03 83 17 44 75
		Cons. Reg. de Lorraine - MATIDD - SAGE du Bassin Ferrière	Mme GRIES	Chargée de Mission	METZ	03 87 33 62 22
		Cons. Gen. de Meurthe-et-Moselle - Dir. Aménagement du Territoire	M. GROSJEAN	Directeur Adjoint	METZ	03 87 33 67 62
		SIAC	M. JACQUE	Président	NANCY	03 83 94 55 33
Air	L	Min. de l'Intérieur - Dir. Gestion de l'eau Min. de l'Envir. - Adm. Eau et Forêts - Serv. Conserv. Nature	M. KIRPACH	Directeur	CONSLA-GRANDVILLE	03 82 44 52 90
		SIKOR	M. CONZEMIUS	Directeur	LUXEMBOURG	478 4617
	B	MIRW-DGRNE - Div. Prévention/Autorisations	M. BREYER	Président	LUXEMBOURG	402 201 311
	F	ISSEP - Cel. Qualité de l'air DIRIRE - Serv. Reg. Envir. Industriel	M. PENDEVILLE M. HOSAY	Inspecteur Général Responsable	NAMUR	081 33 50 00 04 229 83 11
		ADEME	M. BOURILLET	Responsable	LIEGE	03 87 56 42 00
		Cons. Reg. de Lorraine - MATIDD - Envir./DVI Durable et Assoc. AREL	M. SZERMAN	Adjoint au Délégué Régional	METZ	03 87 20 02 90
	L	AERFORM Min. Envir. - Serv. Contrôle qualité de l'air	M. LEROUX	Responsable	METZ	03 87 33 62 22
		Commune de Bascharage	M. LEROUX	Directeur	METZ	03 87 74 56 04
		Commune de Differdange	M. SOLAGNA	Responsable	LUXEMBOURG	40 56 56 545
		Commune de Pélang	M. PIRROTE	Technicien	BASCHARAGE	50 28 15 231
Forêts	B	MIRW-DGRNE - Div. Nature/Forêts - Dir. Aton	M. SCACCHI	Conseiller Ecologique	DIFFERDANGE	58 77 11 229
	F	ONF - Serv. Dptal ONF - Unité Territorial Pays-Haut	M. BRAUN	Conseiller Ecologique	PETANGE	50 12 51 1
	L	DDAF Meurthe et Moselle - Serv. Forêt/Envir/DVI rural Cons. Reg. de Lorraine - MATIDD - Envir./DVI Durable et Assoc. AREL	M. FICHANT	Directeur	ARLON	063 22 44 89
		CRPF Lorraine-Alsace (Forêt Privée)	M. VAN DOREN	Chef de Canton	ARLON	063 58 86 40
		Adm. Eau et Forêts - Serv. Amen. bois/Eco. forestière	M. CULOT	Chef de Canton	ARLON	063 22 49 52
		Adm. Eau et Forêts (Triage Differdange-Pétange)	M. ROMAN-AMAT	Directeur Territorial	NANCY	03 83 17 74 20
		Adm. Eau et Forêts (Triage Bascharage-Clemency)	M. TRAISNEL	Chef Unité Territorial	GORCY	03 82 26 97 68
			Mme NORMANDIN	Chef de Service	NANCY	03 83 37 71 10
			M. LEROUX	Responsable	METZ	03 87 33 62 22
			M. BARTELA	Ingénieur	NANCY	03 83 90 57 90
		M. WAGNER	Chef de Service	LUXEMBOURG	40 22 01 1	
		M. EICHER	Préposé forestier	DIFFERDANGE	58 77 11 272	
		M. GENGLER	Préposé forestier	BASCHARAGE	50 28 15 230	

Thème	Pays	Structure	Nom	Fonction	Commune d'implantation	Téléphone*
Zones naturelles	B	MIRW-DGRNE - Div. Nature/Forêts - Dir. Nature	M. STEIN	Directeur	NAMUR	081 33 58 08
		MRW-DGATLP - Div. Patrimoine (prot. arbres et haies remarquables)	M. MATHYS	Inspecteur Général	NAMUR	081 33 21 60
	F	DIREN - Serv. Nature/Amen./Paysages	Mme LHOIE	Chef de Service	METZ	03 87 39 99 70
		Cons. Reg. de Lorraine - MATIDD - Envir./DVI Durable et Assoc. AREL	M. LEROUX	Responsable	METZ	03 87 33 62 22
Risques géologiques	L	Cons. Gen. de Meurthe-et-Moselle - Dir. Aménagement du Territoire	M. GROSJEAN	Directeur Adjoint	NANCY	03 83 94 55 33
		Min. de l'Environ. - Adm. Eaux et Forêts - Serv. Conserv. Nature	M. KIRPACH	Chef de Service	LUXEMBOURG	402 201 311
	B	MIRW-DGRNE - Dir. Coord et Prévention des Pollutions - Cel. Sous-sol	M. PACYNA	Responsable	NAMUR	081 33 61 28
		Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique - Serv. Géolog.	Mme BELANGER	Chercheur	BRUXELLES	02 788 76 15
Risques d'inondation	F	ISSEP - Cel. Déchets et sites à risque	M. DENGIS	Responsable	LEGE	04 229 83 11
		DRIRE - Dir. Mines et sous-sols	M. FORBES	Responsable	METZ	03 87 56 42 00
	L	DDE de Meurthe-et-Moselle - Serv. Aménagement (SERAM)	M. BOUNEFAUD	Chargé d'Etudes	NANCY	03 83 91 41 20
		Ponts et Chaussées - Service Géologique	M. MAGUIL	Chef de Division	LUXEMBOURG	44 41 26
Risques industriels	B	MRW-DGRNE - Dir. Cours d'Eau Non Navigables	M. MATERNE	Directeur	NAMUR	081 336 335
		Prox. de Luxembourg - Dst	M. BOUXIN	Responsable	ARLON	063 21 27 73
	F	AVE	M. LEJEUNE	Directeur Adjoint	ARLON	063 23 18 11
		DIREN - Serv. Hydrologie/Annonce de crue	M. RETTER	Chef de Service	METZ	03 87 17 40 61
Risques industriels	L	DDE de Meurthe-et-Moselle - Serv. Aménagement (SERAM)	Mme RABY	Chargée d'Etudes	NANCY	03 83 91 40 94
		SIAC	M. JACQUE	Président	CONS-LA-GRANDVILLE	03 82 44 52 90
	L	Min. de l'Intérieur - Dir. Gestion de l'eau	M. CONZEMILUS	Directeur	LUXEMBOURG	478 4617
	B	MRW-DGRNE - Div. Autorisations (Dir. Namur-Luxembourg)	Mme MERZ	Responsable	NAMUR	081 24 34 11
Secours	F	MRW-DGRNE - Div. Police de l'Environ. (Dir. Namur/Luxembourg)	M. VAN DAMME	Directeur	NAMUR	081 24 34 11
		ISSEP - Dir. Risques accidentels	M. BREULET	Directeur	LEGE	04 229 82 03
	L	DRIRE (PED)	M. JOGUET-RECCORDON	Ingénieur	LONGWY	03 82 25 04 83
		Min. Travail/Emploi - ITM - Dpt Sécurité/Santé	M. SCHMIT	Directeur	LUXEMBOURG	40 56 56 1
Secours	B	Min. Travail/Emploi - ITM - Dpt Sécurité/Santé	M. HUBERY	Chargé de Direction	LUXEMBOURG	478 6145
	F	Province de Luxembourg - Agence Prévention Sécurité (APS)	Mme BOOTEN	Directrice	MARCHE-EN-FAMENNE	084 32 09 60
		Centre de Secours (Aubange-Messancy)	M. DELCOMMUNE	Commandant	ATHUS	063 37 13 37
	L	Préfecture 54 - Dir. Dptale Sécurité Publique	M. PONSARD-CHAREYRE	Directeur	NANCY	03 83 17 27 35
Fiches industrielles	L	SDIS 54	M. MODERE	Colonel	NANCY	03 83 41 18 00
		Centre de Secours - Groupement du Pays-Haut	M. DELALANDE	Lieutenant-Colonel	BRIEY	03 82 46 31 44
	F	Min. Intérieur - Adm. Services Secours	M. FEIDER	Directeur	LUXEMBOURG	478 4665
		Centre de Secours (Bascharage)	M. KINEN	Commandant	BASCHARAGE	091 37 15 64
Fiches industrielles	L	Centre de Secours (Differdange)	M. BATISTA	Commandant	DIFFERDANGE	58 77 44 1
		Centre de Secours (Pétange)	M. BETENDORFF	Commandant	PETANGE	58 20 28 84
	B	MRW-DGRNE - Of. Wal. Déchets - Dir. Infrastruct./Gest déchets	M. HOUTAIN	Directeur	NAMUR	081 33 65 21
	F	IDELUX - Dpt Développement de projets	M. HANSEL	Directeur	ARLON	063 23 18 11
Assainissement des eaux	L	EPFL (région)	M. JOGUET-RECCORDON	Ingénieur	LONGWY	03 82 25 04 83
		ADEME	M. KAH	Directeur Technique	PONT-A-MOUSSON	03 83 80 40 20
	F	Min. des Finances	Mme LAMBOITE	Chargée de Mission	METZ	03 87 20 02 90
		Min. Environ. - Adm. de l'Environnement	M. REUTER	1er conseiller de gouvernement	LUXEMBOURG	478 2605
Assainissement des eaux	L	Min. Intérieur - Dir. Aménagement du Territoire	M. SCHMIT	Directeur	LUXEMBOURG	40 56 56 1
		Min. de l'Economie - Dir. Politique Régionale	M. DIEDERICH	Directeur	LUXEMBOURG	478 6936
	F	AGORA	Mme MANNES-KIEFFER	Chargée de Direction	LUXEMBOURG	478 4138
		AVE	M. DELWICHE	Directeur	ESCH/ALZETTE	26 53 44
Assainissement des eaux	B	AVE	M. ANTOINE	Directeur Général Adjoint	ARLON	063 23 18 11
	F	SIAAL	M. KUZNIK	Directeur	LONGWY	03 82 26 03 15
		SE Cons-Ugny-Villers sur Chiers	M. JACQUE	Président	CONS-LA-GRANDVILLE	03 82 44 52 90
	L	SIACH	M. ERPELDING	Chargé de Direction	PETANGE	23 65 3 400

Thème	Pays	Structure	Nom	Fonction	Commune d'implantation	Téléphone*
Gestion intercommunale eau potable	B F L	SWDE - Serv. Qualité des Eaux Prov. du Luxembourg CCAL SES	M. LAVY M. PAYSAN M. LEVY	Gestionnaire Ingénieur Ingénieur-Directeur	NADRIN ARLON KOERICH	84 43 00 08 03 82 26 03 00 39 91 96 1
Déchets	B F L	MIRW-DORNE - Orl. Wal. Déchets - Serv. Gest. Déch. Ménagers ISSEP - Cell. Déchets et sites à risque IDELUX - Serv. aux Communes - Gest. Déchets DDASS de Meurthe et Moselle DRIRE de Lorraine DDE de Meurthe-et-Moselle - Serv. Aménagement (SERAM) ADEME Cons. Reg. de Lorraine - NATIDD - Envir./Dvi Durable et Assoc. AREL Cons. Gen. de Meurthe-et-Moselle - Dir. Aménagement du Territoire CCAL SMTOM Min. Envir. - Adm. de l'Envir. (Div. Déchets) Commune de Bascharage Commune de Differdange Commune de Pélange Syndicat Intercommunal Minette-Compost SIDOR	Mme GILLET M. DENGIS M. C-HAPLIN M. MICHEL M. GOULON Mme PERRIGOUARD M. FLAMENT M. LEROUX M. GROSJEAN M. PAYSAN M. CASINELLI M. SCHMIT M. PIROUITE M. SCACCHI M. BRAUN M. URBANY M. CHRISTOPHORY	Directrice Responsable Directeur Directeur Ingénieur fonctionnel Chargée d'Etudes Chargé de Mission Responsable Directeur Adjoint Ingénieur Directeur Directeur Technicien Conseiller écologique Conseiller écologique Secrétaire Ingénieur Technicien	NAMUR LIEGE ARLON NANCY METZ METZ METZ NANCY LONGWY VILLERUPT LUXEMBOURG BASCHARAGE DIFFERDANGE PETANGE MONDERCANGE LEUDELANGE	081 33 65 01 04 229 83 11 063 23 19 11 03 83 17 44 44 03 87 56 42 54 03 83 91 40 64 03 87 20 02 90 03 87 33 62 22 03 83 94 55 33 03 82 26 03 00 03 82 89 55 99 40 56 56 1 50 28 15 231 58 77 11 229 50 12 51 223 51 61 21 265 37 81 04 1

\* Préfixes : B (00 32) - F (00 33) - L (00 352)

## Annexe 3: Les acteurs contactés dans le cadre du volet "Environnement" du Schéma de Développement de l'Agglomération du PED

Nom	Fonction	Structure	Commune d'implantation	Pays	Téléphone*
M. ADAM	Chef de Projets	AVE	ARLON	B	063 231 889
Mme ANTOINE	Chargée de Mission	AREL	ARLON	F	03 87 31 81 48
M. BATISTA	Commandant	Centre de Secours (Differdange)	DIFFERDANGE	L	58 77 44 1
Mme BELANGER	Chercheur	Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique - Serv. Géolog.	BRUXELLES	B	02 788 76 15
M. BETTENDORFF	Commandant	Centre de Secours (Pétange)	PETANGE	L	58 20 28 84
Mme BOOTEN	Directrice	Province de Luxembourg - Agence Prévention Sécurité	MARCHE-EN-FAMENNE	B	084 32 09 60
M. BRAUN	Consellier Ecologique	Commune de Pétange	PETANGE	L	50 12 51 223
M. CULOT	Chef de Canton	MRW-DGRNE - Dir. Nature/Forêt - Cant. Arlon	ARLON	B	063 22 49 52
Mme DABROWSKI	Responsable Qualité	AERFORM	METZ	F	03 87 74 56 04
M. DEBBAUT	Chercheur	Univ. Liège - Qualité eaux de surface - Prov. du Luxembourg	ARLON	B	063 23 09 34
M. DELALANDE	Lieutenant-Colonel	Centre de Secours - Groupement du Pays-Haut	BRIEY	F	03 82 46 31 44
M. DELBEUCQ	Directeur Général	MRW-DGRNE - Direction Générale	NAMUR	B	081 33 50 50
M. DELCOMMUNE	Commandant	Centre de Secours (Aubange-Messancy)	ATHUS	B	063 37 13 15
M. DELOGNE	Eco-conseiller	Prov. du Luxembourg - Dpt Dvt Citoyen - Environnement	SAINT-HUBERT	B	061 61 00 55
M. EICHER	Préposé forestier	Adm. Eaux et Forêts (Triage Differdange-Pétange)	DIFFERDANGE	L	58 77 11 272
M. ERPELDING	Chargé de Direction	SIACH	PETANGE	L	23 65 3 400
Mme ETIENNE	Attachée	MRW-DGATLP	NAMUR	B	081 33 22 89
M. FEIDER	Directeur	Min. Intérieur - Adm. Services Secours	LUXEMBOURG	L	478 4665
M. FELTEN	Conseiller de Direction 1ère classe	Min. de l'Environnement	LUXEMBOURG	L	478 6813
M. GAZEAU	Ingénieur	DRIRE (PED)	LONGWY	F	03 82 25 04 83
M. GENGLER	Préposé forestier	Adm. Eaux et Forêts (Triage Bascharage-Clemency)	BASCHARAGE	L	50 28 15 230
Mme GERONNEZ	Conseillère Environnement	AVE	ARLON	B	063 23 19 57
M. GILLETTE	Chargé de Mission	DIREN - Serv. Nature/Amen./Paysages	METZ	F	03 87 39 97 83
M. GROSJEAN	Directeur Adjoint	CG Meurthe et Moselle - Dir. Amen. Territoire	NANCY	F	03 83 94 55 33
M. HUBERTY	Directeur du Département	Min. Travail/Emploi - ITM - Dpt Sécurité/Santé	LUXEMBOURG	L	478 6145
M. JAUMAIN	Chef de Projets	IDELUX - Dpt Développement de Projets	ARLON	B	063 23 18 46
M. KINEN	Commandant	Centre de Secours (Bascharage)	BASCHARAGE	L	091 37 15 64
M. KUZNIK	Directeur	SIAAL	LONGWY	F	03 82 26 03 15
Mme LAHURE	Chercheur	Univ. Liège - Contrat de Rivière Ton-Messancy	ARLON	B	063 23 09 41
M. LAMY	Gestionnaire	SWDE - Serv. Qualité des Eaux Prov. du Luxembourg	NADRIN	B	84 43 00 08
M. LEJDECKERS	Conseiller en Environnement	IDELUX - Serv. aux Communes - Gest. Déchets	HABAY	B	063 42 00 43
M. LEJEUNE	Chef de Projets	AVE	ARLON	B	063 23 18 11
Mme LHOITE	Chef de Service	DIREN - Serv. Nature/Amen./Paysages	METZ	F	03 87 39 99 70
M. MAQUILL	Chef de Division	Ponts et Chaussées - Service Géologique	LUXEMBOURG	L	44 41 26
Mme MARCHAL	Coordonnatrice	Univ. Liège - Contrat de Rivière Ton-Messancy	ARLON	B	063 23 09 41
Mme MERZ	Responsable	MRW-DGRNE - Div. des Autoisations (Dir. Namur-Luxembourg)	NAMUR	B	081 24 34 11
M. MEYERS	Fonctionnaire d'Etat	Min. de l'Environnement - Adm. Eaux et Forêts - Serv. Conserv. Nature	LUXEMBOURG	L	40 22 01 317
M. PACYNA	Responsable	MRW-DGRNE - Dir. Coord.et Prév. des Pollutions - Cel. Sous-sol	NAMUR	B	081 33 61 28
M. PAYSAN	Ingénieur	CCAL	REHON	F	03 82 26 03 00

Nom	Fonction	Structure	Commune d'implantation	Pays	Téléphone*
M. PIRROTE	Technicien	Commune de Bascharage	BASCHARAGE	L	50 28 15 231
Mme PLAINCHAMP	Chef de Projets	Idélux-AIVE - Serv. Cartographie	ARLON	B	063 231 909
M. RONGVAUX	Secrétaire communal	Commune de Musson	MUSSON	B	063 38 08 40
M. RONGVAUX	Bourgmestre	Commune de Saint-Léger	SAINT-LEGER	B	063 31 23 92 94
M. SCACCHI	Conseiller Ecologique	Commune de Differdange	DIFFERDANGE	L	58 77 11 229
Mme SIX	Adj. Chef de Mission Communication	Centre Nucléaire de Production d'Electricité de Cattenom - EDF	CATTENOM	F	03 82 51 71 93
M. SOLAGNA	Responsable	Min. Envir. - Adm. Envir. - Serv. Contrôle qualité de l'air	LUXEMBOURG	L	40 56 56 545
M. TRAISNEL	Chef Unité Territoriale	ONF - Unité Territoriale Pays-Haut	GORCY	F	03 82 26 97 68
M. VALLENTINI	Technicien	Syndicat des Eaux du Sud	KOERICH	L	39 91 96 1
M. VAN DOREN	Chef de Canton	MRW-DGRNE - Dir. Nature/Forêt - Cant. Virton	ARLON	B	063 58 86 40

\* Préfixes : B (00 32) - F (00 33) - L (00 352)

## Annexe 4 : Les stations d'épuration de l'Agglomération du PED

Pays	Implantation		Gestionnaire	Etat	Capacité*
	Commune	Localité			
B	AUBANGE	AUBANGE	AIVE	en fonction	6000
		ATHUS	AIVE	en fonction	17500
		BATTINCOURT	AIVE	projetée	600
		RACHECOURT	AIVE	projetée	800
	MESSANCY	HONDELANGE	AIVE	en fonction	800
		BUVANGE	AIVE	en fonction	800
		WOLKRANGE	AIVE	en fonction	800
		SELANGE	AIVE	en fonction	800
		BEBANGE	AIVE	projetée	200
	MUSSON	HABERGY	AIVE	projetée	500
		MUSSON-HALANZY	AIVE	en fonction	6300
		WILLANCOURT	AIVE	projetée	250
		MUSSY-LA-VILLE	AIVE	projetée	1100
	SAINT-LEGER	SIGNEULX	AIVE	projetée	1200
		SAINT-LEGER	AIVE	en fonction	600
		LACKMAN	AIVE	en fonction	800
		MEIX-LE-TIGE	AIVE	en fonction	2000
	SAINT-LEGER	SAINT-LEGER	AIVE	projetée	900
		CHATILLON	AIVE	projetée	900
Capacité totale belge (hors projet)				35600	
F		CONS/GRANVILLE		SIE Cons/Ugny/Villers la C.	en fonction
	GORCY		GORCY	en fonction	4000
	LEXY		SIAAL	en fonction	64000
				LEXY	réparations nécessaires
MORFONTAINE		MORFONTAINE	en fonction	1200	
Capacité totale française				72400	
L	DIFFERDANGE	DIFFERDANGE	ARBED	réparations nécessaires	20000
	PETANGE	RODANGE	SIACH	en fonction	50000
Capacité actuelle totale luxembourgeoise				70000	
<b>Capacité actuelle totale Agglomération du PED</b>				<b>178500</b>	

\* capacité en Equivalentes Habitants

Source : AIVE (B) - AGAPE/SIAAL (F) - SIACH (L)

## Annexe 5 : L'équipe technique de l'Association Transfrontalière de l'Agglomération du PED en charge du volet « Environnement » du Schéma de Développement

---

Responsable de projet – Enquêteur – Rédacteur – Cartographe pour le compte du Syndicat Intercommunal SIKOR (L)

Christian LAMOUR – Chercheur Géographe au CEPS/INSTEAD (L)

### Equipe technique

Louis-François REITZ – Directeur de l'Association Transfrontalière et de l'AGAPE (F)

Henri DEMORTIER – Directeur de la Stratégie et des Relations Extérieures d'IDELUX (B)

Patrick BOUSCH – Responsable du Département Géode au CEPS/INSTEAD (L)

Thierry JAUMAIN – Chef de Projets à IDELUX (B)

Natacha MATHY – Chef de Projets à IDELUX (B)

Gérard MATUSAC – Chargé d'Etudes à l'AGAPE (F)

Benjamin NAIL – Chargé d'Etudes « Environnement » au CEPS/INSTEAD (L)

### Responsable de la mise en page

Isabelle BOUVY – Chargée des publications au CEPS/INSTEAD (L)

